

COMPTE GÉNÉRAL DES
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION BRUXELLOISE



2020

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ
DOCUMENT ÉTABLI LE 04 JUIN 2021

AVANT-PROPOS

Les comptes ont été établis sur la base des dispositions légales et réglementaires en vigueur en la matière, à savoir :

- la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et Régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes ;
- l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (ci-après dénommée OOBCC) qui fixe les règles normatives complémentaires à la loi du 16 mai 2003, que le législateur bruxellois a décidé de faire appliquer pour ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale ;
- l'arrêté royal du 10 novembre 2009 (ci-après dénommé AR « plan comptable ») et ses annexes, fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux Communautés, aux Régions et à la Commission communautaire commune ;
- La circulaire du 14 décembre 2020, qui vise, comme l'indique son préambule :
 - à préciser certains éléments de l'AR « plan comptable » ;
 - à fixer certaines modalités, notamment en matière de règles d'amortissements et de réévaluations, qu'aurait dû établir la Commission de la comptabilité publique¹, ainsi que prévu par l'AR « plan comptable » ; ladite commission a effectivement commencé ses travaux en novembre 2017 ; ses recommandations restent attendues ;
 - à définir la méthodologie en vue de la réalisation de l'inventaire prévu à l'article 34 de l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, à compléter, pour ce faire, les dispositions de l'article 4 de l'AR « plan comptable », et à prendre des dispositions pour faciliter sa mise à jour ;
 - à fixer certaines modalités afin de permettre l'application de l'article 61 de l'OOBCC².

Les principes généraux comptables ont été appliqués dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles de base que sont :

- la permanence des méthodes comptables et des règles d'évaluation d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices ;
- le principe de continuité de l'exploitation ;
- le principe de l'image fidèle.

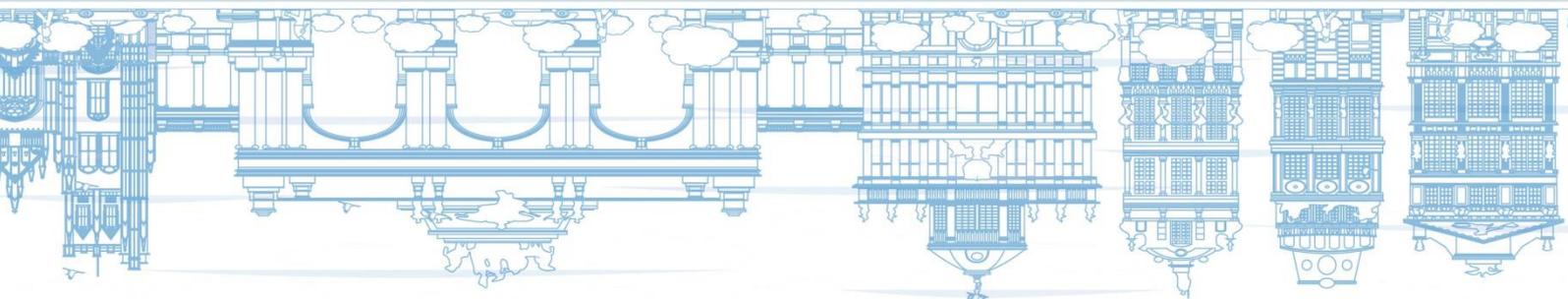
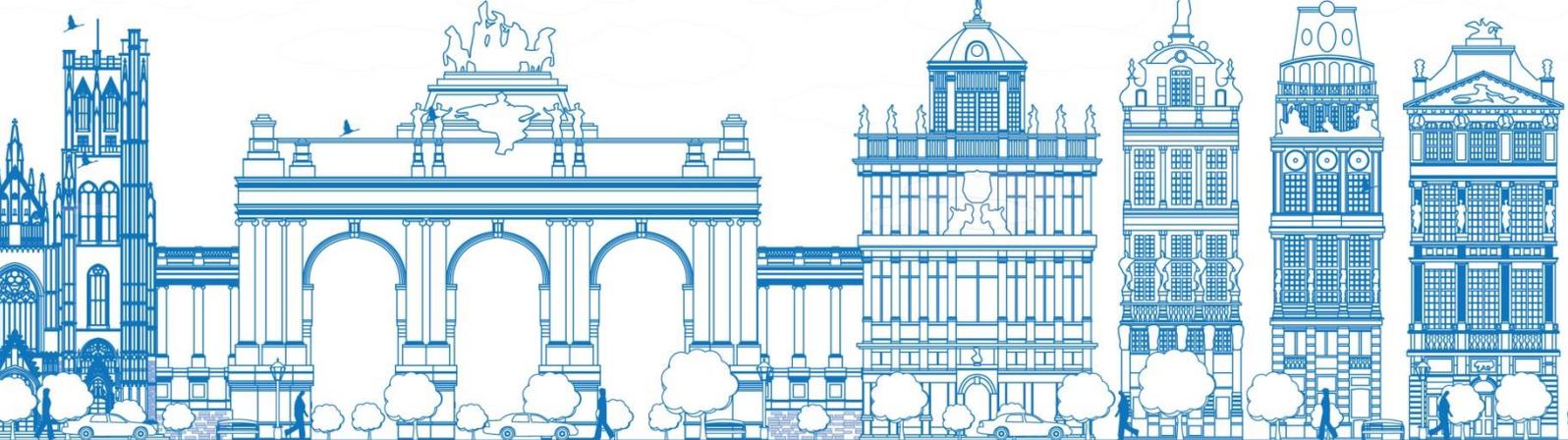
Le présent compte couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

La Direction de la comptabilité

¹ Cf. l'article 8 de l'AR du 10 novembre 2009

² « l'annexe au compte annuel comprend notamment un commentaire relatif aux règles d'évaluation retenues, un rapport sur les ventes ou autres aliénations éventuelles des biens meubles et immeubles au cours de l'année, ainsi que différents rapports et annexes sur les éléments constitutifs du bilan et du compte de résultats. »



PAGE

6

25

CHAPITRE

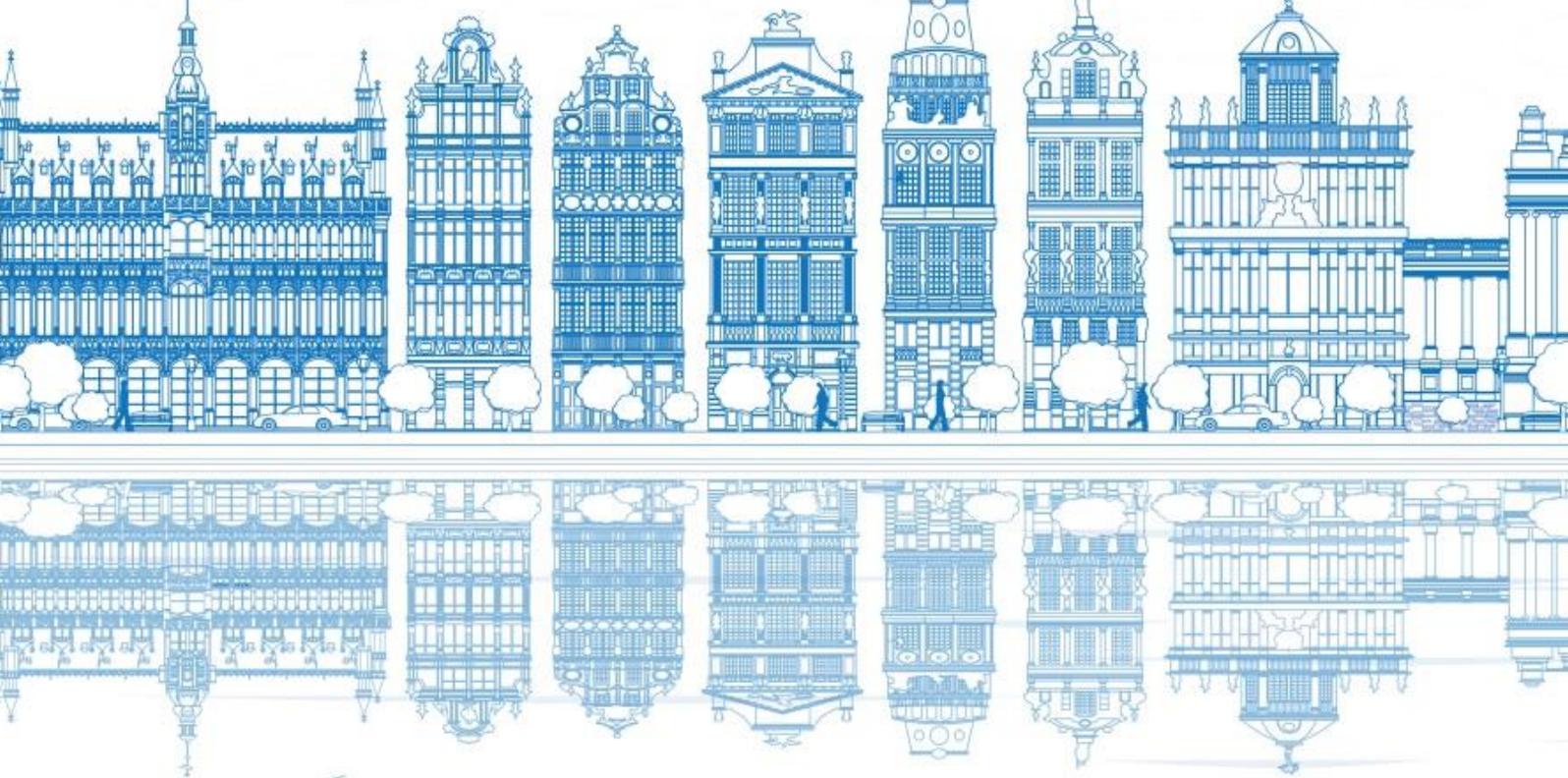
COMPTE GÉNÉRAL

ANNEXE AU COMPTE
GÉNÉRAL

CONTENU

BILAN
COMPTE DE RÉSULTATS
COMPTE DE RÉCAPITULATION DES
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

IMMOBILISATIONS
CRÉANCES
VALEURS DISPONIBLES
COMPTE DE RÉGULARISATION
FONDS PROPRES
DETTES
DROITS ET ENGAGEMENTS
COMPTE DE RÉSULTATS
COMPTE DE GESTION
RÉCONCILIATION DES RÉSULTATS
COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE
ANNEXES



119

COMPTE D'EXÉCUTION DU
BUDGET

INTRODUCTION AU COMPTE D'EXÉCUTION
DU BUDGET

COMPTE D'EXÉCUTION DES SORTIES ET
ENTRÉES DE FONDS RELATIVES AU
MÉCANISME DE GESTION DES CENTIMES
ADDITIONNELS ET AUTRES FONDS DE TIERS
EN MATIÈRE FISCALE

BUDGET DES VOIES ET DES MOYENS

BUDGET DES DÉPENSES

133

AUTRES ANNEXES

ANNEXES AU COMPTE D'EXÉCUTION DU
BUDGET

ORDONNANCE TRANSPARENCE

COMPTE GÉNÉRAL

2020





BILAN

Actif	Codes	Exercice 2020	Exercice 2019
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	11 313 533 349	10 665 664 141
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	31 782 720	24 323 804
Immobilisations corporelles	22/27	6 377 788 409	6 141 020 266
Terrains et constructions	22	429 848 593	4 690 669 358
Installations, machines et outillage	23	29 092 095	1 379 277 673
Mobilier et matériel roulant	24	80 576 490	13 424 961
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Ouvrages de génie civil	26	5 838 271 230	57 648 273
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	4 903 962 220	4 500 320 072
Participations (majoritaires et totales)	280/1	4 816 398 651	4 415 952 425
Participations (minoritaires)	282/3	87 304 388	84 367 648
Créances et cautionnements en numéraires	284/8	259 182	-
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	2 415 557 355	1 738 911 892
Créances à plus d'un an	29	955 517 658	958 535 241
Créances (SLRB/CITYDEV/FLRBC)	290	954 614 017	20 051 239
Autres créances	291	903 642	938 484 002
Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	-	-
Stocks	30/36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	801 399 864	622 570 742
Créances (fiscales et non fiscales)	40	772 480 696	592 217 162
Autres créances	41	28 919 168	30 353 580
Placements de trésorerie	50/53	381 250 000	-
Valeurs disponibles	54/58	176 991 900	-
Comptes de régularisation	490/1/9	100 397 932	157 805 910
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	13 729 090 704	12 404 576 033



Passif

	Codes	Exercice 2020	Exercice 2019
CAPITAUX PROPRES	10/15	4 828 562 785	5 693 835 284
Capital	10	11 542 273 785	10 769 861 382
Capital souscrit			
Capital non appelé			
Primes d'émission	11	-	-
Plus-values de réévaluation	12	4 277 700 905	3 903 547 129
Réserves	13	-	732 184 338
Réserve légale	130	-	-
Réserves indisponibles	131	-	-
Pour actions propres	1310	-	-
Autres	1311	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	-	732 184 338
Bénéfice (Perte) reporté (+)/(-)	14	- 10 991 411 906	- 9 711 757 565
Subsides en capital	15	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	43 008 855	43 621 783
Provisions pour risques et charges	160/5	43 008 855	43 621 783
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	8 857 519 064	6 667 118 966
Dettes à plus d'un an	17	5 538 074 515	3 481 064 838
Dettes financières	170/4	5 448 500 000	3 371 000 000
Etablissements de crédit, dettes de location financement et assimilées	172/3	5 448 500 000	3 371 000 000
Autres emprunts	174/0	-	-
Dettes commerciales	175	-	108 290 221
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	89 574 515	1 774 617
Dettes à un an au plus	42/48	3 149 829 379	3 089 987 168
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	180 500 000	206 000 000
Dettes financières	43	776 500 000	734 367 338
Etablissements de crédit	430/8	-	154 367 338
Autres emprunts	439	776 500 000	580 000 000
Dettes commerciales	44	302 869 574	126 241 516
Fournisseurs	440/4	302 869 574	126 241 516
Effets à payer	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	8 094 033	7 108 165
Impôts	450/3	33 703	28 515
Rémunérations et charges sociales	454/9	8 060 330	7 079 650
Autres dettes	47/48	1 881 865 772	2 016 270 149
Comptes de régularisation	492/3	169 615 170	96 066 960
TOTAL DU PASSIF	10/49	13 729 090 704	12 404 576 033



COMPTE DE RÉSULTATS

	Codes	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits de production et d'exploitation	70/74	4 177 660 973	4 038 653 530
<i>Recettes courantes</i>	70/74	4 177 660 973	4 038 653 530
Charges de production et d'exploitation	60/64	5 470 374 857	4 968 834 874
<i>Approvisionnement - subventions - dotations</i>	60	4 760 347 529	4 152 162 460
<i>Approvisionnement - subventions - dotations</i>	600/8	4 760 347 529	4 152 162 460
<i>Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)</i>	609	-	-
<i>Services et biens divers</i>	61	175 039 145	190 324 384
<i>Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)</i>	62	187 292 854	178 743 859
<i>Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur les immobilisations incorporelles et corporelles</i>	630	268 427 741	389 933 630
<i>Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) d'établissement, sur les immobilisations corporelles et incorporelles (+)/(-)</i>	631/4	21 051 901	37 292 866
<i>Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)</i>	635/7	815 552	2 921 744
<i>Autres charges d'exploitation</i>	640/8	59 031 238	23 299 419
<i>Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</i>	649	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901	- 1 292 713 884	930 181 344
Intérêts et autres revenus financiers courants	75	21 621 667	9 320 728
<i>Produits des immob. financières/ actifs circulants</i>	750/751	17 318 050	9 208 987
<i>Autres produits financiers</i>	752/9	4 303 617	111 742
Intérêts et autres charges financières courantes	65	143 123 433	157 744 867
<i>Charges des dettes</i>	650	142 168 335	148 347 306
<i>Réduction de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)</i>	651	-	-
<i>Autres charges financières</i>	652/9	955 097	9 397 561
Bénéfice (perte) courant avant impôts	9902	- 1 414 215 650	1 078 605 482
Produits exceptionnels	76	247 021 976	322 754 441
Charges exceptionnelles	66	112 460 668	3 002 206 370
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903	- 1 279 654 341	3 758 057 411
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Transfert de revenus + impôts (+)/(-)	67/68/77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904	- 1 279 654 341	3 758 057 411
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	- 1 279 654 341	3 758 057 411
Prélèvements sur les réserves	792	-	-
Dotations aux réserves	692	-	643 805 023
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	693/793	- 1 279 654 341	4 401 862 434



COMPTE DE RÉCAPITULATION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

RUBRIQUES SOUS- RUBRIQUES	CLASSE 8	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RUBRIQUES SOUS- RUBRIQUES	CLASSE 9	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
DÉPENSES A VENTILER				RECETTES A VENTILER			
8	01	<i>Dépenses à ventiler</i>		9	06	<i>Recettes à ventiler</i>	
8	0100	Dépenses à ventiler entre les groupes principaux 1 à 9	-	9	06009	Recettes à ventiler entre les groupes principaux 1 à 9	489 636,68
8	0600	Recettes à ventiler entre les groupes principaux 1 à 9 (-)	660 000,00				8 446,43
DÉPENSES A NE PAS VENTILER				RECETTES A NE PAS VENTILER			
8	03	<i>Opérations internes :</i>		9	08	<i>Opérations internes</i>	
8	0310	Régularisations de dépenses effectuées dans les états collectifs	37 956 154,14	9	08109	Régularisation de recettes effectuées dans les états collectifs	-
DÉPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES				RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES			
8	11	<i>Salaires et charges sociales :</i>					
8	1111	Salaires proprement dits : rémunérations barémiques	103 827 337,05	9	11009	Salaires et charges sociales non ventilé (-)	-
8	1112	Salaires proprement dits : autres éléments de la rémunération	24 015 562,57	9	11119	Salaires proprement dits : rémunérations (-)	347 801,25
8	1120	Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds	24 027 855,06	9	11209	Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds (-)	-
8	1131	Autres charges sociales de l'employeur : allocations directes	-	9	11409	Salaires en nature (-)	436 551,91
8	1132	Autres charges sociales de l'employeur : paiement maintenu du salaire	1 161 620,58				244 495,96
8	1133	Autres charges sociales de l'employeur : pensions du personnel du secteur administrations publiques	26 702 097,13				26 356 466,29
8	1140	Salaires en nature	5 878 617,45				5 597 843,63
8	12	<i>Achats de biens non durables et de services :</i>		9	16	<i>Ventes de biens non durables et de services</i>	
8	1211	Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	86 874 683,32	9	12119	Achats de biens non durables et de services - Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques (-)	813 218,61
8	1212	Locations de bâtiments payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	16 346 401,83	9	12219	Frais généraux de fonctionnement (-)	2 404,62
8	1221	Frais généraux de fonctionnement	15 160 247,44	9	12509	Achats de biens non durables et de services - Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques (-)	124 058,49
8	1222	Locations de bâtiments	587 264,40	9	16119	Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques : aux entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance	15 469 671,27



RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES		CLASSE 8	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES		CLASSE 9	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
8	1250	Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques	16 110 975,94	14 406 229,01	9	16129	Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques : aux OSBL au service des ménages et aux ménages	460 124,00	356 359,00
8	1611	Ventes de biens non durables et de services (-)	3 995,25	906,95	9	16209	Ventes de biens non durables et de services à l'intérieur du secteur administrations publiques	5 735 605,13	4 926 238,01
8	14	<i>Réparations et entretiens d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques n'augmentant pas la valeur :</i>							
8	1410	Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	66 319 561,35	65 392 912,62					
INTERETS ET CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES					REVENUS DE LA PROPRIETE				
8	21	<i>Intérêts de la dette publique :</i>			9	26	<i>Intérêts de créances des Pouvoirs publics :</i>		
8	2110	Intérêts de la dette publique en euros	138 243 305,50	111 793 146,04	9	26109	Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	27 448 120,61	24 394 371,09
8	2130	Intérêts de la dette publique à l'intérieur du secteur administrations publiques	12 451,37	-	9	26209	Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur administrations publiques	4 615 042,31	2 482 401,02
8	2160	Autres intérêts	-	-					
8	24	<i>Locations de terres :</i>			9	28	<i>Autres produits du patrimoine</i>		
8	2410	Paiements à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	10 700,92	10 699,92	9	28209	Dividendes	-	106 120,00
					9	28309	Locations de terres	7 390,83	7 341,39
TRANSFERTS DE REVENUES A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS					TRANSFERTS DE REVENUS EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS				
8	31	<i>Subventions d'exploitation :</i>			9	36	<i>Impôts indirects et taxes</i>		
8	3122	Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques	36 712 950,58	32 466 895,80	9	31229	Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques (-)	7 769 489,64	3 547 598,97
8	3131	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques : en matière de prix	224 088 601,81	222 798 999,57	9	31319	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques : en matière de prix (-)	1 767 726,52	1 990 229,12
8	3132	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques	221 627 745,30	34 128 245,22	9	31329	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques (-)	179 592,01	-
8	3690	Diverses taxes, parmi lesquelles les taxes sur les jeux, les taxes à l'exportation, les droits d'expertise et les taxes sur les spectacles et autres divertissements (-)	30 835 371,42	12 982 000,00	9	33009	Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages (-)	200 506,58	298 274,87
					9	36409	Droits d'enregistrement	678 268 096,37	578 356 782,31
					9	36609	Taxe de circulation	218 106 483,44	188 329 207,59
					9	36709	Taxes sur la pollution	3 668 636,07	3 168 935,97
					9	36909	Diverses taxes, parmi lesquelles les taxes sur les jeux, les taxes à l'exportation, les droits d'expertise et les taxes sur les spectacles et autres divertissements	180 027 788,67	204 133 321,02



RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES		CLASSE 8	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES		CLASSE 9	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
8	32	<i>Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières</i>			9	37	<i>Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale :</i>		
8	3200	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières	168 000,00	597 810,39	9	37109	Impôts directs à charge des entreprises, institutions de crédits et sociétés d'assurance	23 591 709,59	23 631 239,48
					9	37209	Impôts directs à charge des ménages et des organismes privés sans but lucratif au service des ménages	855 704 719,04	855 117 066,47
8	33	<i>Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages</i>			9	37509	Contributions sécurité sociale à charge des travailleurs	-	1 104 916,64
8	3300	Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	77 145 336,90	71 104 129,38	9	37709	Autres contributions de nature obligatoire	6 454,72	4 798,04
8	34	<i>Transferts de revenus aux ménages</i>			9	38	<i>Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, ASBL au service des ménages</i>		
8	3431	Autres prestations sociales : en espèces	7 363 786,36	7 492 204,39	9	34319	Transferts de revenus aux ménages : autres prestations sociales(-)	348 431,58	198 840,53
8	3432	Autres prestations sociales : en nature	76 011 419,23	70 243 616,26	9	38109	Des entreprises	2 518 926,39	3 176 096,98
8	3441	Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs : en nature	1 863 119,01	1 128 955,15	9	38309	Des sociétés d'assurance	348 922,91	420 309,07
8	3450	Autres prestations aux ménages en tant que producteurs	24 083 175,70	24 188 555,12	9	38409	Autres transferts de revenus des ASBL au service des ménages	22 762,00	68 400,00
8	3720	Impôts directs à charge des ménages et des organismes privés sans but lucratif au service des ménages (-)	9 897 315,04	-	9	38509	Des ménages	29 055 276,67	24 070 742,15
8	3810	Autres transferts de revenus des entreprises (-)	201 625,00	9 573,00					
8	3830	Autres transferts de revenus des sociétés d'assurance (-)	26 296,78	-					
8	3840	Autres transferts de revenus des ASBL au service des ménages (-)	22 800,00	-					
8	3850	Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages (-)	663 649,08	8 902,00					
8	35	<i>Transferts de revenus à l'étranger</i>			9	39	<i>Transferts de revenus de l'étranger</i>		
8	3510	Aux institutions de l'UE	530 000,00	-	9	35309	Aux pays membre de l'UE (non-administrations publiques)(-)	2 441,70	3 305,49
8	3530	Aux pays membre de l'UE (non-administrations publiques)	49 528,74	773,62	9	35609	A des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)(-)	1 420,32	3 020,50
8	3560	A des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	5 095,17	864,50	9	39109	Des institutions de l'UE	-	31 218,58
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				
8	41	<i>Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel :</i>			9	46	<i>Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel :</i>		
8	4140	Aux OAP (Organismes administratifs publics)	1 881 784 745,46	1 809 997 588,06	9	41409	Aux OAP (Organismes administratifs publics) (-)	1 593 471,76	18 437 679,29
8	4160	Aux ASBL des administrations publiques	38 700 046,06	29 868 898,35	9	41609	Aux ASBL des administrations publiques (-)	174 239,61	111 858,87



RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES	CLASSE 8	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES	CLASSE 9	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
8 4170	Aux autres unités publiques	92 343 360,00	86 241 000,00	9 46409	Des OAP (Organismes administratifs publics)	38 605,75	669 869,92
8 43	<i>Transferts de revenus aux administrations publiques locales :</i>			9 48	<i>Transferts de revenus des administrations publiques locales :</i>		
8 4320	Aux communes	-	-	9 48599	Autres pouvoirs locaux	239 124 538,52	135 139 954,85
8 4321	Aux communes : contributions générales	508 826 276,33	480 968 437,45	9 43209	Transferts de revenus aux administrations publiques locales : aux communes (-)	90 000,00	254 853,47
8 4322	Aux communes : contributions spécifiques	49 198 480,15	20 209 475,20				
8 4323	Aux communes : contributions pour charges d'intérêt	227 506,71	236 119,09				
8 4325	Aux communes : contributions aux pensions du personnel enseignant	-	-				
8 4326	Aux communes : contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	28 734,60	17 632,99				
8 4340	Transferts de revenus aux ASBL des pouvoirs locaux	60 267,60	146 408,45				
8 4351	Aux autres administrations publiques locales : Zones de police	387 271,01	371 700,00				
8 4352	Aux autres administrations publiques locales : CPAS	2 489 155,59	2 470 683,21				
8 4353	Aux autres administrations publiques locales : Intercommunales du secteur S.1313	-	-				
8 4358	Aux autres administrations publiques locales : contributions générales	-	-				
8 4359	Autres pouvoirs locaux	-	-				
8 44	<i>Transferts de revenus à l'enseignement autonome subsidié :</i>						
8 4430	Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	61 043,42	284 608,99				
8 45	<i>Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels :</i>			9 49	<i>Transferts de revenus d'autres groupes institutionnels :</i>		
8 4511	Transferts de revenus à la commissions communautaire française	306 381 761,00	258 570 761,00	9 45509	Unités interrégionales (-)	-	170,19
8 4512	Transferts de revenus à la commissions communautaire flamande	83 011 620,00	71 059 620,00	9 49409	Transferts de revenus du pouvoir fédéral	1 403 059 897,96	1 467 453 019,06
8 4513	Transferts de revenus à la commission communautaire commune	374 389 413,24	113 403 640,00	9 49419	Transferts de revenus au Pouvoir fédéral : dotations	-	-
8 4524	Transferts de revenus aux communautés : communauté française	1 237 417,29	1 025 407,88	9 49429	Transferts de revenus au Pouvoir fédéral : parties attribuées d'impôts et de perceptions	-	-
8 4525	Transferts de revenus aux communautés : communauté flamande	494 148,56	504 216,54	9 49439	Transferts de revenus au Pouvoir fédéral : autres	-	-
8 4534	Transferts de revenus aux régions : autres	-	32 500,00				
8 4540	Transferts de revenus au Pouvoir fédéral	879 978,90	1 008 373,07				
8 4550	Unités interrégionales	3 925 070,79	3 288 597,06				



RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES		CLASSE 8	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES		CLASSE 9	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
8	4940	Transferts de revenus du pouvoir fédéral (-)	593 000,00	-					
TRANSFERTS EN CAPITAL A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS					TRANSFERTS EN CAPITAL EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS				
8	51	<i>Transferts en capital aux entreprises et institutions financières</i>			9	56	<i>Impôts en capital :</i>		
8	5110	Aides à l'investissement	1 083 468,36	1 083 468,36	9	56509	Impôts en capital : Des ménages	466 301 519,61	454 793 336,53
8	5111	Aides à l'investissement : aides à l'investissement aux entreprises publiques	68 370 957,43	55 529 751,79					
8	5112	Aides à l'investissement : aides à l'investissement aux entreprises privées	31 376 158,27	31 864 004,07	9	57	<i>Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital) :</i>		
8	5121	Autres transferts en capital aux entreprises publiques	-	-	9	57209	Autres transferts en capital des entreprises	-	-
8	5122	Autres transferts en capital aux entreprises privées	54 611,00	-					
8	5130	Autres transferts en capital aux institutions de crédit	240 000,00	-					
8	52	<i>Transferts en capital aux organismes sans but lucratif au service des ménages :</i>			9	58	<i>Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages :</i>		
8	5210	Aides à l'investissement	3 491 553,17	7 298 079,89	9	52109	Aides à l'investissement (-)	190 544,63	3 408,91
8	53	<i>Transferts en capital aux ménages :</i>			9	53109	Transferts en capital aux ménages Aides à l'investissement aux ménages (-)	124 418,78	2 930,35
8	5310	Aides à l'investissement	31 549 183,35	27 575 751,24	9	58209	Transferts en capital des ménages : autres	1 817,64	160 538,01
8	5820	Transferts en capital des ménages (-)	36 964,19	-					
8	54	<i>Transferts en capital à l'Etranger :</i>			9	59	<i>Transferts en capital de l'Etranger :</i>		
8	5411	Transferts en capital aux institutions de l'UE : aides à l'investissement	-	-	9	59119	Transferts en capital des institutions de l'UE : Aides à l'investissement	7 520 641,97	12 862 505,41
8	5451	Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) : aides à l'investissement	-	-					
8	5912	Transferts en capital des institutions de l'UE : autres transferts en capital (-)	928 008,87	-					
TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				
8	61	<i>Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel :</i>			9	66	<i>Transferts en capital à l'intérieur du groupe institutionnel</i>		
8	6111	Au Pouvoir institutionnel : aides à l'investissement	-	-	9	61419	Aides à l'investissement aux organismes administratifs publics (OAP) (-)	-	62 605,61
8	6141	Aides à l'investissement aux organismes administratifs publics (OAP)	442 593 813,26	528 360 133,30	9	66429	Des organismes administratifs publics : autres transferts en capital (OAP)	53 854,13	-
8	6142	Autres transferts en capital aux organismes administratifs publics (OAP)	36 854 388,22	26 886 014,62					
8	6161	Aux ASBL des administrations publiques : aides à l'investissement	4 143 000,00	3 605 730,59					



RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES	CLASSE 8	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES	CLASSE 9	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
8 6171	Aides à l'investissement aux autres unités publiques	31 000 000,00	14 500 000,00				
8 6172	Autres transferts en capital aux autres unités publiques	10 826 000,00	9 015 000,00				
8 63	<i>Transferts en capital aux administrations publiques locales :</i>			9 68	<i>Transferts en capital des administrations publiques locales :</i>		
8 6321	Aides à l'investissement aux communes	63 635 450,85	74 494 267,63	9 63219	Transferts en capital aux administrations publiques locales : aux communes (-)	1 207 411,59	48 597,71
8 6351	Aides à l'investissement aux zones de police	1 300 438,13	850 722,89				
8 6352	Aides à l'investissement aux CPAS	208 233,68	261 360,53				
8 6353	Aides à l'investissement aux intercommunales du secteur S.1313	-	25 000,00				
8 64	<i>Transferts en capital à l'enseignement autonome subsidié :</i>						
8 6410	Aides à l'investissement	220 472,66	471 888,45				
8 65	<i>Transferts en capital à d'autres groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :</i>			9 69	<i>Transferts en capital d'autres groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :</i>		
8 6512	Transferts en capital aux commissions communautaires : commission communautaire commune	-	13 191,00	9 69409	Transferts en capital du Pouvoir fédéral	-	1 800 581,64
8 6523	Transferts en capital aux Communautés : autres	-	-				
8 6524	Transferts en capital aux Communautés : communauté française	374 655,56	237 637,88				
8 6525	Transferts en capital aux Communautés : communauté flamande	85 760,00	236 291,14				
8 6540	Transferts en capital au Pouvoir fédéral	-	410 551,00				
INVESTISSEMENTS				DESINVESTISSEMENTS			
8 71	<i>Achats de terrains et bâtiments dans le pays :</i>			9 76	<i>Vente de terrains et bâtiments dans le pays :</i>		
8 7111	Achat de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques	28 136 569,40	28 043 107,01	9 76009	Ventes de biens immobiliers dans le pays - non ventilé	-	-
8 7112	Achat de terrains dans d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques	7 235 000,00	48 300,00	9 76119	Ventes de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques	669 917,55	130 001,00
8 7130	Achats de bâtiments existants à l'intérieur du secteur des administrations publiques	-	-	9 76129	Vente de biens immobiliers dans d'autres secteurs	66 500 000,00	281 629,89
8 7132	Achats de bâtiments dans d'autres secteurs	2 679 145,34	463 300,82				
8 72	<i>Constructions de bâtiments :</i>						
8 7200	Constructions de bâtiments :	2 247 078,58	1 472 466,50				
8 7210	Effectuées par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-				
8 73	<i>Travaux routiers et hydrauliques :</i>						
8 7310	Travaux routiers : effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	150 345 757,20	161 246 487,05				



RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES	CLASSE 8	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RUBRIQUES SOUS-RUBRIQUES	CLASSE 9	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
8 7340	Autres ouvrages	75 792 293,19	120 504 934,98				
8 7341	Autres ouvrages : effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-				
8 74	<i>Acquisitions d'autres biens, y compris les biens incorporels :</i>			9 77	<i>Vente d'autres biens d'investissement, y compris des biens incorporels :</i>		
8 7410	Achats de matériel de transport	108 998,01	221 817,98	9 77209	Ventes d'autre matériel	31 232,73	-
8 7422	Acquisitions d'autres matériels : fabriqué par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	52 975 344,18	22 724 501,90				
8 7430	Frais enregistrés lors de l'achat et de la vente de terrains et bâtiments	3 478,24	1 027,91				
SOUS-TOTAL (800 à 875)		5 668 110 725,27	4 968 170 001,08	SOUS-TOTAL (900 à 979)		4 244 562 379,01	4 029 824 017,83
OCTROIS DE CREDITS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS				REMBOURSEMENTS DE CREDITS, LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS ET VENTES D'AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
8 81	<i>Octrois de crédits aux entreprises et participations dans les entreprises et autres produits financiers</i>			9 86	<i>Remboursements de crédits par les entreprises, liquidations de participations dans les entreprises et ventes d'autres produits financiers</i>		
8 8111	Octrois de crédits à des entreprises : octrois de crédits aux entreprises publiques	-	-	9 86109	Remboursements de crédits par les entreprises	2 157 312,68	1 492 758,61
8 8112	Octrois de crédits aux entreprises privées	901 585,60	901 585,60	9 86209	Remboursements de crédits par les institutions de crédit	30 237 450,18	24 730 514,62
8 8121	Octrois de crédit à des institutions de crédit : octrois de crédits à des institutions publiques de crédit	-	-	9 86409	Liquidations de participations dans les entreprises	-	32 426,38
8 8141	Participations dans les entreprises : participations dans des entreprises publiques	21 849 997,53	-	9 87	<i>Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages:</i>		
8 8142	Participations dans les entreprises : participations dans des entreprises privées	350 000,00	692 412,22	9 87209	Par les ménages	3 700,37	20 580,27
8 8151	Participations dans les institutions de crédit : participations dans des institutions publiques de crédit	-	-				
8 8170	Autres produits financiers	96 700,00	35 900 000,00				
8 8610	Remboursements de crédits par les entreprises (-)	2 599 661,13	543 970,38				
8 8720	Remboursements de crédits par les ménages (-)	16 066,46	-				
8 85	<i>Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :</i>			9 89	<i>Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :</i>		
8 8514	A l'intérieur d'un groupe institutionnel : aux OAP (Organismes administratifs publics)	25 000 000,00	109 023 000,00	9 89359	Par les administrations publiques locales : autres administrations publiques locales	-	217 061,12
				9 89659	Autres groupes institutionnels	-	4 781 812,88
SOUS-TOTAL (800 à 885)		5 718 924 735,99	5 115 230 969,28	SOUS-TOTAL (900 à 989)		4 276 960 842,24	4 061 099 171,71



RUBRIQUES SOUS- RUBRIQUES		CLASSE 8	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RUBRIQUES SOUS- RUBRIQUES		CLASSE 9	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE					DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE				
8	91	<i>Remboursement de la dette publique consolidée :</i>			9	96	<i>Produits des emprunts consolidés :</i>		
8	9110	Remboursements d'emprunts émis à plus d'un an : remboursements de la dette en euros	286 000 000,00	192 750 000,00	9	96109	Produits des emprunts émis à plus d'un an : produits des emprunts en euros	2 338 000 000,00	1 113 500 000,00
8	9130	Remboursements de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-					
8	9140	Remboursements des préfinancements de l'UE	115 500,00	-					
SOUS-TOTAL (800 à 894)			6 005 040 235,99	5 307 980 969,28	SOUS-TOTAL (900 à 999)			6 614 960 842,24	5 174 599 171,71
8	95	Solde comptable (8<9)	609 920 606,25	-	9	95	Solde comptable (8>9)	-	133 381 797,57
TOTAL GENERAL			6 614 960 842,24	5 307 980 969,28	TOTAL GENERAL			6 614 960 842,24	5 307 980 969,28



À la suite de ce tableau, nous avons rajouté un tableau récapitulatif qui présente le détail des opérations relatives aux missions déléguées, avec une ventilation par nature des montants utilisés par les tiers qui exécutent ces missions.

Les montants relatifs à ces missions sont engagés et liquidés dans nos livres sur des codes économiques d'opérations internes non ventilées par nature (0310).

Nous avons obtenu des tiers bénéficiaires de ces montants, qui exécutent des missions pour le compte de la Région, de nous fournir la ventilation par nature des montants qu'ils ont perçus et liquidés en 2020.

Nous avons également rajouté une annexe qui détaille les montants non ventilés liquidés sur le code économique « 06009 – produits divers » / « 0600 – remboursement de produits non ventilés ».





ANNEXE AU COMPTE DE RÉCAPITULATION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES – MISSIONS DÉLÉGUÉES

ORGANISME (N° SAP)	MISSION	ALLOCATION DE BASE (FONDS)	N° ENGAGEMENT	MONTANT ENGAGÉ	SOLDE FIN 2019	MONTANT LIQUIDE 2020	REMARQUE
SAU (6728)	Subvention de fonctionnement	330021901 0310 (BC)	1910207205	100 867,00	84 122,00	60 536,00	
			1910208659	2 600 000,00	210 000,00	210 000,00	
			2010202914	120 000,00	-	-	
			2010205702	3 900 000,00	-	3 510 000,00	
	Subvention de fonctionnement - Crise sanitaire COVID-19	330021903 0310 (BC)	2010205703	603 000,00	-	603 000,00	Payé le 11/01/2021 - utilisation en 2021
TOTAL				7 323 867,00	294 122,00	4 383 536,00	
CITYDEV.BRUSSELS (1258)	Subvention de fonctionnement pour le financement de projets dans le cadre du développement d'ateliers de fabrication numérique (FabLab)	140021902 0310 (BC)	1910202092	712 000,00	142 000,00	116 402,09	
			2010400562	270 000,00	-	241 000,00	
	Subvention de fonctionnement pour l'animation et la coordination de la coupole des incubateurs	140021903 0310 (BC)	1910203019	60 000,00	10 002,00	10 002,00	
			1910204623	65 000,00	18 000,00	-	
			2010206010	30 000,00	-	24 000,00	
	Subvention de fonctionnement pour le financement de projets dans le cadre de la production d'équipements de protection individuel et autre matériel - crise sanitaire COVID-19 (FabLab)	140021904 0310 (BC)	2010400579	10 900,00	-	-	
	Subvention d'investissement pour le financement des projets dans le cadre du développement d'ateliers de fabrication numérique (FabLab)	140022002 0310 (BC)	1910202091	420 000,00	84 000,00	79 472,09	
			2010400561	30 000,00	-	16 941,96	
	Dotation de fonctionnement pour l'animation du réseau des centres d'entreprises (Brucenter) et des guichets d'économie locale (GEL)	120141902 0310 (BC)	1910201017	45 000,00	95,13	-	Solde engagement annulé
			1910202864	15 000,00	5 000,00	-	
1910204493			15 000,00	5 000,00	-		
2010206011			15 000,00	-	10 000,00		
TOTAL				1 687 900,00	264 097,13	497 818,14	
BRUSOC (1100000038)	Transferts en capital dans le but d'octroyer des prêts aux entreprises de l'économie sociale, coopératives ou d'insertion (FEDER)	030041603 0310 (BC)	1910202984	5 053 166,24	2 526 583,12	-	
	Transferts en capital dans le but d'octroyer des microcrédits professionnels aux entreprises n'ayant pas accès au système bancaire classique (FEDER)	030041604 0310 (BC)	1910202986	3 295 542,60	1 647 771,30	-	
	Subvention de fonctionnement en matière d'économie sociale	160031501 0310 (BC)	1910208707	130 000,00	26 000,00	26 000,00	
			1910204650	130 000,00	26 000,00	-	solde engagement annulé
	Subvention d'investissement concernant l'économie sociale	160031601 0310 (BC)	2010400432	375 000,00	-	300 000,00	
			1910208706	796 000,00	159 200,00	159 200,00	
			1910204571	796 000,00	159 200,00	-	
	2010400433	862 000,00	-	689 600,00			
TOTAL				11 437 708,84	4 544 754,42	1 174 800,00	
SRIB (141176)	Subvention de fonctionnement	120111902 0310 (BC)	2010400063	500 000,00	-	400 000,00	



ORGANISME (N° SAP)	MISSION	ALLOCATION DE BASE (FONDS)	N° ENGAGEMENT	MONTANT ENGAGE	SOLDE FIN 2019	MONTANT LIQUIDE 2020	REMARQUE
	Octroi de crédits remboursables aux entreprises de l'Horeca - crise sanitaire COVID-19	120112101 0310 (BC)	2010202880	2 000 000,00	-	2 000 000,00	
			2010400064	39 500 000,00	-	29 500 000,00	
			TOTAL	42 000 000,00	-	31 900 000,00	
FLRBC (Vifo296)	Projet de la Braise	250071604 0310 (BC)	2010205901	1 400 000,00	-	-	
	TOTAL		1 400 000,00	-	-		
TOTAL GÉNÉRAL				63 849 475,84	5 102 973,55	37 956 154,14	



ORGANISME (N° SAP)	MISSION	UTILISATIONS/ORGANISMES - 2020											
		MONTANT/CODE ÉCONOMIQUE/NATURE COMPTABLE											
		1211	1212	1221	1250	7200	7422	1111	1112	1120	1140	5122	8112
SAU (6728)	Subvention de fonctionnement												
	Subvention de fonctionnement - Crise sanitaire COVID-19	1 008 092,00				774 380,00	246 033,00	1 253 253,00					
	TOTAL	1 008 092,00	-	-	-	774 380,00	246 033,00	1 253 253,00	-	-	-	-	-
CITYDEV.BRUS SELS (1258)	Subvention de fonctionnement pour le financement de projets dans le cadre du développement d'ateliers de fabrication numérique (FabLab)	516 000,00	56 000,00		7 000,00								
	Subvention de fonctionnement pour l'animation et la coordination de la coupole des incubateurs	10 000,00											
	Subvention de fonctionnement pour le financement de projets dans le cadre de la production d'équipements de protection individuel et autre matériel - crise sanitaire COVID-19 (FabLab)												
	Subvention d'investissement pour le financement des projets dans le cadre du développement d'ateliers de fabrication numérique (FabLab)						40 000,00						
	Dotation de fonctionnement pour l'animation du réseau des centres d'entreprises (Brucenter) et des guichets d'économie locale (GEL)	10 000,00											
	TOTAL	536 000,00	56 000,00	-	7 000,00	-	40 000,00	-	-	-	-	-	-
BRUSOC (1100000038)	Transferts en capital dans le but d'octroyer des prêts aux entreprises de l'économie sociale, coopératives ou d'insertion (FEDER)												
	Transferts en capital dans le but d'octroyer des microcrédits professionnels aux entreprises n'ayant pas accès au système bancaire classique (FEDER)												
	Subvention de fonctionnement en matière d'économie sociale	24 801,25		110 182,46				155 765,34	29 434,14	39 236,87	4 568,70		
	Subvention d'investissement concernant l'économie sociale											48 639,57	1.310.000,00
	TOTAL	24 801,25	-	110 182,46	-	-	-	155 765,34	29 434,14	39 236,87	4 568,70	48 639,57	1.310.000,00
SRIB (141176)	Subvention de fonctionnement	133 646,61						113 875,18	17 168,10	32 180,38	2 291,87		



ORGANISME (N° SAP)	MISSION	UTILISATIONS/ORGANISMES - 2020											
		MONTANT/CODE ÉCONOMIQUE/NATURE COMPTABLE											
		1211	1212	1221	1250	7200	7422	1111	1112	1120	1140	5122	8112
	Octroi de crédits remboursables aux entreprises de l'Horeca - crise sanitaire COVID-19	3 027,88		13 451,72				19 016,75	3 593,49	4 790,27	557,77		15.750.000,00
	TOTAL	136 674,49	-	13 451,72	-	-	-	132 891,93	20 761,59	36 970,65	2 849,64	-	15.750.000 ,00
FLRBC (Vifo296)	Projet de la Braise												
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL		1 705 567,75	56 000,00	123 634,19	7 000,00	774 380,00	286 033,00	1 541 910,27	50 195,73	76 207,52	7 418,34	48 639,57	17.060.000,00
													21.736.986,36



ANNEXE AU COMPTE DE RÉCAPITULATION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES : DÉTAIL DES DÉPENSES NON VENTILÉES

DETAIL DES DEPENSES NON VENTILEES - 0600					
N° PIECE			ALLOCATION DE BASE	MONTANT	JUSTIFICATIF
HANA - MIGRATION		JOY			
200001730	900000245	1183010980	T02.280.06.07 0600	574 859,60	Perte enregistrée - dossiers divers en matière d'aménagement du territoire - recettes non-perçues - code 3XXX
200002140	900000465	1193006000	T02.310.06.10 0600	33 390,00	
200001733	900001376	1143005676	T02.280.06.07 0600	8 400,00	
200001731	900000253	1143001318	T02.280.06.07 0600	1 438,10	
200000638	900000251	1143001315	T02.280.06.07 0600	3 021,79	
200000636	900000252	1143001317	T02.280.06.07 0600	9 855,28	
200000635	900000250	1143001314	T02.280.06.07 0600	1 668,09	
200000634	900000249	1143001313	T02.280.06.07 0600	977,23	
200000633	900000248	1143001312	T02.280.06.07 0600	3 222,43	
200000632	900000247	1143001311	T02.280.06.07 0600	4 074,77	
200000631	900000246	1143001310	T02.280.06.07 0600	6 931,53	
6600002623	900017608	1197002735	-	12 161,18	
TOTAL				660 000,00	

ANNEXE AU COMPTE GÉNÉRAL

2020



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	28
CADRE LÉGAL, RÉGLEMENTAIRE ET OBLIGATOIRE	28
1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	32
1.1. TUNNELS.....	35
1.2. INFRASTRUCTURES MÉTROS.....	36
1.3. VOIRIES.....	37
1.4. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTROMÉCANIQUES	37
1.5. OUVRAGES D'ART (PONTS, PASSERELLES, VIADUCS).....	38
1.6. PISTES CYCLABLES.....	38
1.7. BIENS MEUBLES.....	39
1.8. BIENS IMMEUBLES	39
1.9. DROITS RÉELS SUR LES IMMEUBLES (EMPHYTÉOSE, SUPERFICIE, USUFRUIT).....	40
1.10. MUTATIONS DE L'EXERCICE	42
2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (SOUS-CLASSE 28).....	43
2.1. INVENTAIRE ET VALORISATION : RÈGLES GÉNÉRALES	43
2.2. CAS PARTICULIER : ASBL	44
2.3. VALORISATION DE LA PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE DEXIA SA	45
2.4. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS À SIGNALER	46
3. CRÉANCES À PLUS D'UN AN (SOUS-CLASSE 29).....	48
3.1. AVANCES PROTOTYPES	48
3.2. CRÉANCES À LONG TERME ENVERS LA SLRB.....	48
3.3. PRÊT EN FAVEUR DE CITYDEV.BRUSSELS (EX-SDRB)	49
3.4. PRÊT EN FAVEUR DE LA SLRB	49
3.5. FONDS DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.....	49
3.6. AUTRES CRÉANCES.....	49
4. CRÉANCES À UN AN AU PLUS (SOUS-CLASSES 40, 41 ET 48).....	51
4.1. LES CRÉANCES FISCALES (SOUS-CLASSE 40).....	51
4.2. LES CRÉANCES NON FISCALES (SOUS-CLASSE 40)	53
4.3. LES CRÉANCES DIVERSES (SOUS-CLASSE 41).....	54
4.4. LES CRÉANCES DOUTEUSES ET IRRÉCOUVRABLES	55
4.5. AUTRES CRÉANCES – FONDS DE TIERS (SOUS-CLASSE 48).....	56
5. VALEURS DISPONIBLES (SOUS-CLASSES 55 À 58)	58
6. COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF (SOUS-CLASSE 49)	59
6.1. CHARGES À REPORTER	59
6.2. PRODUITS ACQUIS	60
7. COMPTES DE « FONDS PROPRES » (SOUS-CLASSES 10 À 15)	61
7.1. ACTIF NET/RÉSULTATS	61
7.2. LES FONDS BUDGÉTAIRES	61
8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (SOUS-CLASSE 16)	62
8.1. PROVISION POUR LITIGES	62
8.2. PROVISION POUR DETTES GARANTIES.....	62
8.3. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	62
9. DETTES À PLUS D'UN AN (SOUS-CLASSE 17).....	63
9.1. DETTES FINANCIÈRES.....	63
9.2. DETTES COMMERCIALES	64
9.3. CAUTIONNEMENTS REÇUS EN NUMÉRIQUES	64
9.4. AUTRES DETTES À LONG TERME.....	64
10. DETTES À UN AN AU PLUS (SOUS-CLASSES 42 À 48)	65

10.1.	EMPRUNTS À CT (SOUS-CLASSE 42)	66
10.2.	DETTES FINANCIÈRES (SOUS-CLASSE 43)	66
10.3.	DETTES COMMERCIALES (SOUS-CLASSE 44)	66
10.4.	DETTES SALARIALES ET FISCALES (SOUS-CLASSE 45)	66
10.5.	DETTES DIVERSES (SOUS-CLASSE 48)	67
11.	COMPTES DE RÉGULARISATION DE PASSIF (SOUS-CLASSE 49)	68
11.1.	LES CHARGES À IMPUTER	68
11.2.	PRODUITS À REPORTER	68
12.	COMPTES DE DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	69
12.1.	LA DETTE GARANTIE	69
12.2.	LES GARANTIES REÇUES.....	70
12.3.	L'ENCOURS DES ENGAGEMENTS	70
12.4.	LES LITIGES EN COURS.....	71
12.5.	LES BIENS ET VALEURS DE TIERS DÉTENUS PAR LA RÉGION	71
12.6.	LES LIGNES DE CRÉDIT.....	71
12.7.	L'ASSURANCE PENSION	72
12.8.	LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (SWAPS)	72
12.9.	DIVERS ENGAGEMENTS.....	73
13.	EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTATS.....	74
13.1.	LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION	74
13.2.	LE RÉSULTAT FINANCIER	75
13.3.	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	75
14.	COMPTE DE GESTION.....	76
15.	RÉCONCILIATION DES RÉSULTATS COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE	77
16.	ANNEXES.....	78
16.1.	PRÉSENTATION DU BILAN AU FORMAT DE L'A.R. « PLAN COMPTABLE »	79
16.2.	PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTATS AU FORMAT DE L'A.R. « PLAN COMPTABLE »	82
16.3.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	85
16.4.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90
16.5.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GARANTIES	92
16.6.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DU COMPTE DE RÉSULTATS.....	93
16.7.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	96
16.8.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS RÉELS SUR IMMEUBLES EN PROPRIÉTÉ	97
16.9.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS RÉELS SUR IMMEUBLES DES TIERS (EMPHYTÉOSE)	99
16.10.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMEUBLES EN LOCATION/COPROPRIÉTÉ	100
16.11.	MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE ANNUEL.....	101
16.12.	MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE DU MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	104
16.13.	MÉTHODOLOGIE POUR LA RÉÉVALUATION DES OUVRAGES D'ART - 2019.....	107
16.14.	CRÉANCES SPRB - AEC.....	110
16.15.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES FONDS BUDGÉTAIRES (AXE FINANCIER ET BANCAIRE)	111
16.16.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES FONDS BUDGÉTAIRES (AXE BUDGÉTAIRE)	118



INTRODUCTION

Le compte général est établi sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les notes, tableaux et graphiques ci-après font partie intégrante du compte général, et sont présentés en euros.

Le bilan après répartition présente un montant total de 13.729,09 millions et le compte de résultats dégage une perte de 1.279,65 millions.

Cette perte est certes en diminution par rapport au précédent exercice (- 4.401,86 millions), mais reste tout de même plus importante que celle au 31/12/2018 (- 529,02 millions).

Nous analyserons les causes de cette perte dans le chapitre relatif au compte de résultats.

CADRE LÉGAL, RÉGLEMENTAIRE ET OBLIGATOIRE

Les comptes ont été établis en s'appuyant sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur en la matière, à savoir :

- la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et Régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes ;
- l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (ci-après dénommée OOBCC) qui fixe les règles normatives complémentaires à la loi du 16 mai 2003, que le législateur bruxellois a décidé de faire appliquer pour ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale ;
- l'arrêté royal du 10 novembre 2009 (ci-après dénommé AR « plan comptable ») et ses annexes, fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux Communautés, aux Régions et à la Commission communautaire commune ;

Il s'agit du plan comptable normalisé prévu à l'article 5 de la loi du 16 mai 2003.

Lors de la mise en place de la comptabilité en partie double par les Services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et en l'absence d'un plan comptable spécialement conçu pour le secteur public, et imposé par un prescrit légal, un plan comptable dérivé du plan comptable minimum normalisé des entreprises (PCMN – arrêté royal du 12 septembre 1983) a été utilisé pour l'établissement des états financiers du Service public régional de Bruxelles.

Compte tenu de la lourde charge de travail qu'impliquerait un changement radical du plan comptable, particulièrement en ce qui concerne la reprise des historiques et des postes non soldés des comptes actuellement utilisés, la Direction de la comptabilité n'envisage pas, dans un avenir proche, d'utiliser le plan comptable imposé par l'AR « Plan comptable » pour l'imputation quotidienne des opérations comptables.

Toutefois, la Direction de la comptabilité a introduit dans son système comptable le plan comptable prescrit par l'AR « plan comptable » comme plan comptable alternatif, et a établi un lien univoque entre chaque compte général utilisé et chaque rubrique du plan comptable de l'AR « plan comptable ».



C'est ainsi que le reporting est établi dans le respect du prescrit légal ; le présent compte est accompagné d'une présentation du bilan et du compte de résultats sous la forme requise par l'AR « plan comptable », en annexe 1 et 2.

- La circulaire du 14 décembre 2020, qui vise, comme l'indique son préambule :
 - à préciser certains éléments de l'AR « plan comptable » ;
 - à fixer certaines modalités, notamment en matière de règles d'amortissements et de réévaluations, qu'aurait dû établir la Commission de la comptabilité publique³, ainsi que prévu par l'AR « plan comptable » ;
 - à définir la méthodologie en vue de la réalisation de l'inventaire prévu à l'article 34 de l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, à compléter, pour ce faire, les dispositions de l'article 4 de l'AR « plan comptable », et à prendre des dispositions pour faciliter sa mise à jour ;
 - à fixer certaines modalités afin de permettre l'application de l'article 61 de l'OOBCC⁴.

Cette nouvelle circulaire est le résultat du toilettage de la circulaire 2 du 15 novembre 2007.

Cette mise à jour s'imposait pour les raisons suivantes :

- abroger la circulaire n°1 (circulaire du 28/12/2006) devenue obsolète car remplacée par l'AR « plan comptable » publiée en 2009 ;
- modifier toutes les références à la circulaire 1 (abrogée) par des renvois à l'AR « plan comptable » ;
- mettre à jour les tableaux annexes à la circulaire afin d'harmoniser les règles et modalités d'évaluation et de réévaluation au sein de l'entité régionale.

Les recommandations de la Commission de la comptabilité publique, dont il est fait référence à l'article 8 de l'AR « plan comptable », et qui est chargée de définir, proposer et préciser les différentes règles d'évaluation, d'amortissements et de revalorisation des actifs immobilisés, sont attendues. Cette commission a commencé ses activités depuis le 16 novembre 2017.

Dans l'attente des règlements définis par cette Commission, les règles d'évaluation, d'amortissements et de réévaluations appliquées dans le cadre de l'établissement du compte 2020 des Services du Gouvernement de la Région bruxelloise sont conformes aux prescrits légaux tels que repris à l'AR « plan comptable » et à la nouvelle circulaire du 14/12/2020.

Le groupe de travail bruxellois de la comptabilité, créé par le Gouvernement⁵ pour doter l'entité régionale d'un organe qui a pour but l'harmonisation des règles d'imputation et d'évaluation en son sein poursuit ses activités.

Les activités de ce groupe de travail se résument actuellement à :

- l'intégration des organismes administratifs autonomes (OAA) au projet de plateforme SAP⁶ ;
- la rédaction de procédures comptables en fonction des besoins exprimés par les organismes ;
- l'organisation de formations en comptabilité publique.

³ Cf. l'article 8 de l'AR du 10 novembre 2009

⁴ « l'annexe au compte annuel comprend notamment un commentaire relatif aux règles d'évaluation retenues, un rapport sur les ventes ou autres aliénations éventuelles des biens meubles et immeubles au cours de l'année, ainsi que plusieurs rapports et annexes sur les éléments constitutifs du bilan et du compte de résultats. »

⁵ décision du Gouvernement du 24 avril 2014

⁶ Le projet de plateforme SAP, approuvé le 16 juillet 2015 par le Gouvernement, a pour but d'une part, d'offrir aux organismes régionaux un outil de gestion administratif, financier, et comptable performant (un ERP), qui répond aux impératifs légaux à un coût modéré car mutualisé, et d'autre part de mettre en place les fondements d'une consolidation comptable des comptes de l'entité régionale plus aisée.



Le SPRB a rejoint la plateforme régionale SAP en 2020 ; le projet de migration s'est achevé en juin/juillet 2020 par la migration des soldes généraux et des immobilisations.

Les travaux post-migration, à savoir le suivi des incidents, la mise à jour des procédures et des manuels de formation, la mise en œuvre de reportings adéquats et fiables, indispensables au bon fonctionnement de nos activités, sont toujours en cours.

Le projet d'interfaçage entre l'application fiscale SAP Apollo et la plateforme SAP, qui a été lancé en 2020, est dans sa phase d'implémentation :

- les droits constatés sont automatiquement injectés en SAP HANA via l'interface depuis le mois de janvier 2021 ;
- les corrections des droits constatés sont également injectés dans le système ;
- le transfert des paiements réconciliés est toujours en cours d'analyse ; les AER payés devraient être injectés avant la fin de l'année 2021 ;
- le bilan de départ dans SAP HANA FI reste attendu ; le SPRBF s'est engagé à nous le fournir avant la fin de l'année 2021.

Les dossiers des organismes CIRB, Citydev.Brussels et Iristeam sont en pré-étude pour une rentrée sur la plateforme à échéance 2023. L'arrivée du Port de Bruxelles est également annoncée, mais à une échéance plus lointaine (2024).

Les procédures comptables décrites par le groupe de travail bruxellois de la comptabilité sont d'application au sein des différents OAA, et notamment ceux qui ont rejoint la plateforme de service informatique SAP ; il n'y a pas eu de nouvelle fiche comptable rédigée en 2020, mais une mise à jour continue est effectuée si nécessaire.

Enfin, le groupe de travail a constaté, au fil de ses contacts avec les organismes, que des besoins en formation étaient exprimés ; il en a assuré quelques-unes en 2020.

Les principes généraux comptables ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base que sont :

- la permanence des méthodes comptables et des règles d'évaluation d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices ;
- le principe de continuité de l'exploitation ;
- le principe d'image fidèle.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les immobilisations financières, le compte général reprend les données des états financiers des entreprises et organismes, arrêtés au 31/12/2019⁷.

Au moment où nous clôturons les comptes, nous n'avons toujours pas reçu les réponses aux demandes d'inventaires listées ci-dessous :

- inventaires des immobilisations incorporelles/corporelles : inventaire des matériels et mobiliers des cabinets non effectué ;
- réconciliation des charges de personnel : le travail de réconciliation des charges du personnel est en cours de mise en œuvre par les 2 départements RH (SPRB et SPRBF) ; il ne nous a pas été transmis mais sera certainement mis à la disposition de la Cour des comptes par les services en charge lors de l'audit des comptes ;
- circularisation des créances/dettes : toutes les réponses à nos demandes n'ont pas été reçues des clients/fournisseurs sollicités (environ 30% de réponses à nos demandes ont été reçues).

7 Cf. procédure comptable en vigueur



Les évènements suivants ont eu un impact important sur la mise en œuvre du compte général en 2020 :

- La crise sanitaire du COVID-19 ;
- La revalorisation des ouvrages d'art effectuée en 2019 (tunnels, ponts et viaducs) ;
- La migration du SPRB vers la plateforme « SAP Régional » qui est effective depuis le 01/01/2020 ;
- La vente en 2019 des droits de propriété sur le Centre de communication Nord (CCN) ; le transfert du risque juridique a été activé en 2020 et les biens immobilisés y relatifs ont été sortis du patrimoine de la Région; les clefs ont été remis à AXA le 30/04/2021.
- Le déménagement des services du Gouvernement qui s'est déroulé de novembre 2020 à janvier 2021, pour rejoindre l'Iris Tower (projet BE CONNECTED⁸) ;
- La reprise de la gestion des taxes de circulation et mise en circulation par le SPRBF (cf. VI^{ème} réforme)

En cette période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID-19, la collaboration de toutes les administrations/services et de leurs responsables à tous les niveaux était importante pour pouvoir établir un compte général qui donne une image fidèle et sincère de la situation du patrimoine de l'entité comptable.

La collecte des informations dans le cadre des inventaires, pour assurer la clôture comptable des comptes a été ardue ; le respect des délais fixés n'a pas toujours été respectée et les personnes de contact dans les différents domaines n'étaient pas toujours disponibles pour apporter des réponses aux questions posées.

Dans plusieurs cas, nous avons pu réunir des informations indispensables à la clôture des comptes avec plusieurs semaines de retard et après de nombreux e-mails de relance envoyés aux services en charge.

Toutefois, la bonne volonté des agents en charge à tous les niveaux et leur bonne collaboration nous a tout de même permis de rassembler les informations utiles pour la mise en œuvre de ce compte général des Services du Gouvernement dans cette période particulièrement difficile pour tous ; nous tenons à le souligner et à les remercier.

⁸ Cf. décision du Gouvernement des 17/05/2018 et 19/07/2018.



1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(SOUS-CLASSES 21 À 27)

Conformément à l'article 61 de l'OOBCC, les règles d'évaluation, d'amortissements et de réévaluations appliquées au présent compte général sont conformes à celles prescrites par l'AR « plan comptable » et par la circulaire du 14/12/2020.

La valorisation des immobilisations incorporelles et corporelles a été réalisée conformément à l'article 8 de l'AR « plan comptable », et en prenant en compte les réponses aux demandes de vérification d'inventaires, communiquées par les différentes administrations du Service public régional de Bruxelles.

Une procédure comptable a été décrite pour cette catégorie du bilan.

Les revalorisations des biens seront désormais mises en œuvre dans le respect strict de l'article 11 de la circulaire du 14/12/2020.

Rappelons qu'en 2019, une réévaluation des ouvrages d'art (tunnels, ponts et viaducs) a été effectuée avec l'aide de l'Administration en charge (Bruxelles Mobilité).

Des écritures d'ajustement des comptes ont été comptabilisées en 2020 en tenant compte des remarques de la Cour des comptes lors de son audit du compte général 2019 et des réponses à nos demandes dans le cadre des inventaires.

L'inventaire des cabinets ministériels n'a pas pu être validé par les ordonnateurs compétents ; cette situation est due au confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19 ; il ne nous a pas permis de nous déplacer auprès des nouveaux cabinets pour leur expliquer en quoi consiste l'inventaire et nous assurer que le travail qui sera fait est conforme à ce qui est attendu ; cet inventaire sera effectué dès que la situation sanitaire le permettra.

Signalons toutefois que l'impact de l'inventaire des cabinets sur la valeur des biens immobilisés n'est pas de nature à remettre en cause les principes de fiabilité et d'image fidèle des comptes.

Dans le cadre du déménagement des services du Gouvernement, nous avons eu une réelle opportunité pour actualiser l'inventaire du mobilier et du matériel existant. Cela a été fait avec l'aide des services en charge (Service informatique et Facilities).

Les inventaires ont essentiellement permis de faire valider les informations comptabilisées tout au long de l'année et de faire correspondre l'information qui se trouve dans les comptes avec la réalité physique et financière des biens.

Comme déjà indiqué ci-dessus, nous avons procédé à une refonte complète de l'inventaire des ouvrages d'art en 2019.

Ce travail a été réalisé dans le but d'individualiser les différents édifices et de permettre un suivi et une évaluation distincte de chaque élément.

L'inventaire des immobilisations corporelles en matière de voiries et métro est validé par les ingénieurs en charge dans les services techniques y relatifs, ce qui lui confère une valeur hautement probante.



L'inventaire des ouvrages d'art est accompagné d'une note méthodologique⁹ expliquant de manière détaillée le procédé utilisé pour déterminer les nouvelles valeurs indiquées dans les comptes.

Nous nous efforçons d'attirer l'attention des responsables dans les services techniques sur l'importance de constituer et maintenir à jour une documentation annexe lors des travaux d'inventaires.

Les nouvelles équipes en place au sein de ces services sont beaucoup plus à l'écoute de nos demandes et observations ; nous tenons à les remercier pour cette belle collaboration.

La méthode de valorisation des immobilisations incorporelles et corporelles¹⁰, validée par la Cour des comptes en 2014/2015, a été complétée par la mise en œuvre de grandes fiches d'immobilisation annuelles ; ceci dans le but de répondre à la problématique de la durée des amortissements, non uniforme pour des immobilisés de différentes années dans une même fiche d'immobilisés.

Cette méthodologie a été appliquée à l'ensemble du patrimoine, soumis aux principes d'amortissements (harmonisation des règles d'évaluations à l'ensemble du patrimoine immobilisé).

Dans le cadre de la migration sur la plateforme SAP, et compte tenu de quelques différences entre JOY et HANA au niveau du plan comptable (cf. ouvrages de génie-civil en sous-classe 22 en JOY et 26 en HANA), il a fallu réorganiser les anciennes fiches immobilisées afin qu'elles soient migrées dans les bonnes classes d'immobilisées en HANA.

L'impact de cette réorganisation a induit que les soldes fin 2019 des comptes généraux de cette catégorie du bilan en JOY ne correspondent pas toujours aux soldes fin 2019 du bilan en HANA ; toutefois le solde total migré est bien le même dans JOY et HANA.

Le patrimoine immobilier a été valorisé suivant la méthodologie qui se trouve en annexe 11.

BELIRIS

BELIRIS est né d'un accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale ; dans le cadre de cet accord, de nombreux projets sont réalisés sur le territoire de la Région, dans des domaines variés, avec des financements exclusifs en provenance du Fédéral.

Depuis 2016, nous procédons à une collecte de données et d'informations financières sur les projets réalisés.

L'analyse des données recueillies sur le site internet de l'organisme du Fédéral en charge de la gestion de ces fonds permet d'identifier clairement les projets réalisés au bénéfice de la Région de Bruxelles-Capitale dans toutes les matières.

Les projets identifiés et chiffrés sont ainsi signalés aux services en charge, et nous vérifions qu'ils les intègrent dans les valeurs retenues et indiquées dans le cadre des derniers inventaires réalisés.

Les réalisations effectuées dans le cadre des projets BELIRIS sont isolées dans des fiches immobilisées distinctes, ce qui permet un meilleur suivi ; pour chaque projet réalisé, une fiche est créée.

⁹ Cf. annexe 13

¹⁰ Cf. annexe 11



En 2020, les projets suivants ont été inventoriés et enregistrés :

- Construction d'un centre de formation aux métiers industriels et technologiques sur la commune d'Anderlecht : 10,2 millions (Immob. 102300000006) ;
- Différents travaux sur le bâtiment WIELS (Commune de Forest) pour augmenter la capacité du bâtiment, le confort des visiteurs et améliorer les prestations énergétiques du bâtiment : 2,15 millions (Immob. 108400000079) ;
- Extension du théâtre royal de Toone (sis à la Ville de Bruxelles) pour améliorer et augmenter la capacité d'accueil et le confort des visiteurs : 1,3 millions (Immob. 108700000045).

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des réductions de valeurs et amortissements cumulés y relatifs.

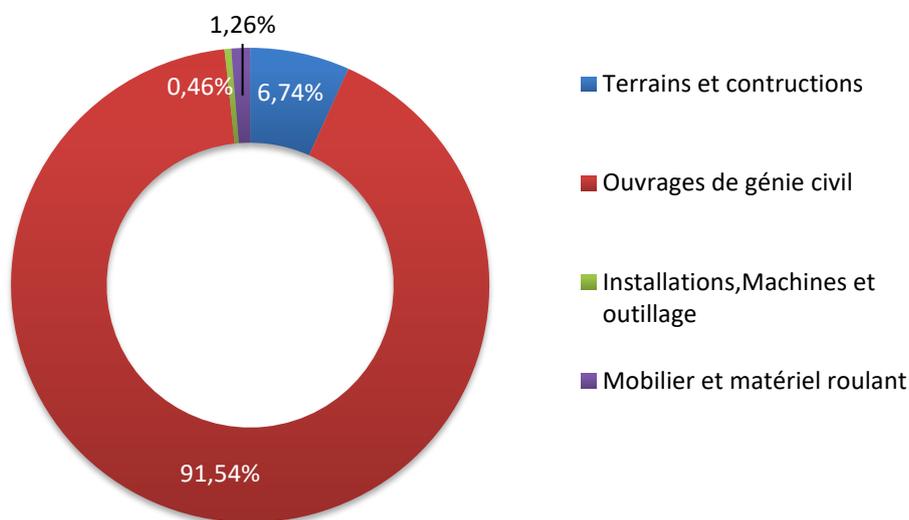
Les immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation économique est limitée dans le temps ont fait l'objet d'amortissements annuels calculés suivant les règles d'évaluation en vigueur (cf. circulaire du 14/12/2020).

La synthèse des immobilisations incorporelles et corporelles se trouve en annexe 3.

Afin de respecter le principe d'intangibilité des données d'un exercice à l'autre, tous les retraitements effectués entre les différentes catégories d'immobilisations du fait de la migration ont été isolés dans la rubrique « transferts d'une rubrique à l'autre ».

Le graphique suivant donne une image de ce que représente les différentes composantes de cette masse du bilan.

Représentation du patrimoine





1.1. TUNNELS

En 2019, avec l'aide de l'Administration en charge (Bruxelles Mobilité), nous avons entrepris une importante réévaluation de l'ensemble des éléments rentrant dans cette catégorie ;

Ce travail a été essentiel pour nous permettre d'actualiser les valorisations.

Même s'il est vrai que les valeurs investies se retrouvent directement dans les comptes lors de la comptabilisation des factures reçues, il était essentiel de pouvoir affecter ces différentes valeurs, afin de pouvoir déterminer une valeur globale pour chaque ouvrage (il y en a une trentaine sur le territoire de la Région).

Signalons que les rénovations des tunnels Stéphanie, Porte de Hal et Montgomery sont achevés ; celles du tunnel Léopold II (rebaptisé Tunnel Annie Cordy) sont toujours en cours, avec une date de fin des travaux prévue en juin 2021.

Des travaux d'aménagement et de sécurisation du tunnel Trône sont également en cours ; la fin de ces travaux est prévue pour juin 2021.

Les gros travaux dans le tunnel Georges Henri seront entrepris dès 2021.

Les rénovations dans les tunnels ont pour but d'aménager les voies afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Ces différentes rénovations, qui mobilisent plusieurs corps de métiers, ont également servi de référence pour la détermination de la valeur des anciens équipements lors des travaux de réévaluation.

Les efforts entrepris par Bruxelles Mobilité pour mettre en place un logiciel (EVIA) qui permet un suivi plus efficace des budgets et une meilleure gestion des coûts des biens immobilisés se poursuivent également. Cette application est régulièrement mise à jour avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités et la correction d'éventuels bugs.

Les erreurs relevées par la Cour des comptes lors de son audit du compte 2019 ont été corrigées et les valeurs à fin 2019 ont été ajustées en conséquence :

- Régularisation liée à la TVA/tunnels : + 185 millions
- Régularisation liée à la longueur du Viaduc Reyers : + 1,2 millions
- Equipements électriques et électromécaniques (régularisation liée à la TVA) : + 7,7 millions.

Le travail entrepris en 2019 a permis d'aller vers une harmonisation des méthodes d'évaluation mises en œuvre depuis 2017.

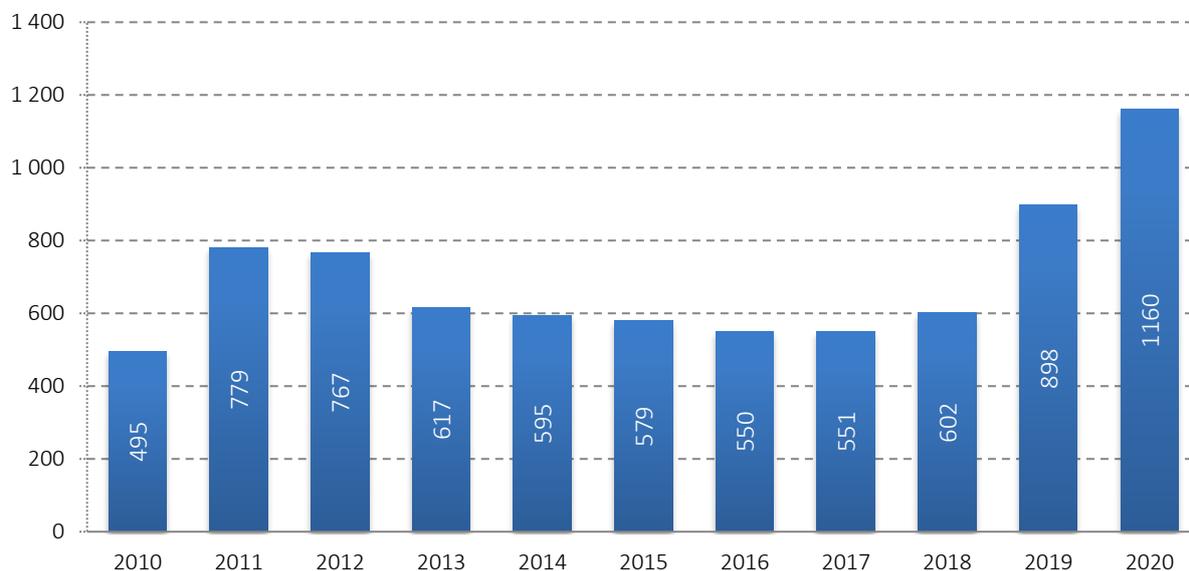
À la suite d'une mise en concordance des données obtenues dans le cadre de cette revalorisation, avec une étude faite sur la valorisation des ouvrages d'arts en France, nous pouvons affirmer que les nouvelles valeurs que nous avons dans les comptes ont une qualité nettement plus probante que celles qui s'y trouvaient au 31/12/2018.

La valeur nette globale de l'ensemble des tunnels au 31 décembre 2020, après amortissements, s'élève ainsi à 1.160,09 millions.



Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la valeur nette des tunnels au cours de ces dernières années.

Evolution de la valeur nette des tunnels (en millions d'euros)



1.2. INFRASTRUCTURES MÉTROS

Les travaux de rénovation des métros bruxellois se poursuivent dans le but d'assurer le confort et la sécurité des voyageurs, ainsi que d'améliorer l'accessibilité des voyageurs à mobilité réduite aux stations (installation d'ascenseurs par exemple).

Un nouvel axe (ligne 3) est en cours d'aménagement ; ce nouvel axe traversera la ville de Bruxelles du Nord au Sud et desservira 18 stations.

Les opérations d'inventaires menées par l'Entité du comptable régional dans le cadre de la mise en œuvre du compte général de l'entité régionale ont permis de procéder à une correction (cf. pièces 2000050448/40000005857).

La valorisation des infrastructures du métro bruxellois a été effectuée conformément aux règles applicables en la matière.

La valeur nette globale après amortissements de l'ensemble des travaux d'infrastructure du métro bruxellois s'élève à 2.037,71 millions (travaux de génie civil) au 31/12/2020.

Aucune revalorisation n'a été appliquée à cette rubrique du bilan.



Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de cette valeur nette ces dernières années.

Evolution de la valeur nette des infrastructures métro (en millions d'euros)



1.3. VOIRIES

Les travaux de rénovation des voiries régionales se poursuivent. Le but de ces travaux est de rénover les voiries en faisant cohabiter en bonne intelligence tous les nouveaux modes de déplacements, notamment avec toute la mobilité douce qui s'est développée à la suite du confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19.

Dans ce cadre, de nombreuses pistes cyclables sont en cours d'aménagement.

La valeur nette globale des voiries au 31 décembre 2020, après réductions de valeurs et amortissements cumulés y relatifs, s'élève à 944,93 millions.

En 2020, aucune revalorisation n'a été appliquée à cette rubrique du bilan.

1.4. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTROMÉCANIQUES

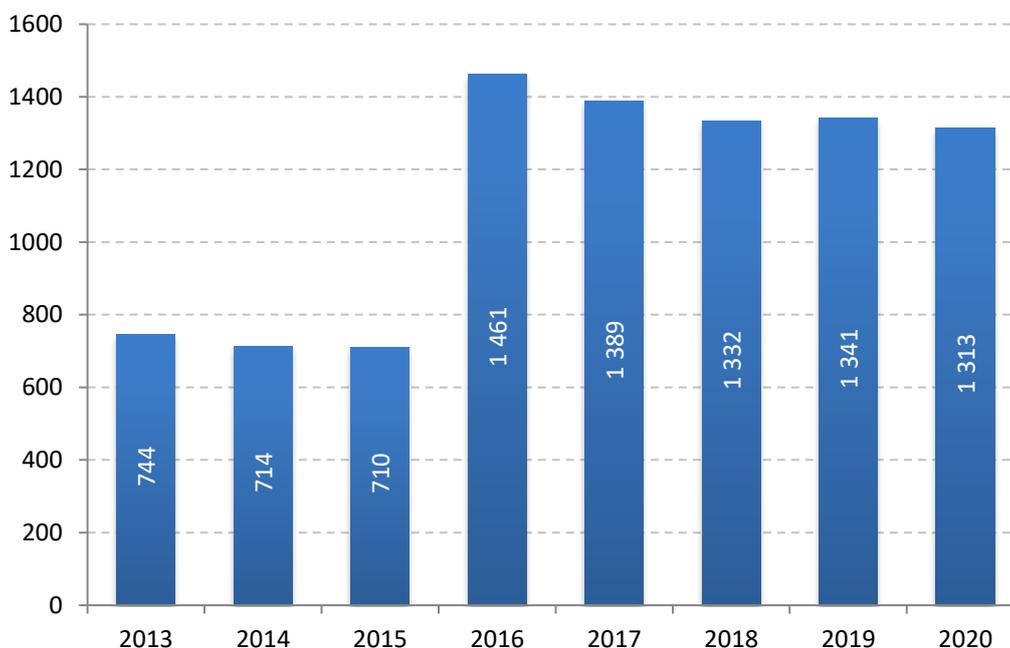
Comme cela a été indiqué sous la rubrique des tunnels (gros œuvre), le travail entrepris pour déterminer la valeur de chaque tunnel pris séparément a également eu un impact sur cette rubrique du bilan, pour ce qui concerne plus particulièrement les équipements dans les tunnels.

Les corrections apportées à la suite des constats de la Cour des comptes lors de son audit ont permis d'augmenter la valeur de ce poste d'un montant de 7,7 millions environ.



La valeur nette globale des équipements dans les tunnels, voiries et métros s'élève à 1.313,20 millions ; la plus grande partie de ce montant (1.214,84 millions) concerne les équipements installés dans le métro bruxellois.

Représentation des équipements électromécaniques (en millions d'euros)



1.5. OUVRAGES D'ART (PONTS, PASSERELLES, VIADUCS)

La valorisation des ouvrages d'art et des voiries a été effectuée conformément aux règles comptables applicables en la matière.

Signalons que la Région compte une centaine de ponts et une douzaine de viaducs au dernier décompte.

À la suite des remarques de la Cour des comptes lors de son audit des données 2019, nous avons effectué une correction de ce poste du bilan pour une valeur d'environ 1,2 millions ; cette correction porte sur la longueur du viaduc REYERS, qui a été corrigée par les services en charge.

La valeur nette globale des ponts, des passerelles et des viaducs s'élève à 274,43 millions, compte tenu de la forte dévalorisation de 2019 et des amortissements actés.

1.6. PISTES CYCLABLES

De nombreuses pistes cyclables ont été aménagées sur le Territoire de la région en 2020 ; c'est l'une des conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19 ; afin de permettre aux personnes d'avoir une offre de circulation alternative au transport public, il a fallu trouver des solutions sur l'espace public ;



C'est ainsi que durant cette période de confinement, de nombreuses voiries ont vu leur espace être réorganisé, pour laisser un peu plus de place à la circulation des vélos, trottinettes et autres véhicules de mobilité douce ; l'espace prévu pour la circulation des voitures a été réduit dans plusieurs cas ;

Le but ultime est d'atteindre 40 km de pistes cyclables sur le territoire de la région, soit en aménageant des pistes déjà existantes (plus de sécurisation), soit en créant de nouvelles ; fin 2020, plus de 80 % de ce qui était prévu a été réalisé.

La valorisation des pistes cyclables a été effectuée conformément aux règles comptables applicables en la matière.

La valeur nette globale au 31/12/2020 s'élève à 41,06 millions.

1.7. BIENS MEUBLES

Fin 2018, nous avons proposé à la direction « Facilities », qui a en charge la gestion du parc mobilier des SPRB's, une méthode d'évaluation qui lui permet d'établir un inventaire du mobilier disponible.

Cette procédure, qui consiste à réaliser un inventaire sur une base statistique du nombre de personnes en service, se trouve à l'annexe 12 du présent compte ;

Le projet de déménagement des services du SPRB vers l'IRIS TOWER nous a permis de faire un inventaire très précis de cette rubrique du bilan ; la collaboration mise en place avec les services en charge (Facilities) aura par ailleurs pour effet de préparer et faciliter les inventaires futurs.

Dans le cadre du déménagement, et compte tenu des nouveaux espaces de travail, du nouveau mobilier et matériel a été acquis.

Une grande partie des anciens biens meubles a ainsi été déclassée et offerte à différentes associations sur le territoire de la région pour ce qui a pu être récupéré ;

Compte tenu du fait que, à la suite du confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19, le télétravail a été généralisé à l'ensemble du personnel pouvant l'exercer, une partie du mobilier (essentiellement des chaises de bureau) a été donnée au personnel pour améliorer le confort du travail à domicile ;

Tout ce qui n'a pas pu être récupéré a été purement et simplement détruit.

La valeur des biens meubles s'établit à 22,77 millions au 31/12/2020.

1.8. BIENS IMMEUBLES

Dans le cadre de l'inventaire des biens immeubles, une mise en concordance entre les données de SAP AA (module de gestion des immobilisations dans SAP) et les données du logiciel ARCHIBUS (logiciel qui gère les biens immeubles à Facilities, ex-Régie foncière) existe.

La valeur nette comptable des terrains et constructions s'élève à 433,78 millions au 31/12/2020.

Une revalorisation de cette rubrique du bilan a été effectuée à la suite d'entrées d'inventaires et de réception des valeurs d'expertise pour une série de biens dans le cadre des accords BELIRIS ; les corrections enregistrées portent sur un montant total d'environ 13,65 millions (cf. détail ci-avant).



Les dépenses effectuées pour l'acquisition de biens dans le cadre du projet de réhabilitation du site REYERS s'élèvent à 28,13 millions au 31/12/2020.

De nouveaux biens ont également été acquis pour un montant de 11 millions environ ; il s'agit des biens suivants :

- Acquisition de 8 parcelles de terrain sis à Forest : 7,76 millions
- Acquisition d'un terrain bâti sis à rue Heyvaert : 0,81 million
- Acquisition Av. Van Volxem : 0,10 million
- Acquisition d'un terrain à Immoebel : 0,67 millions
- Acquisition d'un terrain bâti « rue des moines » : 0,30 millions
- Acquisition d'un immeuble sis à Rue de Lusambo : 1,51 millions

Le pôle Event & Logistics de la direction de la communication, anciennement installé au CCN, a emménagé dans le nouveau bâtiment, sis rue de Lusambo 55.

Le pôle Event & Logistics a ainsi retrouvé un lieu de travail beaucoup plus adapté à ses activités, essentiellement la préparation et le stockage de stands et différents supports de communication événementiels de la région.

1.9. DROITS RÉELS SUR LES IMMEUBLES (EMPHYTÉOSE, SUPERFICIE, USUFRUIT)

Un travail d'inventaire des dossiers dans lesquels la problématique des droits réels sur immeubles doit être prise en compte a été réalisé. Le traitement comptable réservé à ces dossiers est différent selon que la Région est propriétaire ou pas des biens concernés.

De nombreux paramètres entrent en ligne de compte pour pouvoir déterminer les écritures comptables de régularisations qui doivent être mises en œuvre :

- la valeur des biens,
- la nature de l'objet des contrats,
- la nature des droits,
- le caractère récurrent ou pas de la redevance (unique ou périodique),
- le montant de la redevance (raisonnable, élevé, ou symbolique),
- la prise ou non d'une option d'achat en fin de contrat.

1.9.1. Traitement comptable des droits réels donnés (sur biens propres)

L'inventaire des droits réels concédés sur des biens dont la Région est propriétaire a été établi par les services en charge et est disponible à l'annexe 8. Dans la grande majorité de cas, les dossiers répertoriés concernent des terrains, bâtis ou non, grevés d'un droit de superficie ou d'emphytéose.

La gestion comptable de ces dossiers et les règles d'évaluation appliquées à cette rubrique du bilan n'ont pas changé depuis 2014.

De nouveaux dossiers sont listés à l'inventaire au 31/12/2020.

La liste des biens pris en location par la Région ainsi que ceux détenus en copropriété est disponible à l'annexe 10.



Le déménagement des services du Gouvernement des sites CCN et CITY CENTER a abouti à la location de nouveaux espaces pour les équipes :

- La SILVER TOWER, rebaptisé « Iris Tower », bâtiment de 33 étages sis à Saint-Josse-ten-Noode ;
- La « belgolaise », bâtiment appartenant à la STIB, qui abritera désormais les équipes du centre de mobilité de la région ;
- de nouveaux espaces de stockage et d'archives.

La location de l'Iris tower est effective depuis le mois de novembre 2020, mois au cours duquel le déménagement des services situé au City center a commencé ; ce bâtiment abrite désormais les services du Gouvernement qui ont libérés le City center, mais aussi le bâtiment CCN sis à la gare du nord.

Le service MOBIRIS (centre de mobilité du SPRB, anciennement installé au CCN) a rejoint, dans le cadre du déménagement, le site de la Belgolaise, où il a retrouvé le service de dispatching de la STIB.

Les espaces d'archives étant insuffisants dans l'Iris tower, de nouveaux espaces de stockage et d'entreposage ont été loués ou acquis (cf. différents espaces loués au port de Bruxelles).

Les services du Gouvernement ont terminé leur déménagement en Janvier 2021 ; les clés du CCN ont été remises à AXA le 30/04/2021, mais le bien a été sorti de notre patrimoine au 31/12/2020 dans le but d'éviter une double comptabilisation.

En effet, les services comptables de AXA nous ont confirmé que ce bien est enregistré dans leur patrimoine depuis avril 2019, mois au cours duquel le SPRB leur a vendu ses droits sur cet immeuble.

1.9.2. Traitement comptable des droits réels pris (sur biens de tiers)

Les dossiers pour lesquels la Région n'est pas propriétaire mais preneur de droit (emphytéote) ont été comptabilisés de façon similaire à un leasing commercial. En effet, aucun de ces contrats ne prévoit une « option d'achat » au terme du bail.

Le montant des loyers versés cumulés, actualisés et indexés, ne permet pas de reconstitution du capital au terme du contrat, compte tenu des taux d'intérêt utilisés.

Les opérations couvertes par ces contrats ne sont pas motivées par une volonté de réaliser un déplacement de patrimoine ou un bénéfice, mais sont plutôt réalisées avec un objectif essentiellement à caractère social.

Pour toutes ces raisons, le traitement comptable réservé aux paiements des redevances (loyers), à savoir la prise en charge par le compte de résultats comme une simple location, est celui qui a été retenu.

Cette décision s'applique aux Services du Gouvernement et autres entités du périmètre concerné par ces opérations ; c'est notamment le cas de la Société d'aménagement urbain (SAU).

Nous maintenons notre analyse et appréciation et ne sommes pas d'accord avec les auditeurs de la Cour des comptes en charge qui réfutent notre mode de comptabilisation ; un avis de l'ICN conforte notre position.

La direction de la comptabilité a comptabilisé dans les comptes d'ordre (en hors-bilan) le montant récapitulatif des redevances encore dues, à la date de clôture des comptes.

Des écritures de régularisation ont également été enregistrées afin de tenir compte des redevances qui s'étalent sur plusieurs exercices comptables.

Deux nouveaux contrats ont été rajoutés à cette liste en 2020.



Un état récapitulatif de ces dossiers figure à l'annexe 9.

1.10. MUTATIONS DE L'EXERCICE

Les acquisitions totales de l'exercice, y compris des entrées pour cause de correction d'inventaire, s'élèvent à 549,21 millions.

Les ventes, sorties pour corrections d'inventaires, et mises au rebut s'élèvent à 64,43 millions.

Les principales acquisitions (+corrections d'inventaires) de l'exercice se subdivisent comme suit :

- travaux de génie civil en matière de métro : 21,06 millions ;
- équipements de métro : 60,32 millions ;
- techniques spéciales (équipements tunnels) : 20,97 millions ;
- travaux de constructions et de rénovations de voiries, ponts et viaducs, pistes cyclables : 28,09 millions ;
- travaux de génie civil et équipements électriques effectués dans les tunnels : 292,59 millions ;
- installations, machines et outillages professionnels : 28,57 millions ;
- acquisitions immobilières : 57,61 millions ;
- logiciels informatiques : 20,97 millions
- matériel et mobilier : 14,66 millions.

Les principales sorties d'inventaire en matière d'immobilisations se composent essentiellement de corrections d'inventaires relatives à la vente du CCN (54,14 millions) et du mobilier de bureau (2,86 millions).

Le rapport sur les ventes ou autres aliénations éventuelles prévu à l'article 19 de la circulaire du 14 décembre 2020 est le suivant :

RAPPORT SUR LES VENTES OU AUTRES ALIÉNATIONS DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES DU SPRB (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 61 DE L'OOBCC ET CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 19 DE LA CIRCULAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020)

Numéro d'inventaire du bien	Libellé du bien	Valeur comptable nette avant revente (valeur de l'emprise en cas de vente partielle du bien)	Quantité	Localisation physique du bien	Valeur de vente (€)	Identité de l'acquéreur
10210000178 / 108400000025 / 108700000118 / 108900000081	P02/03 Chée de Wavre 1580-1582	95.997,75	1	Chée de Wavre 1580-1582, 1160, Auderghem	669.917,55	Commune d'Auderghem
Diverses fiches (29)	Mobilier et matériel	16.004,27	27	Site administratif SPRB	31.232,73	Via FINSHOP
Diverses fiches (166)	Immeuble CCN	23.376.567,13	1	Rue du Progrès 80, 1035, Bruxelles	66.500.000,00	AXA Belgium
102100000432	P13/008 - Emphytéose	106.275,00	1	Rue du Lycée 10, 1060 Saint-Gilles	205.800,00	Commune de Saint-Gilles
100300003556	Mobilier de bureau	0,00	394	CCN/CITY CENTER	Gratis	Membres du personnel
		23.594.844,23			67.406.950,28	



2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (SOUS-CLASSE 28)

Conformément à l'article 61 de l'OOBCC, les règles d'évaluation retenues sont celles qui sont prescrites par l'AR « plan comptable ».

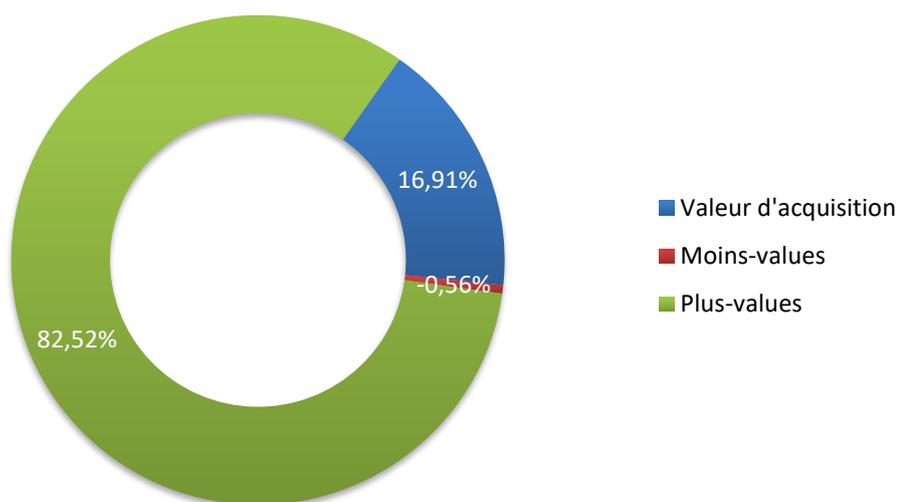
2.1. INVENTAIRE ET VALORISATION : RÈGLES GÉNÉRALES

Les immobilisations financières ont été valorisées et réévaluées conformément à l'article 9 de l'AR « plan comptable », ainsi qu'en tenant compte des remarques émises par la Cour des comptes à l'occasion de ses audits successifs.

Le tableau situé en annexe 4 reprend les informations les plus pertinentes, par société ou organisme.

Le graphique ci-dessous indique la part que représente la réévaluation (plus-value/moins-value) dans la valeur nette de l'ensemble des participations financières détenues par le SPRB.

Composition de la valeur nette des participations financières



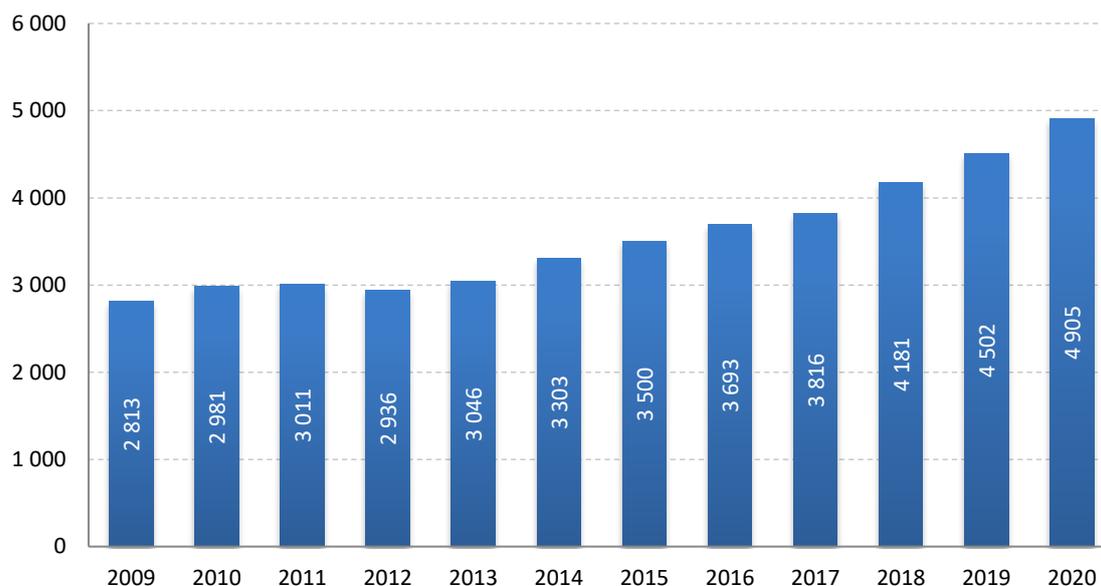
La fiche de procédure comptable destinée à l'évaluation de cette rubrique du bilan reprend toutes les règles en vigueur.

Les corrections des erreurs détectées par la Cour des comptes (pourcentage de participation erroné pour 3 entreprises) ont été effectuées.



Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la valeur nette des participations financières ces dernières années.

Evolution de la valeur nette des immobilisations financières (en millions d'euros)



2.2. CAS PARTICULIER : ASBL

La valorisation des participations détenues dans les ASBL fait l'objet de règles particulières et détaillées ci-dessous.

Ces règles, validées par la Cour des comptes, ont été établies à la suite des difficultés rencontrées pour valoriser ce type de participations.

En effet, les ASBL ne disposent pas de capital représenté sous la forme de parts/actions ; par conséquent, il n'est pas toujours aisé d'en déterminer la valeur.

2.2.1. Les ASBL sont des organismes créés par Ordonnance

Lorsqu'elles sont soumises à l'autorité du Gouvernement, la prise de participation est totale (100%), sauf spécification contraire de l'ordonnance de création (ex. : ARP, Screen.brussels fund).

Lorsqu'elles bénéficient d'une autonomie organique, ces ASBL restent sous la tutelle de la Région et la prise de participation est totale (100%), sauf spécification contraire de l'ordonnance de création.

2.2.2. Les ASBL sont des organismes/sociétés créés à l'initiative la RBC

Cette catégorie regroupe les organismes créés à l'initiative de la Région, avec la participation d'autres entités (fédérales, régionales, ou autres), ou organismes.



Dans ce cas, étant donné que l'on ne peut pas déterminer le pourcentage de participation, en l'absence de capital social, la valorisation se fait à 0% (ex. : IRISTEAM).

2.2.3. Les ASBL sont des organismes/sociétés qui subissent une influence déterminante de la RBC

Dans ce cas-ci également, il n'est pas possible de déterminer un pourcentage de participation, en l'absence de capital social ; aussi, la valorisation se fait à 0%.

2.3. VALORISATION DE LA PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE DEXIA SA

Les remarques faites pour les autres participations financières s'appliquent également à la valorisation de la participation du Service public régional de Bruxelles dans le capital de DEXIA SA.

L'actif net consolidé du groupe DEXIA s'élève à 7.362 millions au 31/12/2020.

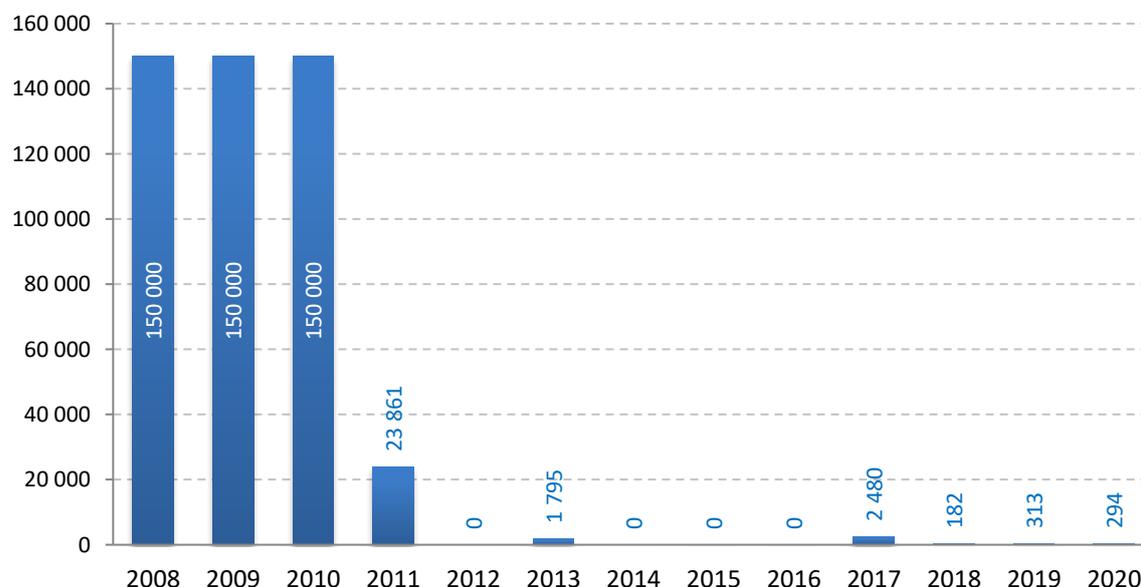
Le montant du capital social est demeuré inchangé.

Le taux de participation, détenu par le SPRB, est demeuré inchangé, soit 0,00399 %.

Compte tenu du nombre d'actions détenues par la Région (16.754) resté le même, et de la diminution de l'actif net, une reprise de plus-value a été actée.

La valorisation de la participation DEXIA est ainsi passée de 0,31 million au 31/12/2019 à 0,29 million au 31/12/2020.

Evolution de la valeur nette de la participation Dexia (en milliers d'euros)





2.4. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS À SIGNALER

2.4.1. Réorganisation des SISP

Depuis quelques années, dans le cadre d'une réorganisation des SISP¹¹ entreprise par la SLRB¹², de nombreuses restructurations ont eu cours au sein des sociétés de logements se trouvant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ; le but de ces restructurations était de diminuer les coûts, tout en accroissant leur efficacité et leur rentabilité.

Aucun élément particulier n'est à signaler dans cette rubrique depuis 2019.

2.4.2. Autres évènements

Les autres évènements importants à signaler en 2020 sont :

- par décision du Gouvernement en date du 14/03/2019, le Fonds bruxellois de garantie sera transformé en SA ; le SPRB devrait souscrire au capital à concurrence de 49 % ; la SRIB serait l'autre actionnaire ; cette action, qui devait être effectuée en 2020, a été annulée ; toutefois, le FBG a été repris dans les participations en tant qu'ASBL créée par le SPRB ; son actif net est négatif.
- le SPRB a souscrit un montant de 33.411,60 euros dans le capital de EthiasCo SCRL ;
- la fusion par absorption de BRUPART par BRUSOC en 2019 ; la participation de BRUPART est sorti de l'inventaire ;
- Recapitalisation de Finance.Invest à hauteur de 160 millions (décision du gouvernement du 30/04/2020), dont un montant de 105,6 millions à apporter par la Région ; une libération de capital de 21,85 millions a été effectuée par la RBC en décembre 2020 ;
- une libération de capital d'un montant de 0,15 million a été effectuée pour le compte de VIVES II ;
- une libération de capital de 0,20 million a été effectuée pour le compte de Seeder Fund ;
- une libération de capital de 0,15 million a été effectuée pour le compte de QBIC ; ;
- NEO : la Région a libéré un montant de capital de 8.375.000 euros ; au 31/12/2020, la Région reste engagée à verser 108,87 millions.

Ces montants ne sont pas inclus dans les comptes « capital » et « capital non appelé » de Néo. Ils ne sont pas non plus repris dans les statuts. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas enregistrés dans les immobilisations financières (en capital non appelé) mais plutôt dans les comptes hors bilan, en engagements pris.

Les réponses reçues de NEO confortent notre décision de ne pas inscrire l'encours de l'engagement au titre de capital non appelé dans les comptes.

Les informations relatives aux immobilisations financières ont été extraites des bilans reçus des sociétés et organismes dans lesquels la Région de Bruxelles-Capitale détient une participation.

Conformément aux informations reprises dans l'introduction du présent compte général, les données reprises dans le tableau ci-dessous, ainsi qu'en annexe 4, correspondent aux comptes des sociétés/organismes dans lesquels la Région détient des participations, arrêtés à la date du 31/12/2019.

Les évènements importants cités ci-dessus y ont également été intégrés s'ils ont entraîné une dépense ou une recette en 2020.

¹¹ Société Immobilière de Service Public

¹² Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale



La valeur des participations financières au 31/12/2020 se présente comme suit :

	Totales (100%)	Majoritaire (≥50%)	Minoritaire (<50%)	Total
Participations	112 347 578,14	712 104 622,17	14 716 144,47	839 168 344,78
Moins-values	-	(26 579 688,65)	(1 363 083,24)	(27 942 771,89)
Plus-values	667 782 830,54	3 350 746 686,00	75 607 260,99	4 094 136 777,53
Total	780 130 408,68	4 036 271 619,52	88 960 322,22	4 905 362 350,42
KNA	-	(3 377,67)	(1 655 934,52)	(1 659 312,19)
Total	780 130 408,68	4 036 268 241,85	87 304 387,70	4 903 703 038,23





3. CRÉANCES À PLUS D'UN AN (SOUS-CLASSE 29)

Les créances à long terme ont été valorisées et réévaluées conformément à l'article 10 de l'AR «plan comptable», ainsi qu'en tenant compte des remarques émises par la Cour des comptes à l'occasion de ses audits successifs.

Ce poste reprend les avances prototypes, les avances récupérables sur la SLRB, un prêt à Citydev.Brussels (Ex-SDRB), un prêt à la SLRB, ainsi que des créances diverses.

3.1. AVANCES PROTOTYPES

Le solde du compte d'avances prototypes à long terme s'élève à 0,05 million au 31/12/2020.

Il est resté le même depuis 2018. Aucun remboursement n'est intervenu de la part de la société Dynali en 2020.

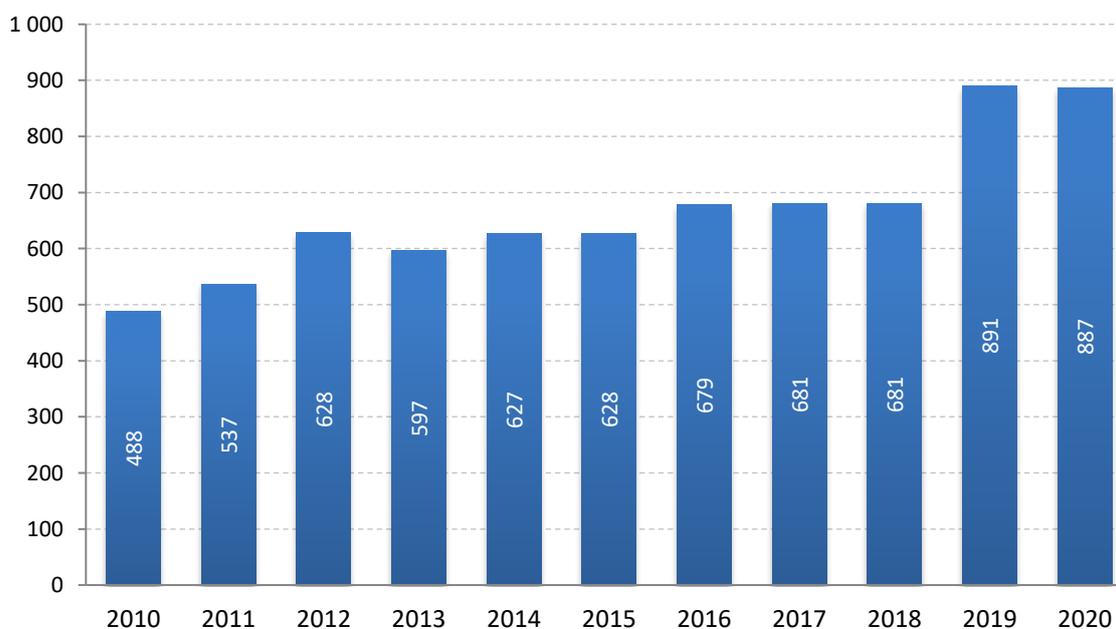
3.2. CRÉANCES À LONG TERME ENVERS LA SLRB

En ce qui concerne les avances récupérables à long terme faites à la SLRB, le solde au 31/12/2020 s'élève à 877,89 millions.

La circularisation de cette créance auprès de la SLRB est totalement concordante ; la créance inscrite dans nos comptes est la même que la dette inscrite dans les comptes de la SLRB à la même date.

Le graphique ci-dessous nous montre l'évolution de la créance que le SPRB détient vis-à-vis de la SLRB.

**Evolution de la créance LT SLRB
(en millions d'euros)**





3.3. PRÊT EN FAVEUR DE CITYDEV.BRUSSELS (EX-SDRB)

Sur la base d'une décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 10/10/2013, un prêt de 10 millions a été accordé à Citydev.brussels.

Ce prêt avait été accordé pour une période de 9 ans ; il prévoyait un remboursement du capital en 4 annuités au cours des 4 dernières années du prêt, soit du 15/10/2019 au 15/10/2022. Par contre, des intérêts étaient perçus à terme échu, tous les trimestres, et ce jusqu'à l'échéance du prêt devant intervenir le 15/10/2022.

En octobre 2019, un avenant à cette convention a été signé. Les conditions de ce prêt ont été renégociées :

- Le taux d'intérêt a été revu à la baisse ; le montant de l'échéance en intérêts est passé d'environ 90.000/trimestre à un montant d'environ 17.000. Les intérêts continueront à être versés trimestriellement aux mêmes dates que dans le contrat initial ;
- La durée du prêt a été prolongée : elle est désormais de 15 ans, à dater du 15/10/2019 ;
- Les conditions de remboursements ont été modifiées : le montant du crédit est désormais remboursable en une fois, à son échéance (15/10/2034) ;
- Une promesse d'hypothèque de l'ordre de 20 millions a également été donnée par CityDev.

Les échéances en intérêts ont été régulièrement perçues au courant de l'exercice 2020. L'échéance à recevoir à la date du 15/01/2021 a fait l'objet d'une écriture de régularisation en 2020, pour intégrer dans le compte la partie du produit afférent à cet exercice.

3.4. PRÊT EN FAVEUR DE LA SLRB

Par décision du Gouvernement du 13/12/2018, un prêt de 10 millions a été accordé à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce prêt sans intérêts est destiné à l'achat, l'installation et la gestion de panneaux photovoltaïques à destination des sociétés immobilières de service public. C'est un prêt à taux zéro.

Il est accordé sur une période de 13 ans et sera remboursé en 10 annuités constantes de 1 million, la première échéance étant prévue pour le 01/12/2021.

Le montant de ce prêt s'élève désormais à 9 millions pour sa partie à LT ; l'échéance de 1 million à fin 2021 a été transférée en créance à CT.

3.5. FONDS DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La créance détenue sur le Fonds du logement n'a pas évolué, dans la mesure où son remboursement est conditionné par la cessation de ses activités ; elle s'élève à 57,67 millions au 31/12/2020.

3.6. AUTRES CRÉANCES

Les autres créances s'élèvent à 0,903 million.

Il s'agit :

- D'une avance à BRUSTART de 0,90 million dans le cadre d'un soutien au projet de création d'instruments financiers (Projet FEDER) ;
- du solde restant dû sur les prêts en matière de logement et d'assainissement octroyés à des particuliers par l'ancienne Province de Brabant, et dont la gestion a été récupérée par le SPRB



- (0,02 million), ils ont été totalement transférés en irrécouvrables ; 0,03 millions ont été comptabilisés en perte en 2020 ;
- et de quelques créances qui résultent des opérations de gestion du comptable du contentieux (0,002 million).

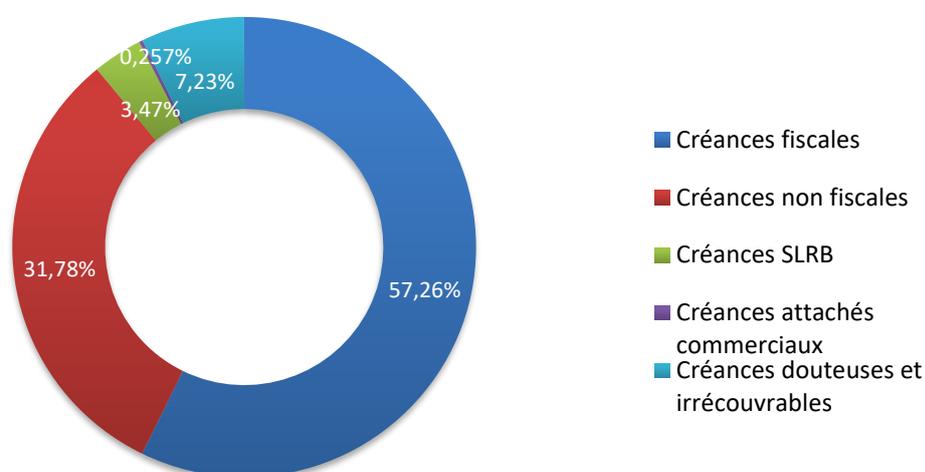


4. CRÉANCES À UN AN AU PLUS (SOUS-CLASSES 40, 41 ET 48)

Les créances à court terme ont été valorisées et réévaluées conformément à l'article 10 de l'AR «plan comptable», ainsi qu'en tenant compte des remarques émises par la Cour des comptes à l'occasion de ses audits successifs.

Le graphique ci-dessous nous indique la part que représentent les éléments constitutifs des créances à CT, au regard du montant total que ces créances représentent dans le bilan.

Composition des créances à un an au plus (en millions d'euros)



4.1. LES CRÉANCES FISCALES (SOUS-CLASSE 40)

Le solde des créances fiscales s'élève à 477,55 millions. Les comptes reprennent le solde des droits constatés non encore perçus en matière de taxes régionales, d'anciennes taxes provinciales, de taxes sur les eaux usées, de taxes sur les taxis et de nouvelles taxes transférées dans le cadre de la VI^{ème} réforme de l'Etat.

Ce montant est en augmentation par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par la reprise en 2019 par la Région (SPRBF) de la gestion de la taxe de circulation et de mise en circulation, ainsi que des centimes additionnels y relatifs.

Le montant des créances douteuses et contentieuses relatives aux matières fiscales s'élève à 46,92 millions ; Une réduction de valeur pour un montant de 31,53 millions est actée fin 2020, conformément à la procédure comptable en vigueur.

Aucun montant n'a été enregistré en perte en 2020.



Remarque concernant la gestion des taxes au sein du Service public régional de Bruxelles :

La gestion des taxes sur le territoire de la Région de Bruxelles est assurée par le Service public régional de Bruxelles fiscalité¹³. Elle se fait au moyen des logiciels FOX et SAP Apollo. Les rôles afférents aux différentes taxes y sont gérés par contribuable.

Les règles de comptabilisation des opérations relatives aux taxes ont été les mêmes lors de la clôture 2020 que celles mises en œuvre lors des précédents exercices. L'intégration des opérations fiscales sur SAP HANA a continué à se faire manuellement.

Lors des inventaires de fin d'année qui sont réalisés dans le cadre de la clôture des comptes, les services financiers et comptables du SPRBF ont envoyé à la direction de la comptabilité la situation des comptes au 31/12, ce qui lui a permis d'enregistrer les écritures nécessaires à la réconciliation des comptes clients et des comptes bancaires d'attente entre les différents logiciels utilisés par le SPRBF (FOX et SAP Apollo et SAP HANA).

Le projet d'interface lancé en 2020 entre le logiciel SAP Apollo et le logiciel SAP HANA est rentré dans sa phase de mise en œuvre en Janvier 2021. Pour ce faire, il a fallu implémenter le module FICA de SAP au SPRB.

Cette situation aura un impact différent sur le reporting et sur les régularisations futures qui devront être mises en œuvre, le projet d'implémentation se poursuivant en 2021.

Les droits constatés en matière fiscale et l'ajustement de ces droits (diminution/annulation) sont désormais automatiquement intégrés en SAP HANA.

L'intégration des montants payés et réconciliés est en cours d'analyse et de tests ; cela devrait être effectif en 2021.

Le bilan fin 2020 de SAP APOLLO, à intégrer au SPRB, ne nous est pas parvenu suffisamment à temps pour être intégré à la clôture comptable. Cette situation devra être régularisée en 2021.

Le bilan de clôture de l'interface FOX est annoncé pour fin 2021. Nous espérons le recevoir à temps pour l'implémenter au courant de la clôture 2021. La migration des dossiers FOX dans SAP APOLLO permettra d'avoir une situation probante de ces créances fin 2021, voire courant 2022 si du retard est pris.

L'analyse des créances ouvertes dans le logiciel FOX, déjà entreprise par le passé, sera menée à son terme dans le cadre de ce projet, ce qui nous permettra de corriger le stock de créances ouvertes en SAP.

Les régularisations relatives à l'exercice 2020 (exonérations, dégrèvements, et non-valeurs) sur des comptes relevant budgétairement, ont induit une diminution de recettes pour un montant total de 15,78 millions, montant en nette augmentation par comparaison au précédent exercice (4,67 millions). Cette situation est relative à la reprise de la gestion de la taxe de circulation.

Dans le cadre de la comptabilisation des écritures de régularisation de fin d'année, un transfert en créances irrécouvrables a été effectué pour un montant de 3,28 millions, montant en nette diminution par comparaison au précédent exercice (10,45 millions).

Une réduction de valeur sur créances de 3,3 millions a été actée ; aucun montant n'a été comptabilisé en perte sur l'exercice, faute de crédits budgétaires disponibles pour ce faire.

¹³ Le SPRBF est un service du Gouvernement, créé par décision du Gouvernement en date du 20/07/2016 et 15/12/2016, en remplacement de l'administration de Bruxelles fiscalité régionale.



Les régularisations concernant les annulations de droits constatés d'exercices antérieurs (0,02 million) ont été comptabilisées sur des comptes relevant budgétairement au titre de pertes.

Dans le cadre de la reprise de la gestion du précompte immobilier depuis le 01/01/2018 et de la taxe de circulation depuis le 01/01/2020, le Fédéral a transféré à la Région un stock de créances en cours de recouvrement, et un stock de créances dont le recouvrement est compromis.

Environ 85 % de ce stock a été comptabilisé par la direction de l'enrôlement du SPRBF dans SAP Apollo ;

La liste des rôles non encore comptabilisée dans SAP Apollo nous a été transmise par les services en charge ; les montants correspondants à ces rôles ont été comptabilisés dans le cadre de la clôture comptable. Les services en charge ont commencé à enregistrer ces montants dans le logiciel Apollo depuis le mois de janvier 2021.

Au 31/12/2020, la situation de ces dossiers est la suivante : 56,61 millions sont comptabilisés au titre du précompte immobilier et 18,44 millions au titre de la taxe de circulation. S'agissant d'anciens dossiers transmis par le fédéral, 100 % ont été transférés en douteux et une réduction de valeur de 50% a été actée à due concurrence (respectivement 28,31 millions et 9,22 million).

Dans le cadre du recouvrement de ces dossiers, une dette envers le SPF Finances pour des frais de recouvrement a également été comptabilisé (1,17 millions) ; une réduction de valeur de 50 % a également été comptabilisée (0,58 million).

Nous avons également reçu du SPRBF une liste de dossiers relatifs aux amendes infligées aux entreprises qui travaillent dans le secteur aérien par Bruxelles environnement ;

Ces amendes sont infligées dans le cadre des infractions liées aux nuisances sonores et une convention, signée avec Bruxelles environnement, autorise le SPRBF à recouvrer ces créances.

Une partie de ces amendes est comptabilisée dans SAP FOX ; toutes les amendes ne sont pas enregistrées dans SAP Apollo.

Une écriture de régularisation, pour le montant géré en dehors de FOX, a été enregistrée pour un montant de 12,01 millions ; s'agissant également de vieux dossiers, ils sont pratiquement tous transférés en douteux (9,49 millions) et irrécouvrables (2,52 millions).

Sur la base des informations transmises, une réduction de valeur à hauteur de 50 % a été actée pour un montant de 6 millions.

4.2. LES CRÉANCES NON FISCALES (SOUS-CLASSE 40)

Le solde des créances non fiscales s'élève à 268,95 millions, en hausse par rapport au précédent exercice. Il s'agit du solde de créances dues par des tiers au titre de recettes non fiscales, à savoir notamment :

- les remboursements de prêts, les avances et subventions diverses pour les particuliers, communes, entreprises commerciales, écoles, etc. ;
- les recettes en provenance de l'Etat fédéral dans le cadre de l'aménagement urbain et de la remise au travail des chômeurs ;
- les recettes en provenance de l'Union européenne dans le cadre de projets divers pour la Région de Bruxelles-Capitale (aménagement urbain et foncier) ;
- les recettes en provenance des autres entités fédérées ;
- les recettes en provenance des organismes administratifs autonomes ;
- les recettes diverses en matière de logement et d'aménagement urbain et foncier ;



- les recettes transférées dans le cadre de la VI^{ème} réforme, notamment en matière de mobilité et sécurité routière ;
- les redevances diverses (locations d'espaces urbains, brevets divers, permis divers,...).

La somme des créances douteuses et irrécouvrables relatives à ces créances s'élève respectivement à 31,79 millions et 2,19 millions, soit environ 3 millions de plus qu'au 31/12/2019.

Des réductions de valeur ont été comptabilisées pour un montant total de 23,39 millions fin 2020.

Signalons qu'un montant de 5,68 millions d'anciennes créances contentieuses et irrécouvrables a été définitivement passé en pertes, après l'accord des ordonnateurs compétents en la matière.

Dans le cadre du projet de migration sur la plateforme informatique « SAP Régional », un travail de nettoyage des créances non fiscales a été fait, afin de s'assurer que tous les droits constatés migrés sont effectivement encore dus par les créanciers.

Tous les droits contestés ont été transférés en douteux ou irrécouvrables, ou ont tout simplement été annulés, avec l'autorisation des ordonnateurs compétents.

4.3. LES CRÉANCES DIVERSES (SOUS-CLASSE 41)

Les « créances diverses » reprennent les créances relatives aux attachés économiques et commerciaux (AEC) et à la SLRB. Elles s'élèvent à 28,92 millions au 31/12/2020.

4.3.1. Les attachés économiques et commerciaux

Le solde des avances octroyées aux attachés économiques et commerciaux de la Région de Bruxelles-Capitale s'élève à 2,14 millions au 31/12/2020, complètement annulée par une écriture de réduction de valeur à due concurrence.

Dans le cadre de la préparation des opérations de transfert des droits et engagements y relatifs, il avait initialement été prévu que les sommes dues dans cette rubrique soient remboursées par la nouvelle structure créée.

Les autorités de tutelle compétentes ont demandé à l'ABAE d'effectuer ce remboursement en 2021 ; le paiement est attendu.

Le détail des sommes dues par les AEC figure en annexe 14 du rapport.

4.3.2. Les dossiers FRCE - CREDAL

Ces dossiers ont été totalement apurés en 2019.

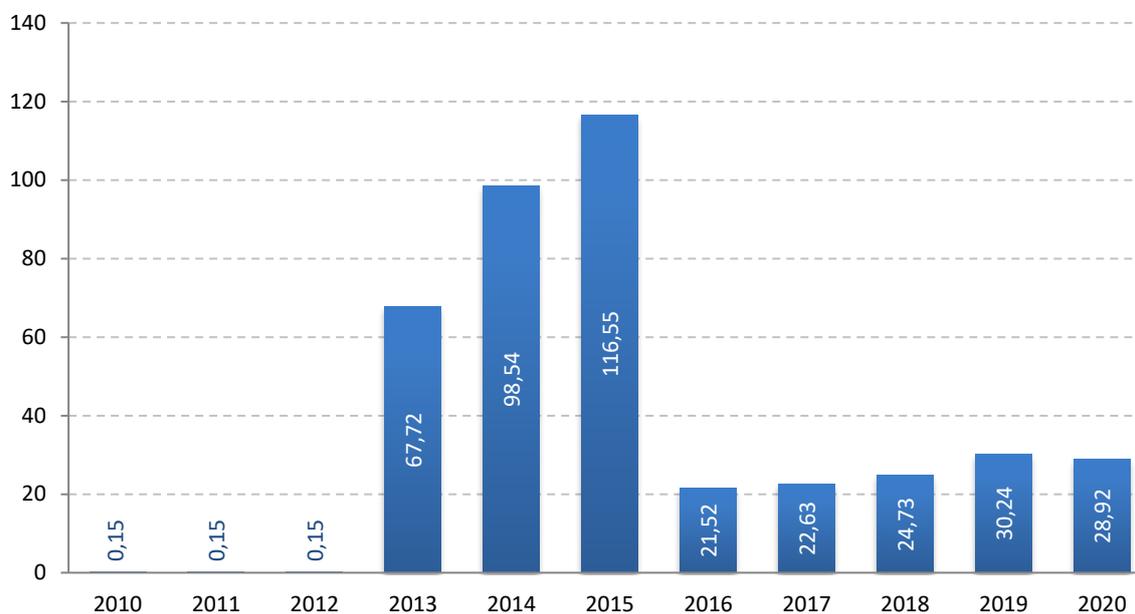
4.3.3. La créance à CT SLRB

Il s'agit du reclassement à CT des montants dus qui arrivent à échéance en 2021, soit 28,92 millions.



Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la créance à CT envers la SLRB.

Evolution de la créance CT SLRB (en millions d'euros)



4.4. LES CRÉANCES DOUTEUSES ET IRRÉCOUVRABLES

Le suivi des créances douteuses est effectué par l'Entité du comptable régional, essentiellement pour ce qui concerne les comptes de recettes du SPRB, et à l'exception du comptable de recettes fiscales.

Le suivi des créances douteuses fiscales est effectué par la Direction de la comptabilité, sur la base des informations rassemblées et fournies par le comptable des recettes fiscales.

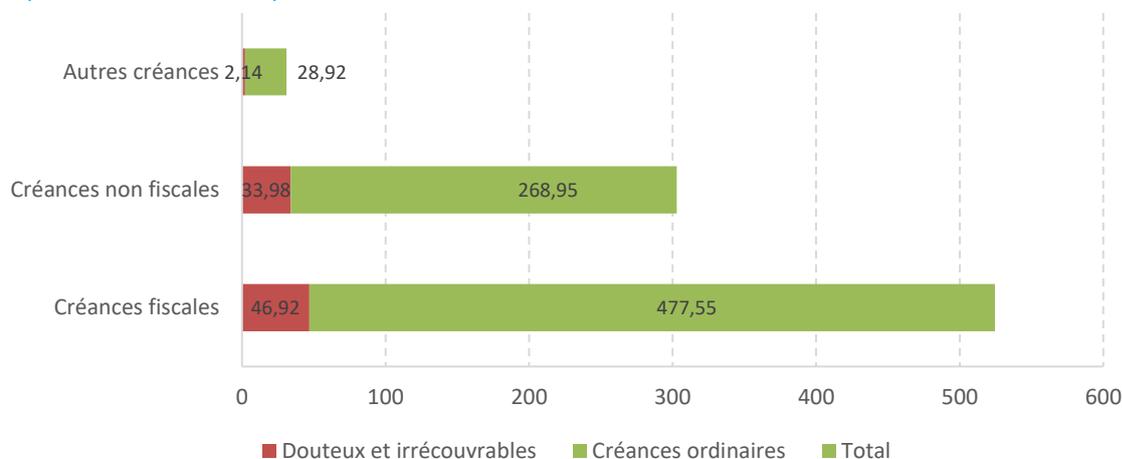
La procédure mise en œuvre dans ce domaine est désormais appliquée à toutes les créances inscrites dans le bilan du SPRB, qu'elles soient fiscales ou non, pour compte de tiers ou pour compte propre.

Au 31/12/2020, le montant total de créances douteuses s'élève à 59,92 millions ; le montant total de créances irrécouvrables s'élève à 20,98 millions ; l'ensemble des créances à LT et CT s'élève à 1.756,92 millions.

La réduction de valeur actée pour ces créances est de 54,92 millions.



Parts des créances enregistrées en douteux et irrécouvrables (en millions d'euros)



4.5. AUTRES CRÉANCES – FONDS DE TIERS (SOUS-CLASSE 48)

Les créances traitées dans cette rubrique (qui ont été transférées au passif du bilan) sont relatives à :

- la gestion des centimes additionnels communaux pour le compte des communes et de l'agglomération de Bruxelles ;
- la gestion par le SPRBF de la taxe sur les hébergements touristiques à reverser aux communes
- la gestion pour le compte des communes de certaines primes qu'elles accorde à leurs administrés ;

Les centimes additionnels communaux sont prélevés par le SPRBF pour le compte des communes et de l'agglomération sur le précompte immobilier et la taxe de circulation.

La taxe sur les hébergements touristiques est prélevée par le SPRBF pour le compte des communes ;

Certaines primes que les communes accordent à leurs administrés sont avancées par le SPRBF et doivent être récupérées auprès de ces communes par la suite.

Dans le cadre de la gestion de ces matières, le SPRBF :

- établit et envoie les AER aux contribuables ;
- encaisse le paiement de ces AER ;
- sur la base d'un accord de préfinancement signé avec les communes, il leur avance les montants dont elles ont besoin pour leur fonctionnement courant ;
- reverse aux communes les montants encaissés pour leur compte (cf. AER payés par les contribuables), déduction faite des avances préalablement effectuées ;
- récupère auprès des communes et de la Région les primes qu'elles ont accordés à leur contribuables et administrés dans le cadre de ces taxes.
- s'occupe du recouvrement des impayés ;

Les montants comptabilisés au débit de ces comptes sont constitués des avances versées et des montants impayés et irrécouvrables dans le cadre de cette matière ; ils ont été couverts par les montants comptabilisés au passif. Le solde se retrouve au passif du bilan.



Signalons tout de même qu'au 31/12/2020, les montants avancés (541 millions) ont été déduits des paiements effectués ; il ne reste plus que les montants impayés qui s'élèvent à 56,88 millions ;

Une réduction de valeur à hauteur de 28,67 millions a été actée depuis 2019 ; un montant supplémentaire de 3,6 millions a été dotée en 2020.





5. VALEURS DISPONIBLES (SOUS-CLASSES 55 À 58)

On retrouve dans cette catégorie :

- les comptes de transferts internes de fonds (voir ci-dessous) ;
- les soldes des « comptes financiers techniques », notamment ceux liés aux comptes ouverts auprès du caissier au nom des comptables du contentieux et des comptables des fonds en souffrance, qui gèrent les dossiers qui leur sont transmis par le comptable centralisateur des dépenses.

Le solde consolidé des différents comptes bancaires présente un montant débiteur (+ 176,99 millions).

Conformément aux règles comptables de clôture, et à la suite des différentes remarques de la Cour des comptes lors de ses audits successifs, une écriture de régularisation de fin d'exercice est comptabilisée pour transférer ce montant au passif du bilan lorsqu'il est créditeur.

Nous avons analysé les montants qui se trouvaient sur les comptes d'attentes des comptables des fonds en souffrance et du contentieux et sur les comptes 58.

Les montants qui s'y trouvaient, et qui correspondaient à des dettes/créances à moyen et long terme envers des tiers, ont été transférés en dettes ou en créances à long terme ; en effet, les comptables trésoriers en charge se trouvent dans l'attente des éléments qui leur permettront de les liquider.

Une procédure a été décrite pour le suivi de ces dettes et créances.



6. COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF (SOUS-CLASSE 49)

Ces écritures ont été comptabilisées conformément aux prescrits des articles 21 à 24 de l'arrêté royal « plan comptable ».

6.1. CHARGES À REPORTER

Il s'agit de charges à reporter sur l'exercice suivant, à savoir :

- Les dépenses budgétaires de l'exercice 2020 qui sont reportées sur l'exercice 2021, compte tenu de l'impossibilité d'imputer ces montants en comptabilité budgétaire en 2020, pour cause d'insuffisance de crédits et/ou de crédits budgétaires annulés : 36,12 millions ; ce montant est en diminution par rapport à celui de fin 2019 (58,36 millions).

Cette méthode de valorisation fait l'objet d'une observation essentielle de la Cour des comptes dans le cadre de ses audits successifs.

Compte tenu des éléments à notre disposition aujourd'hui (insuffisance de crédits ou mesures conservatoires suivant le cas, principe d'une comptabilité générale et budgétaire intégrée) et par souci de transparence en ce qui concerne l'inscription des dettes « fournisseurs » au bilan, la Direction de la comptabilité a maintenu cette méthode de valorisation en 2020.

L'objectif poursuivi par la procédure de clôture dans le cadre de cette problématique est de maintenir l'inscription des dettes au bilan, tout en comptabilisant la charge correspondante dans le compte de résultats, sans toutefois pouvoir respecter le principe de simultanéité de comptabilisation (en comptabilité générale et en comptabilité budgétaire).

Afin de pouvoir répondre à une observation de la Cour des comptes, et respecter le principe de spécialité comptable, plusieurs comptes de bilan et de résultats non-relevant budgétairement ont été créés ; les montants indiqués ci-dessous ont été reclassés par type de charge et compte d'imputation de l'actif du bilan.

Les comptes 4909990000/4909990001, sur lesquels les factures/déclarations de créances/notes de crédits des fournisseurs sont initialement comptabilisées, sont soldés par des comptes de charge non-relevant budgétairement pour les montants correspondants à des charges courantes qui seront comptabilisées comme telles en 2020 (25,12 millions) et par des comptes de bilan non-relevant budgétairement pour les montants correspondants à des dépenses d'investissements (10,99 millions).

- Les charges à reporter dans le cadre des produits de la dette : 41,92 millions ;
- Les charges à reporter dans le cadre des factures courantes : 14,22 millions ;

Ces autres charges à reporter correspondent à la correction des charges imputables à l'exercice 2021, qui ont été comptabilisées (comptablement et budgétairement) sur l'exercice 2020.



6.2. PRODUITS ACQUIS

Les produits acquis s'élèvent à 44,26 millions au 31/12/2020.

Il s'agit du prorata des intérêts à recevoir sur l'échéance du prêt de 10 millions à Citydev.brussels, ainsi que des produits imputés dans le cadre du CUT-OFF, et notamment les intérêts acquis dans le cadre de la gestion des prêts et placements par l'Agence de la dette (4,23 millions).

Le solde de 40,03 millions correspond à la correction des produits imputés en 2021, et qui sont relatifs à l'exercice 2020.



7. COMPTES DE « FONDS PROPRES » (SOUS-CLASSES 10 À 15)

Les fonds propres constituent l'actif net des Services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale qui inclut l'actif ou le passif net, les plus-values de réévaluation, les réserves (soldes des fonds budgétaires), les provisions, le résultat reporté des exercices précédents ainsi que le résultat à reporter du présent exercice.

7.1. ACTIF NET/RÉSULTATS

La perte enregistrée au 31/12/2020 s'élève à 1.279,65 millions.

Elle est moins importante que la perte enregistrée au 31/12/2019 ;

Une analyse plus approfondie de ce montant sera effectuée dans la rubrique relative au compte de résultats.

7.2. LES FONDS BUDGÉTAIRES

Afin de tenir compte des remarques de la Cour des comptes, la Direction de la comptabilité a introduit dans le bilan la comptabilisation des soldes des comptes financiers relatifs aux fonds budgétaires depuis 2016.

Toutefois, la mise en œuvre de cette procédure était sujette à des facteurs limitants, à savoir :

- la règle du reversement mensuel des soldes des comptes bancaires gérés par les comptables de recettes au comptable centralisateur des dépenses ;
- la règle de la centralisation des dépenses sur le compte bancaire du comptable centralisateur des dépenses (il est difficile de déterminer les dépenses effectuées à reprendre sur ces fonds) ;
- et en 2019, le nivellement des soldes des comptes bancaires des recettes au 31/12/2019, du fait de la migration informatique.

Compte tenu des éléments suscités, nous étions conscients que les montants comptabilisés dans cette rubrique n'étaient pas exhaustifs et ne présentaient pas la situation réelle des montants encore disponibles sur ces fonds.

En fin d'année 2019, le travail entrepris par la Direction du budget en vue de fournir un état qui reprend la réalité budgétaire de la situation des fonds (soldes budgétaires) en engagement et liquidation s'est achevé.

Nous avons comptabilisé ces montants, malgré le fait qu'ils n'étaient pas validés par les ordonnateurs compétents ;

Nous avons pris cette décision dans l'optique de faire en sorte que le compte général des services du Gouvernement puisse donner une image la plus fidèle possible du patrimoine dans ce domaine en particulier.

La Cour des comptes, lors de son audit, n'a pas été en accord avec cette démarche, d'où notre décision d'annuler l'impact de cette écriture 2019, via les fonds propres ; un montant de 732,18 millions a été sorti du bilan.

Nous joignons tout de même au compte la situation des fonds budgétaires (Annexe 15 et 16), et nous ne comptabiliserons cette situation qu'après que ces états aient été validés par les ordonnateurs en charge.



8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (SOUS-CLASSE 16)

Les provisions ont été valorisées conformément à l'article 14 de l'AR « plan comptable », ainsi qu'en tenant compte des remarques émises par la Cour des comptes à l'occasion de ses audits successifs, et de la procédure comptable qui décrit les modalités de constitution et de comptabilisation des provisions.

8.1. PROVISION POUR LITIGES

À la suite des réponses reçues dans le cadre de l'inventaire de fin d'année, nous avons pu, conformément à la procédure en vigueur, déterminer une provision pour litiges en cours d'un montant de 35,71 millions au 31/12/2020.

8.2. PROVISION POUR DETTES GARANTIES

Une nouvelle procédure a été mise en place avec le concours de l'Agence de la dette, dans le but de déterminer le risque lié aux garanties accordées.

Le calcul du risque, tel qu'il ressort de cette procédure, porte sur une analyse statistique de l'importance que représentent les défauts de paiements couverts par la Région, par rapport à l'ensemble des garanties accordées.

En 2020, la garantie de la Région a été appelée pour un montant de 0,31 million.

Nous avons ainsi pu déterminer un montant de provision pour sûretés réelles accordées, qui s'élève à 6,37 millions au 31/12/2020.

8.3. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Nous avons comptabilisé sous cette rubrique une provision de 0,93 million, pour tenir compte de la perte latente au 31/12/2020 sur un produit swap.

Il s'agit d'un produit SWAP CAP/SPREAD INFLATION d'un montant de 100 millions, pris en avril 2018, avec comme date d'échéance le 01/04/2023.



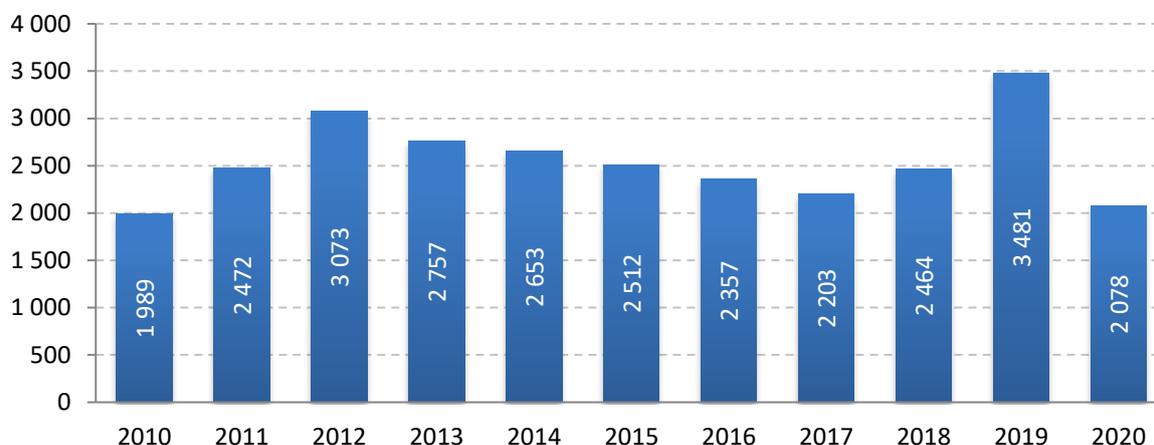
9. DETTES À PLUS D'UN AN (SOUS-CLASSE 17)

9.1. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes à long terme ont été valorisées et réévaluées conformément à l'article 10 de l'AR « plan comptable », ainsi qu'en tenant compte des remarques émises par la Cour des comptes à l'occasion de ses audits successifs.

Le graphique suivant représente l'évolution de la dette à LT depuis 2010.

Evolution de la dette LT (en millions d'euros)



En 2020, les dettes financières à LT ont augmenté de 2.077,5 millions.

Cette augmentation est essentiellement liée à la crise sanitaire relative au COVID-19 ; il a fallu trouver les moyens financiers pour accompagner les acteurs du monde économique qui ont vu leurs revenus fortement diminuer, voire disparaître, dans un contexte de confinement généralisé.

Les petites et moyennes entreprises ont énormément souffert de cette situation dont les impacts se feront encore ressentir dans les années à venir.

À la suite des inventaires de fin d'année, il y a eu des reclassements pour aligner les comptes généraux comptables à la situation de l'application SAP TR-TM qui gère la dette à long et court terme.

Depuis la migration du SPRB vers la plateforme SAP, tous les produits de la dette sont enregistrés sur le même compte général ; il n'y a plus de distinction comptable entre la dette consolidée et la dette « MTN » ;

La dette à plus d'un an s'élève à 5.448,5 millions au 31/12/2020 (3.371,0 millions au 31/12/2019).

L'Agence de la dette établit chaque année un rapport détaillé sur les dettes à long et court terme. Ce rapport est publié sur le site intranet du SPRB, ainsi que sur le site internet de BFB.



9.2. DETTES COMMERCIALES

Le montant qui figure dans cette rubrique correspond au montant encore dû au Fédéral dans le cadre du dossier relatif au facteur d'autonomie qui date de l'exercice 2017.

En effet, dans le cadre du transfert des compétences relatives à l'impôt sur les personnes physiques, le fédéral s'est rendu compte qu'il a fait des erreurs dans le calcul des montants qu'il a reversé aux entités fédérées pour les années 2015, 2016 et 2017 ;

L'apurement de cette dette se fait annuellement, par prélèvement direct sur les recettes IPP que le Fédéral doit reverser à la région.

Le solde au 31/12/2020 de cette dette s'élève à 87,43 millions.

9.3. CAUTIONNEMENTS REÇUS EN NUMÉRAIRES

Au 31/12/2020, on retrouve dans cette rubrique les éléments suivants :

- une caution bancaire d'un montant de 0,13 million qui a été constituée par la Région dans le cadre du contrat de bail relatif aux locaux de Talent.brussels ;
- des montants déposés à titre de caution par les sociétés qui souhaitent obtenir un agrément de la Région pour l'utilisation de titres-services pour un montant de 0,675 million ; chaque entreprise qui souhaite obtenir cet agrément doit déposer une caution de 25.000, qui reste bloquée pendant une durée de 5 ans ;
- des montants retenus comme garantie de paiement à l'encontre des sociétés de titres-services : 0,21 million ;
- un montant de 0,57 million versé en 2019 et 2020 par des tiers, comme garantie financière dans le cadre de dossiers relatifs à la gestion des sols pollués.

9.4. AUTRES DETTES À LONG TERME

On y trouve les sommes dues à des tiers par les comptables du contentieux et des fonds en souffrance, qui sont dans les comptes depuis plus d'un an, et pour lesquels les informations pouvant permettre leur liquidation restent attendues (0,55 million).

Ce procédé de comptabilisation est le résultat d'une procédure mise en route depuis 2018.



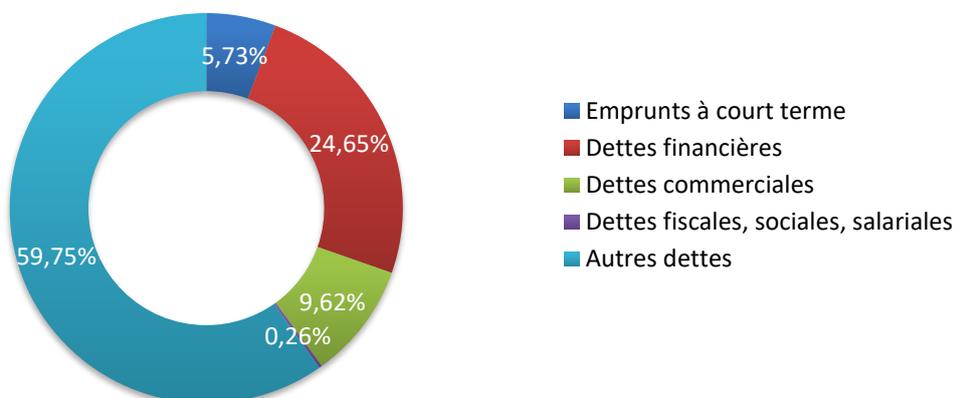


10. DETTES À UN AN AU PLUS (SOUS-CLASSES 42 À 48)

Les dettes à court terme ont été valorisées et réévaluées conformément à l'article 10 de l'AR «plan comptable», ainsi qu'en tenant compte des remarques émises par la Cour des comptes à l'occasion de ses audits successifs.

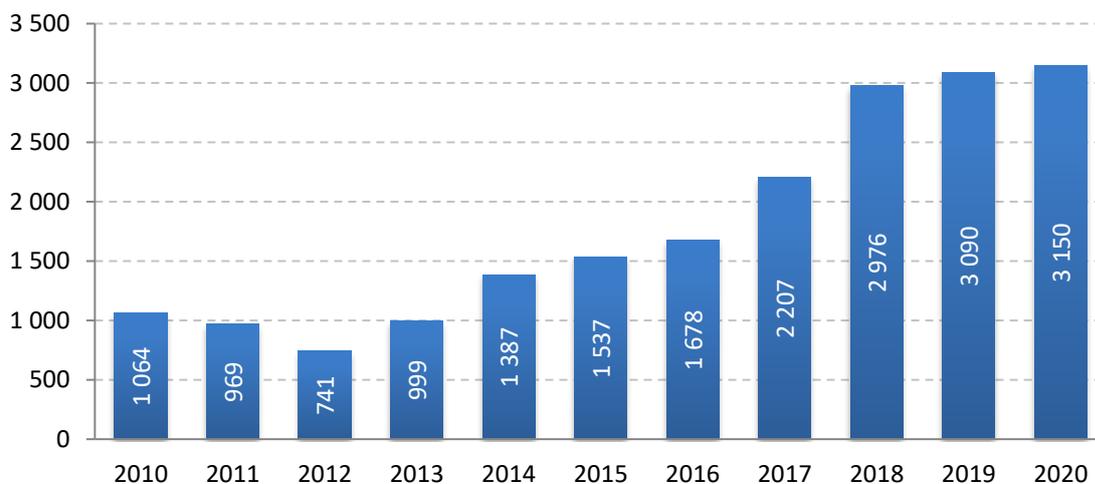
Le graphique qui montre la répartition des dettes à court terme au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Composition des dettes à un an au plus



Le graphique ci-dessous présente leur évolution au fil des ans.

Evolution de la dette CT (en millions d'euros)





10.1. EMPRUNTS À CT (SOUS-CLASSE 42)

Elles se composent des dettes auprès des établissements financiers, qui arrivent à échéance dans l'année.

Au 31/12/2020, ces dettes s'élèvent à 180,5 millions (206 millions au 31/12/2019).

Il s'agit du montant des emprunts à plus d'un an, qui arrive à échéance au courant de l'année 2021.

10.2. DETTES FINANCIÈRES (SOUS-CLASSE 43)

Ces comptes rassemblent les éléments suivants :

- le solde des emprunts à court terme émis sous forme de billets de trésorerie qui s'élève à 776,5 millions au 31/12/2020 (580,0 millions au 31/12/2019) ;
- le solde cumulé des comptes bancaires étant positif à fin 2020, aucune dette n'a été inscrite au bilan sous cette rubrique.

10.3. DETTES COMMERCIALES (SOUS-CLASSE 44)

Elles s'élèvent à 302,87 millions. Il s'agit des soldes des comptes fournisseurs du Service public régional de Bruxelles. La plus grande partie de ces dettes est apurée au moment où nous rédigeons le présent rapport.

10.4. DETTES SALARIALES ET FISCALES (SOUS-CLASSE 45)

Ce sont des dettes pour un montant total de 8,09 millions.

Cette catégorie reprend entre autres:

- les dettes fiscales (TVA intracommunautaire, précomptes professionnel et mobilier à payer) : 0,03 million.
- les dettes sociales à l'égard de l'ONSS sont nulles au 31/12/2020 ; un travail de réconciliation comptable a permis de solder cette dette. Vérification faite auprès de l'ONSS, notre solde est quasi nul dans leur compte au 31/12/2020.
- La provision pour le pécule de vacances s'élève à 8,05 millions. Ce montant correspond au montant du pécule de vacances 2020, qui sera payé en avril 2021 ; cette information nous a été communiquée par la Direction des ressources humaines et le SPRBF.



10.5. DETTES DIVERSES (SOUS-CLASSE 48)

10.5.1. Biens de tiers en dépôts

Il s'agit de dettes pour un montant de 1.881,86 millions. On y retrouve essentiellement les biens et valeurs de tiers en dépôt dans nos livres.

Nous pouvons souligner les cas suivants :

- le solde au 31/12/2020 des subventions octroyées aux organismes administratifs autonomes et communes, qui sont transférées sur les comptes de transit, notamment dans le cadre du fonctionnement du Centre de coordination financière (CCFB) : 1.403,97 millions ;
- les soldes des comptes relatifs à la gestion des centimes additionnels communaux pour le compte des communes, dans le cadre du précompte immobilier, de la taxe de circulation et de la taxe sur les hébergements touristiques : 468,42 millions ;
- les soldes des comptes relatifs à la gestion des transports exceptionnels (matière transférée dans le cadre de la VI^{ème} réforme) pour le compte des autres régions : 1,65 millions ;
- un montant relatif à la valorisation des dettes futures dans le cadre de la gestion des instruments financiers dérivés : 4,39 millions ;
- on y trouve également des cautionnements et dépôts divers au profit du SPRB, et quelques paiements indus à rembourser (cf. montants ouverts sur les comptes d'attente des comptables trésoriers, dont le dénouement se fera au courant de l'exercice 2021) : 3,43 millions.

10.5.2. Factures reçues en avance

Le solde est nul à la date du 31/12/2020.



11. COMPTES DE RÉGULARISATION DE PASSIF (SOUS-CLASSE 49)

Ces écritures ont été comptabilisées conformément aux prescrits des articles 21 à 24 de l'AR « plan comptable ».

Cette rubrique se détaille comme suit :

- charges à imputer ;
- produits à reporter.

11.1. LES CHARGES À IMPUTER

Il s'agit du prorata des intérêts courus non encore échus au 31/12/2020 des emprunts à plus d'un an portant sur la dette consolidée (53,13 millions).

Les corrections faites pour ajuster des charges imputées en 2021, mais qui concernent l'exercice comptable 2020 (28,86 millions) ont également été enregistrées sur ce compte.

11.2. PRODUITS À REPORTER

Il s'agit du montant de différentes recettes (taxes, fonds piscicoles, loyers, etc.) déjà perçues, mais qui seront définitivement affectées durant l'exercice suivant (60,96 millions), du montant des intérêts de la dette perçus d'avance (25,44 millions) et du montant des autres produits comptabilisés en avance (1,25 millions).



12. COMPTES DE DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau reprenant la synthèse des droits et engagements hors bilan, tel qu'il est défini par l'AR «plan comptable», est repris à l'annexe 7.

Les comptes de droits et engagements hors bilan comprennent :

- la dette garantie ;
- les garanties reçues ;
- l'encours des engagements ;
- les litiges en cours ;
- les biens et valeurs de tiers détenus par la Région ;
- les lignes de crédit ;
- l'assurance pension ;
- les opérations financières (SWAPS)
- les droits et engagements divers.

12.1. LA DETTE GARANTIE

L'encours des garanties apportées par la Région de Bruxelles-Capitale aux emprunts contractés par les sociétés et organismes administratifs autonomes s'élève à 3.186,27 millions.

La comptabilisation de ces garanties se fait par société ou organisme administratif autonome.

Ce montant tient compte de la garantie apportée aux communes dans le cadre du dossier BELGACOM-CONNECTIMMO (7,54 millions).

En tant qu'actionnaire unique de l'agence de stationnement de la RBC, le SPRB est légalement responsable et caution solidaire des dettes contractées par cette société (11,19 millions au 31/12/2020) ; C'est également le cas pour l'ABAE (7,68 millions).

Le tableau en annexe 5 reprend le détail des autorisations d'octroi de garanties pour l'année 2020.

À la suite des remarques de la Cour des comptes, une nouvelle procédure a été mise en place pour faire valider les données comptabilisées par les organismes et sociétés bénéficiaires de ces garanties.

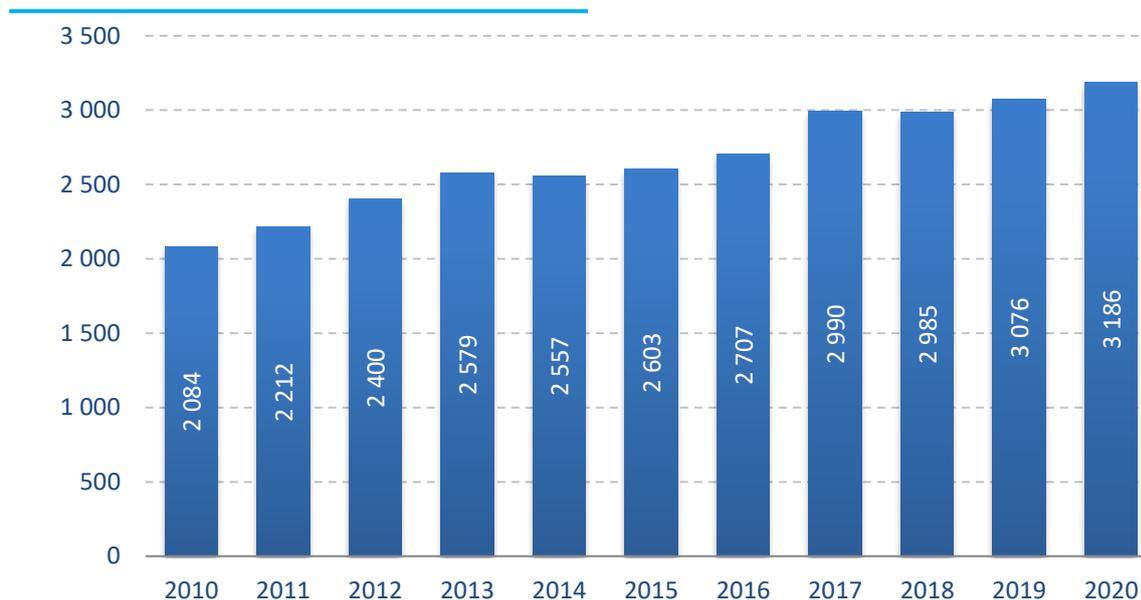
Nous avons reçu des réponses de pratiquement tous les organismes et sociétés à qui nous avons envoyé des courriers dans ce cadre.

L'opération de SWAP réalisée par l'Agence de la dette pour le compte du FRBRTC a également été ajoutée à cet inventaire (62,5 millions).



Le graphique ci-dessous donne l'évolution de la dette garantie au fil des années.

Evolution de la dette garantie (en millions d'euros)



12.2. LES GARANTIES REÇUES

La démarche entreprise auprès des différentes administrations, dans le but d'obtenir les listes de garanties constituées au profit du Service public régional de Bruxelles dans le cadre :

- des marchés publics ;
- des contrats de location ;
- etc.

a permis de rassembler des informations relatives à ces garanties pour un montant total de 35,58 millions.

12.3. L'ENCOURS DES ENGAGEMENTS

L'encours des engagements au 31/12/2020 (tel que défini à l'article 19 de l'AGRBC du 15 juin 2006 relatif à l'engagement comptable, à la liquidation et au contrôle des engagements et des liquidations) s'élève à 3.053,62 millions.

Suite aux remarques de la Cour des comptes sur la surévaluation de ce montant, et dans le cadre du projet de migration SAP, nous avons envoyé des courriers à tous les ordonnateurs des services du Gouvernement, afin qu'ils procèdent au désengagement des dossiers ; de nombreux dossiers ont ainsi pu être désengagés en 2019.

À la suite d'une décision du Gouvernement, les contrôleurs des engagements et des liquidations ont été chargés de poursuivre ce travail et de faire un rapport des résultats tous les trimestres au Gouvernement ;



Nous ne doutons pas que cette initiative permettra d'avoir un encours qui présente désormais une image fidèle des engagements de la Région auprès des tiers.

12.4. LES LITIGES EN COURS

La gestion des litiges de l'entité comptable, par le passé centralisée auprès de la Direction administrative et juridique, a été à nouveau décentralisée au sein de chaque administration du SPRB.

Dans le cadre des inventaires, toutes les administrations ont répondu à nos demandes ; dans quelques cas isolés, l'information reçue ne nous a pas permis de déterminer un montant de provision correct.

En effet, les services compétents ne savent pas toujours déterminer les probabilités de perte/gain relatives à certains dossiers ; une provision pour litiges a tout de même été calculée et comptabilisée (cf. la procédure sur les provisions, établie par le comptable régional).

Le montant des litiges en cours au 31/12/2020 pour lesquels la Région a assigné des tiers en justice s'élève à 24,01 millions.

Le montant des litiges en cours pour lesquels la Région est attaquée s'élève à 111,25 millions.

En vertu de l'article 14 de l'AR « plan comptable » et de la procédure dont il est question ci-dessus, la provision pour litiges en cours constituée en fin 2020 s'élève à 35,71 millions.

12.5. LES BIENS ET VALEURS DE TIERS DÉTENUS PAR LA RÉGION

Dans le cadre de l'inventaire, la Direction de la comptabilité a pu déterminer un certain nombre de dossiers, relatifs à des biens immeubles (terrains et constructions), sur lesquels la Région détient un droit réel de propriété à long terme.

Dès lors, 218,0 millions représentant la somme totale des loyers encore dus dans le cadre des différents contrats répertoriés ont été comptabilisés sous cette rubrique.

Un montant symbolique de 1 euro a également été comptabilisé pour représenter l'ensemble de vestiges archéologiques détenus par la Direction des monuments et site de Bruxelles Urbanisme et patrimoine (ex BDU qui a été scindée en 2 administrations par décision du Gouvernement en date des 20/07/2016 et 02/02/2017).

La plupart des objets archéologiques détenus (plus de 500.000 exemplaires de céramiques, objets en métal, objets en cuir, ossements, restes botaniques, etc...) n'ont qu'une valeur scientifique et pas financière.

Un inventaire détaillé de ces biens est disponible auprès des services en charge.

12.6. LES LIGNES DE CRÉDIT

Dans le cadre du contrat de caissier établi avec Belfius Banque, il est accordé à la Région une ligne de caisse de 1.200 millions (le montant a été revu à la baisse dans le nouveau contrat avec le caissier), ainsi qu'une ligne de crédit dans le cadre du programme MTN (medium terms notes) à hauteur de 8.000 millions (montant revu à la hausse en décembre 2020 ; précédemment de 5.000 millions).

Belfius Banque est le caissier de la Région depuis le 01/01/1999. En 2018, ce partenariat a été prorogé jusqu'au 31/03/2023, à la suite du marché public pour les prestations de caissier.



Dans le cadre du programme MTN, Belfius gère le programme et plusieurs banques proposent les financements.

Cette rubrique reprend le solde non utilisé de ces 2 lignes de crédit : 5.329,22 millions.

12.7. L'ASSURANCE PENSION

La Région est affiliée à un fonds de pension auprès de ETHIAS SA via 2 conventions. Elle verse trimestriellement un montant de cotisation défini, et ETHIAS se charge de reverser les différentes pensions aux personnes bénéficiaires.

Ce fonds de pension a pour objectif, via la 1^{ère} convention, d'assurer le paiement des pensions de retraite et de survie des membres du personnel statutaire de l'Agence Régionale pour la Propreté (ARP), du Service d'incendie et d'aide médicale d'urgence (SIAMU), et des mandataires de l'agglomération de Bruxelles.

Une deuxième convention reprend les obligations en matière de pension pour le personnel de l'ex-province du Brabant, pour lequel la Région reste responsable du paiement des pensions.

Les montants que la Région verse dans le cadre de ce contrat sont capitalisés via 2 fonds de réserves gérés par ETHIAS ; les soldes au 31/12/2020 de ces fonds sont respectivement de 48,26 millions et 1,86 millions.

ETHIAS SA nous a également communiqué une estimation de la valeur actualisée des sommes encore dues par la Région jusqu'au terme de ces contrats, soit respectivement 688,99 millions et 6,42 millions au 01/01/2021.

12.8. LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (SWAPS)

Afin de pouvoir répondre d'une part à des observations de la Cour des comptes lors de son audit 2018, et de garantir la sécurité et la confidentialité des opérations mises en œuvre par nos collègues de l'Agence de la dette d'autre part, le mode d'évaluation de cette rubrique a été modifié depuis 2019 ;

L'objectif de cette modification a été de définir de nouvelles règles comptables, qui tiennent mieux compte de la complexité des produits financiers du portefeuille de la dette.

En effet, nous retrouvons dans ce poste du bilan des contrats relatifs aux produits dérivés gérés par l'Agence de la dette. Ce sont essentiellement des produits dérivés liés à la gestion des taux d'intérêt et d'inflation.

Certains de ces contrats contiennent des clauses de fin anticipée appelées « Early Termination Option », en abrégé « ETO » ; ces clauses doivent se retrouver dans la comptabilité.

La procédure qui a été arrêtée avec nos collègues des Front et Middle Office de l'Agence de la dette est la suivante :

- produits financiers dérivés sans ETO : ils sont évalués à leur valeur nominale, qui est inscrite en compte d'ordre au bilan ;
- produits financiers dérivés avec ETO exerçable avec paiement d'une juste valeur : ils sont évalués à leur valeur du marché (valeur Market to Market), qui est inscrite en compte d'ordre au bilan ; cette valeur ne doit pas être compensée ; les valeurs positives et les valeurs négatives doivent être présentées distinctement et comptabilisées séparément ;
- réévaluation des ETOs exerçables avec paiement d'une juste valeur : il s'agit de l'évaluation de la première ETO de chaque produit dérivé ; un bénéfice latent n'est pas comptabilisé ; une perte latente est inscrite au bilan en dettes à court terme, en contrepartie d'un compte de provisionnement de charge.



- Activation d'un ETO : la charge payée ou le produit perçu doivent être étalés sur la durée restante du produit sous-jacent via les comptes de régularisation au bilan, et en contrepartie du compte de résultat.

Afin de respecter cette procédure, les montants suivants ont été comptabilisés en hors bilan au 31/12/2020 :

- SWAPs sans ETOs : 1.283,5 millions ;
- SWAPs avec ETOs :
 - Valeur de marché négative : - 519,39 millions ;
 - Valeur de marché positive : 12,56 millions.

Un montant supplémentaire de 100 millions a été comptabilisé pour le produit SWAP lié à l'inflation.

La liste des ETOs, de produits dérivés sous-jacents, ainsi que la méthodologie utilisée pour l'évaluation des ETOs est disponible auprès des services en charge (le Front Office de l'Agence de la dette).

Compte tenu du caractère stratégique et sensible de ces informations, la décision a été prise de ne pas les publier dans le présent rapport.

12.9. DIVERS ENGAGEMENTS

On retrouve sous cette rubrique l'engagement de cession du CCN d'un montant de 58,35 millions ; cet engagement est lié à une promesse d'hypothèque du même montant.

L'opération de vente du CCN s'est terminée en 2021 par la remise des clés à AXA, nouveau propriétaire.

On retrouve également dans cette rubrique un montant de 60,0 millions lié à 2 contrats d'emprunts de 30,0 millions, signés en 2020, mais avec une date de prise d'effet effective dans le futur.

Ces emprunts seront effectivement comptabilisés dans les comptes de dettes à cette date de prise d'effet, soit 2022 et 2023.





13. EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTATS

Le détail du compte de résultats se trouve en annexe 6 du présent rapport. On retrouve également le compte de résultats dans le format requis par les annexes à l'AR « plan comptable » en annexe 2 du présent rapport.

Au 31/12/2020, le résultat de l'exercice est une perte d'un montant de 1.279,65 millions.

La perte exceptionnelle enregistrée au 31/12/2018 (4.401,86 millions) était essentiellement liée à 2 facteurs :

- la réévaluation des ouvrages d'art qui a entraîné une importante dévalorisation de la valeur des ponts et viaducs ;
- la prise en charge du transfert aux réserves du montant des fonds budgétaires, suite au travail de détermination de la valeur exacte de ces fonds.

L'écriture relative au fonds de réserve a été annulée en 2020, dans l'attente de la validation des montants indiqués par les ordonnateurs compétents.

Les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire relative au COVID-19, pour accompagner les entreprises, les indépendants et les particuliers, ont induit un supplément de charges pour l'entité comptable ;

En effet, les décisions de confinement généralisé prises par les autorités politiques pour limiter les effets néfastes de la crise sanitaire ont entraîné des pertes de revenus importantes pour un ensemble d'acteurs économiques (restaurants, cafés, cinémas, théâtres, coiffeurs, discothèques, hôtels, zoos, clubs sportifs, etc...).

Les particuliers les plus précaires, vivant de petits boulots, se sont également retrouvés dans des situations économiques dramatiques

Il a fallu accompagner ces différents acteurs par des aides permettant de compenser dans une certaine mesure les pertes de revenus ainsi induites.

L'assiette fiscale a également souffert de cette situation :

- remise des dettes fiscales ;
- délais de paiement des impôts rallongés ;
- annulation de certains impôts dans certains cas ;

Toutes ces décisions ont eu pour effet de diminuer les recettes, alors même que les dépenses se sont accrues.

Nous allons détailler cette perte ci-dessous, au travers de l'analyse des différents résultats qui constituent le compte de résultats (résultats d'exploitation, financier, et exceptionnel).

13.1. LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'élève à -1.292,71 millions (-930,18 millions au 31/12/2019). C'est la conséquence d'une relative stabilité des produits d'exploitation, tandis que les charges d'exploitation augmentent fortement.

Les charges d'exploitation sont en nette augmentation (environ 501 millions) du fait essentiellement de toutes les aides attribuées dans le cadre des mesures d'accompagnement liées à la crise sanitaire du COVID-19.



13.2. LE RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier passe de - 148,42 millions au 31/12/2019 à - 121,5 millions au 31/12/2020.

Les produits financiers augmentent (+ 12,3 millions) tandis que les charges financières baissent (- 14,62 millions) sur la période.

13.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel passe de - 2.679,45 millions au 31/12/2019 à + 134,56 millions au 31/12/2020.

Les produits exceptionnels baissent (- 75,73 millions), mais les charges exceptionnelles baissent beaucoup plus fortement (- 2.889,74 millions).

Les évènements particuliers suivants étaient la cause de cette perte exceptionnelle en 2019 :

- la revalorisation de la valeur des tunnels (gain de 217 millions) ;
- la revalorisation de la valeurs des équipements dans les tunnels (40 millions) ;
- la dévalorisation de la valeur des ponts et viaducs (2.904 millions).
- le transfert aux réserves de la valeur des fonds budgétaires (643 millions)

Les ajustements demandés par la Cour des comptes ont été apportées à cette rubrique. Il s'agit :

- de l'annulation du transfert aux réserves
- de la correction liée à la longueur du viaduc Reyers ;
- de la correction liée à la TVA.



14. COMPTE DE GESTION

Tableau récapitulatif : Compte de gestion		
+	disponible fin 2019	-
+	réalisable fin 2019	1 581 105 982,00
+	exigible fin 2019	- 6 571 052 006,00
+	recettes budgétaires 2020	6 614 960 842,00
+	- recettes sur comptes de tiers réalisables ¹	- 32 398 463,00
+	- recettes sur comptes de tiers exigibles ¹	- 2 338 000 000,00
+	Autres recettes/dépenses non budgétaires ¹	65 777 824,00
+	dépenses budgétaires 2020	- 6 005 040 236,00
+	- dépenses sur comptes de tiers exigibles ¹	- 286 000 000,00
+	- dépenses sur comptes de tiers réalisables ¹	- 25 901 586,00
-	disponible fin 2020	558 241 900,00
-	réalisable fin 2020	1 756 917 523,00
-	exigible fin 2020	- 8 687 903 894,00
	Total	-

(1) Détail de certains postes du compte de gestion :

Autres recettes (-) / dépenses (+) non-relevant budgétairement (détails chiffrés)		
	Plus-value - Vente CCN	8 365 000,00
	Régularisations diverses	- 32 454 069,00
	Dépenses à reporter sur prochain exercice	- 22 238 054,00
	Charges à reporter	7 298 583,00
	Charges à imputer	-
	Produits à reporter	- 56 857 395,00
	Intérêts courus	10 063 749,06
	Régularisations diverses - créances fiscales	5 342 608,00
	Provisions pour pécule de vacances	978 970,00
	Régularisations diverses - factures et notes de crédit	- 1 886 253,00
	Régularisations diverses NR - Intérêts / emprunts	- 7 407 968,00
	Ecart non expliqué - Migration HANA	27 302,00
	Reprises - réduction de valeur sur créances	- 16 686 139,00
	Dotations - réduction de valeur sur créances	37 738 040,00
	Régularisations diverses - factures et notes de crédit	1 794 456,00
	Régularisation NR - SWAPs	143 346,00
		- 65 777 824,00

Recettes sur comptes de tiers réalisables (détails chiffrés)		
	Remboursement avances SLRB	- 30 237 450,00
	Remboursement subventions PME - BEE	- 2 156 472,00
	Remboursement avances CREDAL/FRCE	- 4 542,00
		- 32 398 463,00

Recettes sur comptes de tiers exigibles (détails chiffrés)		
	Produit des emprunts à LT & MT avec impact budgétaire	- 2 338 000 000,00
		- 2 338 000 000,00

Dépenses sur comptes de tiers réalisables (détails chiffrés)		
	Octroi de crédit à la SLRB	25 000 000,00
	Octroi de crédit à Brustart	901 586,00
		25 901 586,00

Dépenses sur comptes de tiers exigibles (détails chiffrés)		
	Remboursement des emprunts à LT & MT avec impact budgétaire	286 000 000,00
		-
		286 000 000,00



15. RÉCONCILIATION DES RÉSULTATS COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE

Exercice 2020	
(1) Résultat comptable (2) + (3)	-1 279 654 341
(2) Résultat comptable non-relevant budgétairement	-172 801 731
Dotation aux amortissements+ réductions de valeurs exceptionnelles/immobilisations	-272 005 188
Produits de cession d'immobilisations	-31 854 803
Annulation de créances NR	-108 290 221
Annulation de dettes NR	92 412
Corrections de charges NR	15 311 044
Réductions de valeur sur créances : dotations et reprises	-21 051 901
Provisions diverses : dotations et reprises	612 928
Régularisations diverses - Taxes	-5 342 609
Régularisations diverses - factures et notes de crédit	864 158
Régularisations diverses - Actifs immobilisés	208 694 505
Intérêts sur emprunts à LT et MT NR	4 333 307
Correction de produits NR	33 150 364
Pécule de vacances	-978 970
Réduction de valeur sur immobilisations financières (reprise)	1 648 212
Régularisations diverses - Divers	2 015 030
(3) Résultat comptable relevant budgétairement	-1 106 852 610
(4) Bilan	
(5) Opérations bilantaires relevant budgétairement	1 716 773 216
Produit des emprunts à LT	2 338 000 000
Acquisitions immobilières.	-341 723 662
Remboursement des créances récupérables par la SLRB	30 237 450
Remboursement dette FRCE/CREDAL	4 541
Remboursement des emprunts à LT	-286 000 000
Octroi de crédit - Brustart	-25 000 000
Octroi de crédit - SLRB	-901 586
Remboursement subsides - BEE	2 156 473
(6) Opérations bilantaires non-relevant budgétairement	437 118 875
Résultat budgétaire (3) + (5)	609 920 607



16. ANNEXES

16.1.	PRÉSENTATION DU BILAN AU FORMAT DE L'A.R. « PLAN COMPTABLE »	79
16.2.	PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTATS AU FORMAT DE L'A.R. « PLAN COMPTABLE »	82
16.3.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	85
16.4.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90
16.5.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GARANTIES	92
16.6.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DU COMPTE DE RÉSULTATS.....	93
16.7.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	96
16.8.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS RÉELS SUR IMMEUBLES EN PROPRIÉTÉ	97
16.9.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS RÉELS SUR IMMEUBLES DES TIERS (EMPHYTÉOSE).....	99
16.10.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMEUBLES EN LOCATION/COPROPRIÉTÉ	100
16.11.	MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE ANNUEL.....	101
16.12.	MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE DU MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	104
16.13.	MÉTHODOLOGIE POUR LA RÉÉVALUATION DES OUVRAGES D'ART - 2019	107
16.14.	CRÉANCES SPRB - AEC.....	110
16.15.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES FONDS BUDGÉTAIRES (AXE FINANCIER ET BANCAIRE)	111
16.16.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES FONDS BUDGÉTAIRES (AXE BUDGÉTAIRE)	118



16.1. PRÉSENTATION DU BILAN AU FORMAT DE L'A.R. « PLAN COMPTABLE »

Actif	Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019	Passif	Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019
ACTIFS IMMOBILISES				FONDS PROPRES			
Frais d'établissement - Immobilisations incorporelles				Actif net ou avoir social/passif net			
Immobilisations incorporelles	202	31 782 719,54	24 323 803,84	Actif net ou avoir social de l'entité comptable	101	6 108 217 125,84	10 725 656 725,76
				Passif net (-)	108	- 1 279 654 341,13	- 5 764 005 779,26
Terrains et bâtiments				Fonds propres affectés			
Terrains de bâtiment	220	93 898 628,47	-	Fonds propres affectés - Finances/Dette	120	-	168 100 012,68
Terrains d'infrastructure de génie civil	221	-	31 631 545,63	Fonds propres affectés - Gestion immobilière	121	-	274 691 532,12
Terrains non bâtis, plantations, cultures	222	254 785 577,92	189 184 973,30	Fonds propres affectés - Economie	122	-	19 049 806,58
Bâtiments (non compris terrains)	223	13 337 199,84	183 208 894,55	Fonds propres affectés - Environnement/Energie	123	-	134 548 653,19
Terrains et constructions juridiquement non dissociables	224	15 547 812,77	1 188 824,06	Fonds propres affectés - Mobilité	124	-	98 407 568,26
Plantations, cultures, et autres aménagements de terrains	228	52 279 374,48	48 137 868,11	Fonds propres affectés - Urbain/Foncier	125	-	37 386 765,09
Installations, machines et outillage				Provisions pour charges à venir			
Installations d'exploitation	230	26 443 212,14	26 074 359,86	Provisions pour autres risques et charges	143	930 341,00	727 717,00
Machines d'exploit./Outillages d'exploita	231	2 648 883,03	2 215 488,97	Provisions pour litiges	144	35 710 898,13	36 219 418,81
Mobilier et matériel- Animaux et végétaux				Provision pour sûretés réelles			
Matériel roulant	240	641 410,83	836 026,66		145	6 367 616,00	6 674 647,00
Matériel informatique et télématique	243	13 773 222,25	10 028 253,78				
Mobilier, matériel et machines de bureau	244	8 355 714,93	2 560 680,20				
Objets et œuvres d'arts, matériel et instruments rares	247	26 327 002,31	57 648 273,47				
Ouvrages de génie civil							
Autoroutes, routes et pistes cyclables	260	2 539 442 585,33	2 259 441 884,73				
Infrastructures de transport publics	265	3 330 307 785,10	3 328 863 192,18				
Stations d'épuration des eaux usées	266	-	-				
Immobilisations corporelles en cours							
Divers	217	-	-				
Immobilisations financières							
Participation totale dans entreprises résidentes	270	780 130 408,68	706 271 715,50				
Participations majoritaires dans des entreprises résidentes	271	4 036 268 241,89	3 709 680 709,08				
Participation minoritaire dans entreprises résidentes	272	87 304 387,71	84 367 647,56				
CRÉANCES A PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE				DETTES A PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE			
Autres créances > 1 an sur tiers non soumis au PCG				Emprunts > 1 an émis ou repris par l'entité			
Avances budgétaires	284	975 071,02	101 713,06	Emprunts perpétuels, OLOS, Bons du Trésor	170	-	-
Réductions de valeurs sur avances budgétaires (-)	152	- 22 246,40	- 50 474,04	Emprunts publics à plus d'un an d'échéance autres qu'OLOS	172	-	-
Avoirs sur comptes bancaires	286	2 056,08	2 056,08	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance	176	5 448 500 000,00	3 371 000 000,00
Autres prêts et créances (Citydev.brussels)	287	10 000 000,00	10 000 000,00				
Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an	288	259 181,99	-	Autres dettes > 1 an envers des tiers non soumis au PCG			
				Dettes à plus d'un an	184	-	507 268,54
				Autres dettes	186	553 021,48	-
				Cautionnements, consignations et autres dépôts	188	1 243 732,21	896 637,00
Autres créances > 1 an sur tiers soumis au PCG				Autres dettes > 1 an envers des tiers soumis au PCG			



Actif	Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019	Passif	Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019
Avances budgétaires (SLRB/Fonds du logement)	292	944 562 777,67	948 481 945,47	Avances budgétaires > 1 an	193	87 430 573,00	108 290 221,00
Avances récupérables (WALLIMAGE/Citydev.brussels)	293	-	-	Autres dettes	197	-	-
				Cautionnements reçus en numéraires	198	347 188,53	370 711,93
CREANCES A 1 AN AU PLUS				DETTES A 1 AN AU PLUS			
Créances à 1 an au plus sur tiers non soumis au PCG				Dettes à 1 an au plus envers tiers non soumis au PCG			
Créances à la suite de livraison de biens et services	400	301 725 434,10	523 262 108,97	Dettes suite à l'achat de biens et services	440	177 602 662,12	119 330 627,57
Réductions de valeurs en matière de créances (-)	151	- 22 807 125,65	- 16 611 195,10	Dettes fiscales envers des tiers non soumis au PCG	441	-	-
Créances fiscales	401	524 470 590,46	125 766 820,48	Impôts et taxes perçus pour compte de tiers	442	468 419 466,37	427 416 131,06
Réductions de valeurs en matière de créances fiscales (-)	154	- 32 111 256,76	- 41 714 441,20	Dettes fiscales propres-précompte mobilier / immobilier	443	-	-
Avances budgétaires	403	-	-	Dettes en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel	444	8 060 329,64	7 079 756,65
				Autres dettes	447	-	-
				Cautionnements, consignations et autres dépôts	449	35 147 647,39	41 024 278,76
Créances > 1 an au plus envers des tiers non soumis au PCG échéant dans les douze mois à venir				Dettes > 1 an au plus envers des tiers non soumis au PCG échéant dans les douze mois à venir			
Avances budgétaires	414	-	840,16	Autres emprunts et dettes	457	3 359 946,54	1 247 126,97
Autres prêts et créances	417	-	3 700,37	Cautionnements, consignations et autres dépôts	458	75 000,00	72 817 209,30
Créances à un an au plus sur des tiers soumis au PCG				Dettes à un an au plus envers des tiers soumis au PCG			
Créances à un an au plus à la suite de livraisons de biens et services	420	1 203 054,26	1 513 868,72	Dettes à la suite de l'achat de biens et services	460	125 266 911,64	6 910 887,93
Avances budgétaires / Trésorerie	424	2 148 008,89	30 237 450,17	Dettes fiscales - autre groupe institutionnel	463	33 703,29	28 408,78
Réductions de valeurs en matière d'avances budgétaires	159	- 2 148 008,90	-	Cautionnements, consignations et autres dépôts	468	1 369 113 406,24	1 469 191 112,87
Prêts et avances de trésorerie	426	-	-	Cautionnements, consignations et autres dépôts - autre groupe institutionnel	469	1 361 587,77	217 329,08
Créances > 1 an au plus envers des tiers soumis au PCG échéant dans les douze mois à venir				Autres dettes			
Avances budgétaires	432	28 919 167,80	-		477	-	-
PLACEMENTS FINANCIERS A UN AN AU PLUS				EMPRUNTS FINANCIERS A UN AN AU PLUS			
Certificats et bons de trésorerie				Emprunts > 1 an émis ou repris par entité comptable et échéant dans les douze mois à venir			
Certificats et bons de trésorerie	521	-	-	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance	516	180 500 000,00	206 000 000,00
Titres émis par les communautés/régions/OAA qui en relèvent	524	-	-				
Titres autres qu'actions	525	381 250 000,00	-				
Comptes bancaires et postaux à vue				Certificats et bons de trésorerie			
Comptes postaux	551	-	-	Autres titres analogues émis par entité	533	776 500 000,00	580 000 000,00
Comptes à vue en devises ou en euros	552	176 991 899,93	-				
Caisses, espèces et équivalents	556	-	-	Emprunts bancaires à un an au plus			
				Emprunts auprès des établissements de crédit	572	-	154 367 337,61
Valeurs échues à l'encaissement - virements internes							
Valeurs échues à l'encaissement	557	-	-				
Virements financiers internes	558	-	-				
Instruments financiers dérivés autres que ceux à imputer aux classes 1, 2, 4, ou 0 et dans les sous-classes 50 à 57 (comptes d'actif)				Instruments financiers dérivés autres que ceux à imputer aux classes 1, 2, 4, ou 0 et dans les sous-classes 50 à 57 (comptes de passif)			



Actif	Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019	Passif	Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019
Instruments financiers dérivés portant sur des dettes futures ou sur des dérivés liés à des dettes futures	583	-	111 589,00	Instruments financiers dérivés portant sur des dettes futures ou sur des dérivés liés à des dettes futures	593	4 388 718,00	4 356 961,00
COMPTES D'ACTIF DE RÉGULARISATION ET D'ATTENTE				COMPTES DE PASSIF DE RÉGULARISATION ET D'ATTENTE			
Comptes d'actif de régularisation et d'attente				Comptes de passif de régularisation et d'attente			
Charges de nature financière à reporter	481	42 062 544,27	1 430 627,29	Charges de nature financière courues mais non échues	491	53 516 740,50	65 708 653,80
Produits de nature financière courus mais non échus	482	4 229 641,21	36 827 498,25	Produits de nature financière à reporter	492	26 691 062,57	-
Charges de nature autre que financière à reporter	485	14 076 847,75	119 544 510,64	Charges de nature autre que financière courues mais non échues	495	28 472 560,41	-
Produits de nature autre que financière courus mais non échus	486	40 028 898,99	-	Produits de nature autre que financière à reporter	496	60 962 109,33	30 355 032,72
Comptes d'attente normalement débiteurs	488	-	-	Comptes d'attente normalement créditeurs	498	- 27 302,94	-
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF		13 729 090 703,93	12 404 572 759,80	TOTAL GENERAL PASSIF		13 729 090 703,93	12 404 572 759,80



16.2. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTATS AU FORMAT DE L'A.R. « PLAN COMPTABLE »

	Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019		Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019
COMPTE DE RESULTATS DES OPERATIONS COURANTES							
CHARGES COURANTES				PRODUITS COURANTS			
CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION	-	-	-	PRODUITS DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION	-	-	-
Utilisations Biens/Services pour fabrication ou revente				Vente de biens fabriqués par l'entité et de marchandises acquises en vue de leur revente			
Achats fournitures	601	56 307,29	-	Ventes de biens fabriqués par l'entité	700	17 641,17	29 248,14
Achats services	602	33 228,94	-	Vente accessoire de produits forestiers	707	1 179 824,51	1 028 636,69
Achats destinés à la revente	603	-	-				
Autres utilisations de Biens/Services				Prestations de services facturées			
Indemnités	610	52 822 538,51	49 313 531,53	Droits et redevances tarifaires pour services rendus	710	11 028 639,30	11 959 563,94
Remboursements frais individuels	611	4 750 756,78	10 079 543,91	Etudes, recherches et enquêtes pour tiers	711	122 946,91	112 407,91
Frais courants de locaux	612	24 739 070,70	22 949 052,84	Intervention des étudiants /familles dans les dépenses d'enseignement	712	88 334,00	147 006,00
Frais courants de bureaux	613	10 711 880,37	13 191 672,28	Tickets, abonnements dans le domaine culturel	713	-	-
Consommations énergétiques	614	7 363 284,84	7 097 353,42	Missions de protection, de surveillance et de sécurité exécutées par l'entité comptable pour le compte de tiers	714	3 394 256,80	-
Frais de gestion informatiques et télématique	615	5 586 797,04	7 774 240,85	Travaux de génie civil	715	-	-
Autres frais	616	4 838 854,02	3 670 314,75	Autres récupérations de charges	716	6 343 346,16	9 002 904,86
Charges spécifiques, génie civil	617	66 601 212,13	64 309 229,41	Prestations de services non forfaitaires	717	100 000,00	352 597,98
Rémunérations				Cotisation due à l'entité pour l'obtention de sa garantie	718	-	1 621 774,85
Salaires	621	128 383 761,35	121 849 105,58	Location de bâtiments, mobilier et matériel	719	1 555 726,97	1 179 632,36
Rémunérations en nature	622	5 878 617,45	5 740 273,08				
Cotisations sociales OSS	623	24 002 099,55	23 508 702,11				
Cotisations sociales Autres	624	25 755,51	26 423 520,71				
Cotisations sociales Imputées	629	27 330 173,73	248 743,85				
Amortissements							
AM. sur immobilisations incorporelles	631	11 480 297,17	14 458 326,00				
AM. sur constructions / terrains	632	5 371 130,07	8 079 291,01				
AM. sur terrains bâtis	633	106 280,88	-				
AM. sur installations / machines	634	873 941,21	2 950 918 173,82				
AM. sur matériel / mobilier	635	5 142 114,69	4 670 250,55				
AM. sur immobilisations génie civil	637	246 036 270,90	362 286 359,09				
SUBVENTIONS ÉCONOMIQUES A LA PRODUCTION				IMPÔTS SUR LA PRODUCTION ET LES IMPORTATIONS			
Subvention aux producteurs en liaison avec le prix des produits	640	207 740 353,56	-	Taxes à l'immatriculation et eurovignette	723	218 106 483,44	188 340 317,49
Subvention d'exploitation allouées conditionnellement à des producteurs	641	224 405 399,98	68 734 047,00	Taxes sur les nuisances et pour l'amélioration de l'environnement	724	35 529 634,19	35 356 883,46
Subvention correspondant à des bonifications d'in	642	529 217,25	-	Droits d'enregistrements et de timbres	725	678 268 096,37	578 356 782,31
Subvention pour réduire la pollution et améliorer l'environnement	643	764 408,28	12 756,95	Taxes d'exploitation	726	30 251 525,58	41 750 602,26
Subvention pour charges salariales	644	34 541 408,99	-	Taxes administratives	727	3 981 840,01	32 189 873,71



	Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019		Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019
				Redevances radio et télévision	728	661 773,30	186 822,57
				Impôts et droits divers sur la production et les importations	729	29 722 416,54	-
IMPOTS ET TAXES A CHARGE DE L'ENTITE COMPTABLE				IMPOTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE			
Précompte immobilier et taxes diverses	619	52 235 479,16	34 064 600,30	IPP / I.Soc / IPM / INR	730-733	865 727 219,04	1 513 426 827,30
Impôts dus sur les revenus mobiliers de l'entité	659	398 602,33	404 196,15	Précompte immobilier	734	23 591 709,59	23 631 239,48
				Permis de tir, chasse et pêche	738	6 454,72	4 798,04
				Impôts courants divers sur le revenu et le patrimoine	739	322 672 574,13	93 268 731,03
INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES COURANTES				INTERETS ET AUTRES REVENUS FINANCIERS COURANTS			
Intérêts courus sur emprunts et dettes à plus d'un an	650	140 339 776,80	147 874 251,71	Intérêts sur prêts privés, dépôts/autres	754	16 062 592,00	5 104 810,71
Intérêts courus sur emprunts et dettes à un an au plus	651	4 455,22	-	Intérêts, cautionnements, consignations	755	5 558 928,43	2 482 401,02
Autres intérêts courus	654	2 530 828,06	5 316 787,32	Prorata à imputer sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange	756		111 589,00
Intérêts et charges dus à des tiers	655	12 451,37	-	Loyers de terrains - redevances emphytéotiques	758	7 390,83	7 341,39
Prorata à imputer sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange	656		4 356 961,00	Dividendes d'actions et autres rémunération	759		106 120,00
Loyers de terrains et redevances emphytéotiques	658	10 700,92	10 699,92				
PRESTATIONS SOCIALES				TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES			
Autres prestations sociales en nature	668	9 344 536,56	10 091 357,93				
Prestations sociales diverses en nature	669	6 014 882,67	27 790 032,72				
TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QUE PRESTATIONS SOCIALES				TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES			
Transferts de revenus à des tiers non soumis au P.C.G				Transferts de revenus à des tiers non soumis au P.C.G			
A des entreprises publiques	649	175 670,00	18 493 065,60	En provenance d'entreprises	760	36 736 025,06	33 449 838,00
A des ménages	670	92 427 006,42	93 312 968,10	En provenance de ménages	761	29 427 669,76	1 820 963,65
A des OSBL au services des ménages	671	77 120 217,71	71 104 129,38	En provenance du reste du monde	762	3 862,02	34 239,08
Au reste du monde	672	700 123,91	1 638,12	En provenance d'administrations publiques	764	90 000,00	254 586,47
A des administrations publiques locales	674	566 296 865,12	726 916 669,11				
A des établissements de l'enseignement autonome subsidié	675	61 043,42	302 241,98				
Transferts de revenus à des tiers soumis au P.C.G				Transferts de revenus à des tiers soumis au P.C.G			
A des établissements d'enseignements communautaires et fédéraux	676	1 428 455,88	1 361 624,42	En provenance d'entités du même groupe	766	-	-
A des pouvoirs institutionnels	677	769 483 953,90	447 531 491,13	En provenance d'entités d'un autre groupe	767	1 403 059 897,96	978 215 089,25
A d'autres entités comptables	679	2 050 784 305,66	1 939 783 919,31	En provenance d'autres entités	769	1 808 469,43	19 459 584,71
TOTAL DES CHARGES COURANTES		4 869 484 516,31	7 294 031 122,94	TOTAL DES PRODUITS COURANTS		3 725 105 278,22	3 572 993 213,66
COMPTE DE RESULTATS DES OPERATIONS EN CAPITAL							
CHARGES EN CAPITAL				PRODUITS EN CAPITAL			
IMPOTS EN CAPITAL				IMPOTS EN CAPITAL			
Impôts en capital dus par l'entité comptable	687	-	-	Droits de succession	771	396 234 442,25	393 740 864,16
				Droits de donation entre vifs	773	68 483 426,25	59 520 131,76
				Autres impôts en capital	777	1 583 651,11	1 532 340,61
AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL				AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL			
Transferts en capital à des tiers non soumis au PCG				Transferts en capital en provenance de tiers non soumis au P.C.G.			



	Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019		Rubrique	Exercice 2020	Exercice 2019
A des entreprises et OSBL	680	101 125 195,06	111 436 652,02	Transferts en capital d'entreprises + OSBL	780	-	5 066 710,95
A des ménages et OSBL	681	35 040 736,52	34 880 196,93	Transferts en capital des ménages	781	316 781,05	2 930,35
Au reste du monde	682	-	-	Transferts en capital de l'UE	782	7 520 641,97	12 886 283,61
A des administrations publiques	684	65 144 122,66	75 606 351,05	Transferts en capital d'administrations publiques locales	784	1 207 411,59	245 453,12
A des établissements d'enseignements autonomes	685	220 472,66	496 888,45				
Transferts en capital à des tiers soumis au PCG				Transferts en capital en provenance de tiers soumis au P.C.G.			
A des établissements d'enseignements communautaires et fédéraux	686	460 415,56	265 219,26	entités d'un autre groupe institutionnel	787	-	1 800 581,64
A des pouvoirs institutionnels autres que celui dont relève l'entité	687	-	632 451,76	entités du même groupe institutionnel	789	53 854,13	62 605,61
A d'autres entités comptables du même groupe	689	517 042 201,48	573 991 878,51				
PERTES EN CAPITAL				GAINS EN CAPITAL			
Pertes en capital sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	690	1 132,42	207 163,30	Gains sur cession immobilisés	790	35 346 347,25	314 966 454,72
Perte en capital sur transactions financières	692	1 540,27	1 084,66	Gains en capital sur transactions financières	792	146,83	4 781 812,88
Perte en capital sur créances	693	113 973 873,22	581 252,77	Gains en capital / Dettes prescrites	793	92 411,90	23 740,00
Moins-value de réévaluation des actifs financière	696	3 025 777,21	2 088 945,25	Plus-values de réévaluation des actifs	796	1 648 211,93	3 105 423,83
Réductions de valeurs en matière d'actifs	697	21 051 901,49	37 292 866,32	Gains en capital / réestimation d'élément	798	208 712 011,56	152,67
TOTAL DES CHARGES EN CAPITAL		857 087 368,55	837 480 950,28	TOTAL DES PRODUITS EN CAPITAL		721 199 337,82	797 735 485,91
COMPTE DE RÉSULTATS ÉCONOMIQUES RÉCAPITULATIF ET AFFECTATION DU SOLDE GLOBAL							
TOTAL DES CHARGES COURANTES		4 869 484 516,31	7 294 031 122,94	TOTAL DES PRODUITS COURANTS		3 725 105 278,22	3 572 993 213,66
TOTAL DES CHARGES EN CAPITAL		857 087 368,55	837 480 950,28	TOTAL DES PRODUITS EN CAPITAL		721 199 337,82	721 199 337,82
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE A VENIR	699	- 815 551,69	638 838 514,19	REPRISES SUR FONDS PROPRES AFFECTEES	799	- 202 624,00	859 182,00
				DIMINUTION DE L'ACTIF NET	799	1 279 654 341,13	4 401 862 434,44
TOTAL GENERAL		5 725 756 333,17	8 770 350 587,41	TOTAL GÉNÉRAL		5 725 756 333,17	8 696 914 167,92



16.3. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Logiciels informatiques		Terrains et bâtiments			
			Terrains voiries - plantations et engazonnements		Terrains et constructions	
EXERCICE COMPTABLE	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur d'acquisition						
Au terme de l'exercice précédent	74 607 072,97	60 733 921,38	48 137 868,11	46 005 928,85	467 794 185,89	438 838 446,92
Mutations de l'exercice:	20 812 315,00	13 873 151,59	4 141 506,37	2 131 939,26	68 889 327,54	28 955 738,97
Acquisitions	20 974 182,84	20 202 348,61	4 141 506,37	2 131 939,26	57 606 234,04	29 561 794,92
Cessions et désaffectations	- 516 551,29	- 6 329 197,02			- 54 139 839,69	- 606 055,95
Transferts d'une rubrique à l'autre	354 683,45	-	-	-	65 422 933,19	-
Au terme de l'exercice	95 419 387,97	74 607 072,97	52 279 374,48	48 137 868,11	536 683 513,43	467 794 185,89
Plus-values de réévaluation						
Au terme de l'exercice précédent						
Mutations de l'exercice:						
Actées						
Acquises de tiers						
Annulées						
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)						
Au terme de l'exercice						
Amortissements et moins-values de réévaluation						
Au terme de l'exercice précédent	52 318 239,10	39 779 277,22	-	-	62 579 948,40	54 500 657,39
Mutations de l'exercice:	11 318 429,33	12 538 961,88	-	-	40 321 464,97	8 079 291,01
Actés	11 376 857,90	14 458 326,00			8 015 873,68	8 079 291,01
Repris						
Acquis de tiers						
Annulés	- 413 112,02	- 1 919 364,12			- 32 709 558,85	-
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	354 683,45	-	-	-	65 015 150,14	-
Au terme de l'exercice	63 636 668,43	52 318 239,10	-	-	102 901 413,37	62 579 948,40
VALEUR COMPTABLE NETTE	31 782 719,54	22 288 833,87	52 279 374,48	48 137 868,11	433 782 100,06	405 214 237,49



RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	Ouvrages de génie civil									
	Constructions des voiries		Constructions des ponts, passerelles et viaducs		Constructions des pistes cyclables		Infrastructures de transports publics (METRO)		Tunnels	
EXERCICE COMPTABLE	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur d'acquisition										
Au terme de l'exercice précédent	1 038 140 750,48	1 007 637 949,61	3 570 572 333,20	3 570 572 333,20	38 303 644,24	27 435 284,91	2 698 854 686,45	2 671 861 241,28	749 672 636,41	647 005 209,97
Mutations de l'exercice:	408 262 954,10	30 502 800,87	-3 013 043 403,61	-	15 361 164,71	10 868 359,33	- 224 309 378,92	26 993 445,17	806 414 140,43	102 667 426,44
Acquisitions	20 646 002,68	30 502 800,87	48 589,20	-	6 178 485,40	10 868 359,33	21 065 315,76	26 993 445,17	107 667 298,21	102 667 426,44
Cessions et désaffectations	-16 442,00									-
Transferts d'une rubrique à l'autre	387 633 393,42		-3 013 091 992,81		9 182 679,31		- 245 374 694,68		698 746 842,22	
Au terme de l'exercice	1 446 403 704,58	1 038 140 750,48	557 528 929,59	3 570 572 333,20	53 664 808,95	38 303 644,24	2 474 545 307,53	2 698 854 686,45	1 556 086 776,84	749 672 636,41
Plus-values de réévaluation										
Au terme de l'exercice précédent										
Mutations de l'exercice:			1 216 460,00						184 923 973,00	217 133 152,53
Actées			1 216 460,00						184 923 973,00	217 133 152,53
Acquises de tiers										
Annulées										
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)										
Au terme de l'exercice			1 216 460,00						184 923 973,00	217 133 152,53
Amortissements et moins-values de réévaluation										
Au terme de l'exercice précédent	85 384 852,10	56 897 650,75	3 286 257 359,60	265 396 388,13	2 407 182,74	1 457 456,27	632 714 156,29	578 395 749,16	68 785 712,19	44 919 998,72
Mutations de l'exercice:	416 083 847,29	28 487 201,35	-3 001 938 404,40	3 020 860 971,47	10 189 155,51	949 726,47	- 195 883 843,90	54 318 407,13	512 137 131,22	23 865 713,47
Actés	28 451 037,47	28 487 201,35	11 153 588,41	3 020 860 971,47	1 006 476,20	949 726,47	49 490 850,78	54 318 407,13	30 523 441,53	23 865 713,47
Repris										
Acquis de tiers										
Annulés	- 583,60		-	-					-	-
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	387 633 393,42		-3 013 091 992,81		9 182 679,31	-	- 245 374 694,68		481 613 689,69	
Au terme de l'exercice	501 468 699,39	85 384 852,10	284 318 955,20	3 286 257 359,60	12 596 338,25	2 407 182,74	436 830 312,39	632 714 156,29	580 922 843,41	68 785 712,19
VALEUR COMPTABLE NETTE	944 935 005,19	952 755 898,38	274 426 434,39	284 314 973,60	41 068 470,70	35 896 461,50	2 037 714 995,14	2 066 140 530,16	1 160 087 906,43	898 020 076,75



RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Installations, Machines et Outillage d'exploitation							
	Equipements voiries (panneaux de signalisation, glissières de sécurité,...)		Métro (équipements)		Techniques spéciales		Autres installations et aménagements	
EXERCICE COMPTABLE	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur d'acquisition								
Au terme de l'exercice précédent	19 445 119,79	19 406 269,59	1 548 141 190,23	1 459 877 497,86	134 158 603,74	120 639 592,32	45 381 362,37	38 094 582,85
Mutations de l'exercice:	15 762 201,69	38 850,20	477 531 546,16	88 263 692,37	157 944 993,64	13 519 011,42	6 513 266,59	7 286 779,52
Acquisitions	28 493,55	38 850,20	60 322 272,81	88 263 692,37	13 290 048,33	13 519 011,42	28 567 487,95	7 409 120,16
Cessions et désaffectations			-	-	-	-	- 6 894 166,55	- 122 340,64
Transferts d'une rubrique à l'autre	15 733 708,14		417 209 273,35		144 654 945,31		-15 160 054,81	-
Au terme de l'exercice	35 207 321,48	19 445 119,79	2 025 672 736,39	1 548 141 190,23	292 103 597,38	134 158 603,74	51 894 628,96	45 381 362,37
Plus-values de réévaluation								
Au terme de l'exercice précédent								
Mutations de l'exercice:					7 679 124,00	40 605 479,87		
Actées					7 679 124,00	40 605 479,87		
Acquises de tiers								
Annulées								
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)								
Au terme de l'exercice					7 679 124,00	40 605 479,87		
Amortissements et moins-values de réévaluation								
Au terme de l'exercice précédent	11 830 913,23	8 077 395,41	295 494 130,43	194 829 521,13	94 113 128,04	64 709 468,81	17 091 513,54	13 148 672,51
Mutations de l'exercice:	7 062 623,82	3 753 517,82	515 333 715,39	100 664 609,30	123 625 760,19	29 403 659,23	- 4 912 009,04	3 942 841,03
Actés	3 408 958,80	3 753 517,82	97 716 658,99	100 664 609,30	19 576 294,75	29 403 659,23	2 872 022,87	3 986 418,17
Repris								
Acquis de tiers								
Annulés							- 4 704 020,22	-43 577,14
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	3 653 665,02		417 617 056,40		104 049 465,44		- 3 080 011,69	
Au terme de l'exercice	18 893 537,05	11 830 913,23	810 827 845,82	295 494 130,43	217 738 888,23	94 113 128,04	12 179 504,50	17 091 513,54
VALEUR COMPTABLE NETTE	16 313 784,43	7 614 206,56	1 214 844 890,57	1 252 647 059,80	82 043 833,15	80 650 955,57	39 715 124,46	28 289 848,83



RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Mobilier et Matériel		Autres Immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles en cours		
	EXERCICE COMPTABLE	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur d'acquisition							
Au terme de l'exercice précédent		25 989 581,09	23 704 767,94	65 272 883,25	65 077 881,74	-	-
Mutations de l'exercice:		11 315 836,80	2 284 813,15	-	7 466 740,86	-	-
Acquisitions		14 668 381,16	2 371 231,52	190 018,12	196 226,51	-	-
Cessions et désaffectations	-	2 860 319,64	-	86 418,37	-	-	1 225,00
Transferts d'une rubrique à l'autre	-	492 224,72	-	-	7 656 758,98	-	-
Au terme de l'exercice		37 305 417,89	25 989 581,09	57 806 142,39	65 272 883,25	-	-
Plus-values de réévaluation							
Au terme de l'exercice précédent							
Mutations de l'exercice:							
Actées							
Acquises de tiers							
Annulées							
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)							
Au terme de l'exercice							
Amortissements et moins-values de réévaluation							
Au terme de l'exercice précédent		12 718 430,09	8 121 785,99	7 656 758,98	7 656 758,98	-	-
Mutations de l'exercice:		1 816 639,79	4 596 644,10	-	7 656 758,98	-	-
Actés		4 835 679,65	4 670 250,55	-	-	-	-
Repris				-	-	-	-
Acquis de tiers				-	-	-	-
Annulés	-	2 526 815,14	-	73 606,45	-	-	-
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	-	492 224,72	-	-	7 656 758,98	-	-
Au terme de l'exercice		14 535 069,88	12 718 430,09	-	7 656 758,98	-	-
VALEUR COMPTABLE NETTE		22 770 348,01	13 271 151,00	57 806 142,39	57 616 124,27	-	-



RUBRIQUES	TOTAL GENERAL						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		IMMOBILISATIONS CORPORELLES		TOTAL		
	EXERCICE COMPTABLE	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur d'acquisition							
Au terme de l'exercice précédent	74 607 072,97	60 733 921,38	10 449 864 845,25	10 136 156 987,04	10 524 471 918,22	10 196 890 908,42	
Mutations de l'exercice:	20 812 315,00	13 873 151,59	- 1 272 682 585,36	313 707 858,21	- 1 251 870 270,36	327 581 009,80	
Acquisitions	20 974 182,84	20 202 348,61	334 420 133,58	314 523 898,17	355 394 316,42	334 726 246,78	
Cessions et désaffectations	- 516 551,29	- 6 329 197,02	- 63 910 767,88	- 816 039,96	- 64 427 319,17	- 7 145 236,98	
Transferts d'une rubrique à l'autre	354 683,45	-	- 1 543 191 951,06	-	- 1 542 837 267,61	-	
Au terme de l'exercice	95 419 387,97	74 607 072,97	9 177 182 259,89	10 449 864 845,25	9 272 601 647,86	10 524 471 918,22	
Plus-values de réévaluation							
Au terme de l'exercice précédent							
Mutations de l'exercice:			193 819 557,00	257 738 632,40	193 819 557,00	257 738 632,40	
Actées			193 819 557,00	257 738 632,40	193 819 557,00	257 738 632,40	
Acquises de tiers							
Annulées							
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)							
Au terme de l'exercice			193 819 557,00	257 738 632,40	193 819 557,00	257 738 632,40	
Amortissements et moins-values de réévaluation							
Au terme de l'exercice précédent	52 318 239,10	39 779 277,22	4 577 034 085,63	1 298 111 503,25	4 629 352 324,73	1 337 890 780,47	
Mutations de l'exercice:	11 318 429,33	12 538 961,88	- 1 583 820 678,14	3 278 922 582,38	- 1 572 502 248,81	3 291 461 544,26	
Actés	11 376 857,90	14 458 326,00	257 050 883,13	3 279 039 765,97	268 427 741,03	3 293 498 091,97	
Repris	-	-	-	-	-	-	
Acquis de tiers	-	-	-	-	-	-	
Annulés	- 413 112,02	- 1 919 364,12	- 39 940 977,81	- 117 183,59	- 40 354 089,83	- 2 036 547,71	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	354 683,45	-	- 1 800 930 583,46	-	- 1 800 575 900,01	-	
Au terme de l'exercice	63 636 668,43	52 318 239,10	2 993 213 407,49	4 577 034 085,63	3 056 850 075,92	4 629 352 324,73	
VALEUR COMPTABLE NETTE	31 782 719,54	22 288 833,87	6 377 788 409,40	6 130 569 392,02	6 409 571 128,94	6.152.858.225,89	



16.4. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Fiche Immo	Numéro d'entreprise	Pourcentage de contrôle 31/12/2020	Dénomination	Capital non appelé 31/12/20 (ex n)	Valeur de la participation 31/12/2020	Valeur de la participation 31/12/2019	Variation du capital*	(Reprise de + value) Reprise de - value	+ ou (-) Value	Plus-values et moins-values cumulées
110800000003	241 347 282	100,00%	Agence régionale pour la propreté (ARP)		131 866 869,15	149 703 532,66		(17 836 663,51)		59 888 045,68
110800000004	239 843 188	100,00%	Office Régional Bruxellois de l'Emploi (Actiris)		168 354 270,35	146 716 817,15			21 637 453,20	149 836 538,77
110800000009	-	100,00%	Fonds de Financement de la Politique de l'eau (FFPE)		90 057 857,00	88 496 257,00			1 561 600,00	90 057 857,00
110800000006	236 916 956	100,00%	Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE)		98 730 355,59	87 578 665,77			11 151 689,82	98 730 355,59
110800000005	241 570 679	100,00%	Service d'incendie médicale urgente (SIAMU)		94 191 323,00	82 486 019,64			11 705 303,36	73 463 299,91
110800000010	870 532 933	100,00%	Institut d'Encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de Bruxelles (INNOV'IRIS)		60 753 856,38	61 258 856,30		(504 999,92)		60 753 856,38
110800000018	664 962 516	100,00%	Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS)		60 469 351,00	42 958 535,33			17 510 815,67	60 469 351,00
110800000007	240 678 477	100,00%	Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB)		29 450 575,83	27 082 059,00			2 368 516,83	29 450 575,83
110800000016	664 820 875	100,00%	Bureau Bruxellois de la Planification (BBP)		14 500 624,00	8 006 126,00			6 494 498,00	14 500 624,00
110800000015	678 485 603	100,00%	Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise (ABAE)		7 776 217,00	4 574 807,00	(500,00)		3 201 910,00	7 714 717,00
110800000014	806 001 011	100,00%	Bruxelles Gaz Electricité (BRUGEL)		4 955 471,00	4 548 177,00			407 294,00	4 955 471,00
110800000008	253 777 437	100,00%	Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC)		2 409 030,67	2 105 683,65			303 347,02	2 409 030,67
110800000011	833 260 781	100,00%	Agence du stationnement de la région de Bruxelles-capitale (ASR)		16 614 607,71	756 179,00		305 321,00	15 553 107,71	15 553 107,71
-	266 998 636	100,00%	Fonds Bruxellois de Garantie (FBG)							
Total participation totales					780 130 408,68	706 271 715,50	(500,00)	(18 036 342,43)	91 895 535,61	667 782 830,54
111200000000	247 499 953	99,29%	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB)		2 376 556 471,43	2 107 346 235,71			269 210 235,71	2 339 820 757,14
111200000012	227 581 301	99,99%	Société du Logement de la Région Bruxelles-capitale (SLRB)		682 437 742,37	677 196 052,80			5 241 689,57	418 260 918,63
111200000005	215 984 554	66,67%	Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB)		340 865 984,67	330 785 542,67			10 080 442,00	339 314 520,67
111200000006	249 268 719	58,05%	Le Port de Bruxelles	3 377,67	191 192 504,43	191 921 280,58		(728 776,15)		189 870 890,21
111200000001	876 515 952	93,13%	Société d'Aménagement Urbain (SAU)		159 632 430,93	147 591 577,20		1 217 231,55	10 823 622,18	10 823 622,18
111200000003	426 936 986	73,15%	Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB)		125 869 785,79	103 095 268,00	21 849 997,53		924 520,26	47 500 064,61
111200000007	884 649 502	51,22%	Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE)		95 351 728,54	94 552 719,12			799 009,42	2 038 252,56
111200000009	552 737 177	61,22%	Néo SA		51 392 416,20	44 966 670,89			(1 949 254,68)	(26 434 583,80)
111200000008	847 220 467	53,06%	IRISnet		9 617 660,00	8 780 281,77			837 378,23	3 117 660,00
111200000004	899 602 447	66,88%	Brussels Life Science Incubator (BLSI)		2 423 495,85	2 411 991,71		11 504,15		(76 504,15)



Fiche Immo	Numéro d'entreprise	Pourcentage de contrôle 31/12/2020	Dénomination	Capital non appelé 31/12/20 (ex n)	Valeur de la participation 31/12/2020	Valeur de la participation 31/12/2019	Variation du capital*	(Reprise de + value) Reprise de - value	+ ou (-) Value	Plus-values et moins-values cumulées
111200000011	542 552 078	62,50%	BRUSSELS GREENBIZZ		931 399,29	1 036 466,25	8 375 000,00	(36 466,25)	(68 600,71)	(68 600,71)
Total participation majoritaires				3 377,67	4 036 271 619,50	3 709 684 086,70	30 224 997,53	463 493,30	295 899 041,98	3 324 166 997,34
111600000009	401 962 060	14,39%	Foyer Anderlechtois	11 549,38	8 933 167,17	8 543 104,80	(1 070,23)		391 132,60	8 918 737,40
111600000031	553 556 828	49,00%	Fonds de participation - Bruxelles (Brupart)			7 755 299,54	(520 100,00)	(7 235 199,54)		
111600000006	401 984 430	21,18%	Le Logis-Floréal		9 191 727,75	7 710 488,04	(92 412,22)		1 573 651,92	9 029 024,89
111600000017	403 357 672	6,62%	Le Foyer Laekenois	18 349,00	7 115 755,14	6 539 662,77			576 092,37	7 091 585,48
111600000013	403 302 046	12,69%	Comensia	43 743,46	6 362 189,68	6 177 624,84			184 564,85	6 271 589,68
111600000005	401 967 505	20,00%	L'Habitation Moderne		5 356 502,80	5 070 632,46			285 870,34	5 350 307,80
111600000041	448 925 797	35,37%	Brustart		4 914 343,72	4 932 614,54			(18 270,83)	(585 656,28)
111600000033	642 551 259	16,97%	Alliance Bruxelloise Coopérative (ABC)		4 572 791,63	4 198 578,82			374 212,80	4 388 725,88
111600000023	403 357 573	11,61%	BINHÔME SCRL		3 107 346,49	3 668 293,85		(560 947,36)		3 093 055,22
111600000004	403 357 375	13,89%	Log'Iris		3 871 558,40	3 667 273,06			204 285,34	3 853 135,17
111600000020	403 357 276	4,04%	Le Logement Bruxellois	11 918,22	2 543 999,17	3 060 594,05		(516 594,89)		2 492 957,32
111600000010	401 967 406	13,34%	En Bord de Soignes	135344,13	3055845,04	3011695,48			44149,55	2871817,12
111600000015	401 962 555	12,24%	Le Foyer Schaarbeekois	15 803,21	3 236 448,59	2 798 844,76			437 603,83	3 215 377,64
111600000007	446 564 640	31,43%	EEBIC		2 649 127,21	2 652 377,22		(3 250,01)		29 744,51
111600000018	403 357 771	11,83%	Foyer du Sud	7 840,71	2 755 106,81	2 294 359,02			460 747,79	2 718 566,81
111600000025	401 962 357	5,40%	LOJEGA	1 950,01	2 147 980,21	1 984 091,50			163 888,71	2 140 822,93
111600000028	401 967 307	1,03%	Habitations à bon marché Saint-Josse-Ten-Noode	1 162,62	207 241,67	1 821 285,20		(1 614 043,53)		205 580,78
111600000021	401 984 331	6,57%	Le Logement Molenbeekois	7 492,58	1 840 586,99	1 771 364,20			69 222,79	1 830 592,59
111600000001	876 709 853	27,01%	Incubatie Centrum Arsenal Brussel (ICAB)		1 460 404,11	1 587 025,66		(126 621,56)		960 404,11
111600000032	507 812 519	6,38%	Everecity	781,20	1 571 208,72	1 451 247,38			119 961,34	1 406 167,12
111600000038	668 517 070	1,70%	QBIC II	650 000,00	934 675,62	984 572,35			(49 896,73)	(65 324,38)
111700000002	663 761 496	6,10%	Seeder Fund SA	450 000,00	965 892,38	946 648,76		19 243,62		(34 107,62)
111600000043	846 785 551	33,30%	QBIC Brussels Fund	200 000,00	871 754,58	905 280,05			(33 525,47)	(128 245,42)
111700000001	838 819 178	2,34%	VIVES II - Louvain Technology Fund (SOPARTEC)	100 000,00	619 377,15	840 375,60			(220 998,46)	(317 260,58)
111600000008	406 067 239	16,84%	Crédit immobilier ouvrier - Société de Crédit Social		74 329,05	621 297,58		(513 497,58)	(33 470,95)	(33 470,95)
111600000034	628 957 304	40,00%	THEODIRIS		600 982,00	606 879,60			(5 897,60)	(199 018,00)
111600000030	558 940 031	33,33%	VIAPASS		577 517,67	459 367,33			118 150,33	411 517,67
2821001003	458 548 296	0,00%	Groupe Dexia SA		293 579,81	312 681,24		(19 101,43)		293 579,80
111700000003	402 370 054	6,79%	ETHIASCo		71 047,68		33 411,60		37 636,08	37 636,08
111600000042	464 908 627	26,30%	BRUSOC		9 057 835,00		61 500,00		8 996 335,00	8 996 335,00
Total participation minoritaires				1 655 934,52	88 960 322,24	86 373 559,74	(518 670,85)	(10 570 012,28)	13 675 445,60	74 244 177,77
TOTAL GENERAL DES PARTICIPATIONS				1 659 312,19	4 905 362 350,42	4 502 329 361,94	29 705 826,68	(28 142 861,41)	401 470 023,19	4 066 194 005,65

* Les variations de capital peuvent être dues soit : à l'acquisition de nouvelles parts (avec ou sans décaissement), à la mise à jour du capital souscrit (restructuration, changement de statuts, corrections, etc.) ou à la liquidation (avec ou sans décaissement) de parts.



16.5. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GARANTIES

SOCIÉTÉS / ENTREPRISES	Encours au 31/12/2020 (en euros)	Encours au 31/12/2019 (en euros)	SITUATION 2020 (en euros)		
			Autorisations* (Cf. Budget)	Garanties octroyées	Utilisations garanties
FONDS DU LOGEMENT					
Emprunts garantis auprès des banques	1 056 967 703,28	989 012 447,92	155 000 000,00	130 000 000,00	130 000 000,00
Emprunts garantis auprès de la SLRB	-	-	-	-	-
SOCIÉTÉS DE CREDIT SOCIAL					
Emprunts garantis aux particuliers	9 250 938,10	11 309 744,30	-	-	-
Emprunts garantis aux SCS	46 009 230,77	46 338 574,93	25 000 000,00	4 000 000,00	
PORT DE BRUXELLES	17 055 704,86	17 888 886,54	-	-	-
STIB	6 000 000,00	9 690 787,48	-	-	-
FONDS BRUXELLOIS DE GARANTIE	32 565 723,04	30 405 307,22	-	-	-
FRBRTC					
Missions 1, 2, et 5	1 011 363 132,11	875 967 904,37	929 175 000,00	587 863 132,11	587 863 132,11
Swaps	62 500 000,00	112 500 000,00	-	-	-
BRUXELLES-ENERGIE	1 517 644,81	2 253 239,01	36 000 000,00	-	-
BZE (FILIALE DU GROUPE SRIB)	-	-	-	-	-
SOCIÉTÉ BRUXELLOISE DE LA GESTION DE L'EAU (SBGE)					
Dette financière	92 074 087,76	83 916 070,55	20 000 000,00	-	15 000 000,00
Dette commerciale non financière (AQUIRIS)	370 116 379,03	420 332 680,32	-	-	-
VIANGRO	-	-	-	-	-
PLAN POUR L'AVENIR DU LOGEMENT (SFAR, FILIALE DU GROUPE SRIB)	61 854 810,57	47 646 543,96	35 000 000,00	35 000 000,00	33 975 000,00
HYDROBRU	339 800 000,00	349 900 000,00	-	-	-
BRUXELLES-RECYCLAGE	-	-	-	-	-
SLRB	45 643 768,06	47 217 811,81	60 000 000,00	-	-
Citydev.brussels (Ex SDRB)	-	-	29 000 000,00	-	-
EXPANSION ECONOMIQUE	-	-	-	-	-
BRUXELLES-PROPRETE (ARP)	-	-	24 000 000,00	-	-
ECO-PRETS	6 012 858,73	5 361 517,00	-	-	-
CENTRE DE TRI SA	-	-	60 000 000,00	-	-
WIELS	1 120 740,99	1 172 769,79	1 500 000,00	-	-
BRUXELLES BIOGAZ	-	-	3 000 000,00	-	-
TOTAL	3 159 852 722,11	3 050 914 285,20	1 377 675 000,00	756 863 132,11	766 838 132,11
DOSSIER BELGACOM-CONNECTIMMO	7 541 813,92	8 226 405,48	-	-	-
AGENCE DE STATIONNEMENT (ASR)	11 193 287,03	9 603 750,60	-	-	-
AGENCE BRUXELLOISE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE (ABAE)	7 681 893,51	6 803 717,60	10 000 000,00	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	3 186 269 716,57	3 075 548 158,88	1 387 675 000,00	756 863 132,11	766 838 132,11

*les autorisations non utilisées tombent en annulation au 31/12/2020



16.6. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU COMPTE DE RÉSULTATS

	Exercice 2020	Exercice 2019
Comptes de charges (classe 6)		
Détail de la sous-classe 60 : Comptes d'approvisionnement divers – subventions, aides à l'investissement, transferts en capital, subsides - transferts de revenus et dotations		
Approvisionnements divers	89 536,23	234 275,14
Subventions, dotations, aides à l'investissement, transferts, subsides	4 760 257 993,25	4 151 928 185,02
Total de la sous-classe 60	4 760 347 529,48	4 152 162 460,16
Détail de la sous-classe 61 : Services et biens divers		
Honoraires, indemnités	39 571 026,97	40 178 270,94
Frais courants, fonctionnement, réparations et entretien	106 638 069,89	114 748 282,77
Locations	20 397 165,64	16 628 182,62
Divers - Assurances	311 297,00	13 260 484,76
Frais matériel informatique, logiciels, télématique, etc.	5 405 443,58	7 399 617,56
Acquisition petit matériel	1 490 412,66	880 233,96
Corrections "charges à reporter"	1 225 728,92	- 2 770 688,83
Total de la sous-classe 61	175 039 144,66	190 324 383,78
Détail de la sous-classe 62 : Rémunérations et charges sociales		
Rémunérations	115 090 915,68	108 895 616,46
Pensions	26 702 097,13	26 356 466,29
Autres frais de personnel	20 336 120,67	19 806 708,29
Cotisations patronales d'assurances sociales	25 163 720,13	23 685 067,52
Total de la sous-classe 62	187 292 853,61	178 743 858,56
Détail de la sous-classe 63 : Dotations aux amortissements		
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	11 376 857,90	14 458 326,00
Dotations aux amortissements sur constructions	5 371 135,87	8 079 291,01
Dotations aux amortissements sur investissements (métro, voirie, aménagements divers,...)	246 020 412,50	362 286 359,09
Dotations aux amortissements sur machines, matériel et mobilier divers	5 659 334,76	5 109 654,20
Réductions de valeurs sur créances	21 051 901,49	37 292 866,32
Provisions diverses - reprises (litiges, garanties, etc.)	- 815 551,68	- 2 921 744,29
Total de la sous-classe 63	288 664 090,84	424 304 752,33
Détail de la sous-classe 64 : Charges diverses		
Taxes régionales et locales	41 138 515,03	3 289 444,42
Charges diverses	2 032 944,45	7 579 396,17
Précompte immobilier	15 859 778,86	12 430 578,59
Total de la sous-classe 64	59 031 238,34	23 299 419,18
Détail de la sous-classe 65 : Charges financières		
Intérêts sur emprunts	126 536 871,06	111 974 251,71
Intérêts sur ATF/BT	6 880 506,30	35 900 000,00
Intérêts sur comptes courants	1 202 690,14	46 856,87
Diverses charges financières - ETOs/SWAPs	31 757,00	4 356 961,00
Différences de change et frais de banque	7 540 073,44	5 130 674,53
Provision latente sur produits financiers	202 624,00	195 782,00
Charges financières et intérêts de retard	728 910,78	140 340,58
Total de la sous-classe 65	143 123 432,72	157 744 866,69
Détail de la sous-classe 66 : Charges exceptionnelles		
Amortissement et réductions de valeurs exceptionnelles sur actifs immobilisés	582 293,89	2 902 876 116,76
Réductions de valeur sur immobilisations financières	2 994 020,21	2 088 945,25
Moins-value sur réalisation d'actifs immobilisés	1 132,42	-
Autres charges exceptionnelles	108 883 221,00	49 638 654,81
Total de la sous-classe 66	112 460 667,52	2 954 603 716,82
Détail de la sous-classe 67 : Impôts sur le résultat - autres transferts de revenus		
Précompte mobilier	-	-
Total de la sous-classe 67	-	-
Détail de la sous-classe 68 : Charges diverses - transferts au reste du monde		
Transferts en capital au reste du monde	-	-
Total de la sous-classe 68	-	-
Détail de la sous-classe 69 : Divers- pertes en capital – virement de solde – dotations aux fonds propres		
Dotations aux réserves	-	643 805 023,08
Autres charges exceptionnelles	-	-
Total de la sous-classe 69	-	643 805 023,08
Comptes de produits (classe 7)		
Détail de la sous classe 70 & 71 : recettes courantes		
Programme 010 : Loi spéciale de financement, impôts régionaux	1 413 842 298,51	1 282 887 176,47
Programme 020 : Taxes régionales	92 781 451,37	103 770 906,85
Programme 021 : Intérêts de retard, Amendes et recettes exceptionnelles liés à la fiscalité	5 005 191,04	3 924 085,00
Programme 030 : Anciennes taxes provinciales	6 386 491,43	6 931 875,87
Programme 040 : Taxis	250 000,36	1 601 785,51



	Exercice 2020	Exercice 2019
Programme 060 : Loi spéciale de financement, part relative à l'IPP	1 934 870 986,04	1 782 462 921,47
Programme 070 : Mainmortes	116 480 323,00	105 175 527,00
Programme 080 : Compétences d'agglomération	239 124 538,52	135 139 954,85
Programme 090 : Recettes financières	-	-
Programme 110 : Recettes diverses	55 052 118,11	71 879,53
Programme 150 : Fonction publique	5 821 842,17	12 014 651,01
Programme 160 : Egalité des chances	-	-
Programme 170 : Gestion immobilière régionale*	1 252 942,70	775 142,82
Programme 200 : Aides aux entreprises	6 016 212,43	10 334 318,10
Programme 201 : Accès à la profession	142 934,00	221 606,00
Programme 203 : Hébergement touristique	74 979,00	84 526,40
Programme 220 : Recherche scientifique	122 946,91	112 407,91
Programme 240 : Energie	29 746 212,86	30 033 878,27
Programme 250 : Emploi	-	-
Programme 251 : Emploi - Inspection	450 240,00	644 580,00
Programme 253 : Entreprises d'insertion et initiatives locales de développement de l'emploi	-	29 025,16
Programme 254 : Titres - services	-	1 942 468,42
Programme 255 : Cartes professionnelles	136 270,00	166 140,00
Programme 260 : Equipements et déplacements	145 659 837,73	152 644 354,53
Programme 261 : Sécurité routière	22 538 641,10	19 698 243,35
Programme 270 : Travaux hydrauliques	-	-
Programme 280 : Aménagement urbain et foncier	3 983 055,91	6 259 105,28
Programme 290 : Revitalisation des quartiers fragilisés	-	-
Programme 300 : Logement	752 762,50	536 075,00
Programme 301 : Financement international ou européen pour projets - logement	1 499 999,56	2 499 999,26
Programme 310 : Logement social	1 373 522,20	-
Programme 320 : Patrimoine historique et culturel	17 641,17	56 445,18
Programme 330 : Protection de l'environnement	5 171 195,43	1 580 074,02
Programme 331 : Recettes liées au Fonds pour la prévention, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets	3 668 636,07	3 168 935,97
Programme 332 : Bien-être animal	13 559,00	13 174,00
Programme 333 : Climat	27 725 471,50	27 502 478,87
Programme 340 : Espaces verts, forêts, et sites naturels	3 577 321,58	3 864 377,74
Divers (non relevant budgétairement)	33 973 361,01	29 406 450,34
Total de la sous-classe 70 & 71	4 157 512 983,21	3 725 554 570,18
Détail de la sous-classe 74 : autres produits d'exploitation		
Programme 060 : Loi spéciale de financement, part relative à l'IPP	-	216 263 459,00
Programme 090 : Recettes financières	13 490,05	-
Programme 100 : Versements d'organismes bruxellois	9 591 055,14	22 159 742,74
Programme 110 : Recettes diverses	1 119 948,39	56 007 639,82
Programme 120 : Finances	2 152,31	240 176,63
Programme 130 : Produits de prise de participation dans les entreprises publiques	-	106 120,00
Programme 150 : Fonction publique	947 003,82	1 472 375,40
Programme 151 : Recettes ICT	-	-
Programme 170 : Gestion immobilière régionale*	2 189 280,51	1 687 081,92
Programme 180 : Pouvoirs locaux	-	1 800 848,64
Programme 200 : Aides aux entreprises	-	1 486 677,91
Programme 230 : Commerce extérieur	-	-
Programme 240 : Energie	5 956,54	-
Programme 253 : Entreprises d'insertion et initiatives locales de développement de l'emploi	34 500,00	-
Programme 254 : Titres - services	1 767 726,52	-
Programme 260 : Equipements et déplacements	360 401,63	430 344,80
Programme 280 : Aménagement urbain et foncier	1 747 655,36	808 120,25
Programme 300 : Logement	-	-
Programme 310 : Logement social	501 002,38	1 375 182,82
Programme 320 : Patrimoine historique et culturel	-	10 982,90
Programme 330 : Protection de l'environnement	148 479,28	2 631 663,57
Divers (non-relevant budgétairement)	1 719 337,53	6 618 543,56
Total de la sous-classe 74	20 147 989,46	313 098 959,96
Détail de la sous-classe 75 : produits financiers		
Produits d'emprunts	29 866 343,65	21 554 058,99
Primes garantie	2 106 651,38	1 621 774,85
Intérêts NR	-12 548 293,87	-13 980 300,84
Autres produits financiers	2 196 966,10	125 195,25
Total de la sous-classe 75	21 621 667,26	9 320 728,25
Détail de la sous-classe 76 : produits exceptionnels		
Régularisation taxes/dette diverses (non-relevant budgétairement)	176 949 620,43	258 899 551,06
Produits exceptionnels divers	1 222 993,47	4 781 812,88
Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	67 201 150,28	8 365 000,00
Reprise de réduction de valeur sur immobilisations financières (non-relevant budgétairement)	1 648 211,93	3 105 423,83
Total de la sous-classe 76	247 021 976,11	275 151 787,77



	Exercice 2020	Exercice 2019
Détail de la sous-classe 79 : affectations et prélèvements		
Prélèvements sur les réserves	-	-
Perte à reporter	1 279 654 341,13	4 401 862 434
Total de la sous-classe 79	1 279 654 341,13	4 401 862 434,44





16.7. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN							
RUBRIQUE	DROITS ET ENGAGEMENTS AU PROFIT DE L'ENTITÉ COMPTABLE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RUBRIQUE	DROITS ET ENGAGEMENTS A CHARGE DE L'ENTITÉ COMPTABLE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
031	Sûretés constituées par des tiers en garantie d'engagements autres qu'emprunts ou dettes de l'entité comptable	35 580 189,76	28 582 813,09	010	Emprunts ou dettes contractés par des tiers, garantis par des sûretés constituées par l'entité	3 186 269 716,57	3 075 548 158,88
060	Opérations d'échange d'intérêts - Intérêts à recevoir	12 558 426,00	41 047 696,00	061	Instruments financiers dérivés - SWAPS	1 902 895 321,00	1 740 792 989,00
091	droits sous condition suspensive octroyés à l'entité, autres que ceux en matière de subvention - LITIGES/PENSIONS	74 130 114,67	79 885 561,13	070	Pensions en cours	628 319 339,61	661 870 049,24
093	Autres droits et engagements HORS BILAN - DROIT D'USAGE LT/IMMOBILISES	276 514 193,39	163 285 368,59	080	Encours des engagements budgétaires sur dépenses non ventilées	16 737 664,33	5 700 983,60
094	Autres droits et engagements HORS BILAN - LIGNE DE CREDIT NON UTILISEE	5 329 223 500,00	4 190 234 303,09	081	Encours des engagements budgétaires sur dépenses de consommation finale	194 214 473,98	175 964 292,19
				082	Encours des engagements budgétaires sur intérêts et éléments semblables	1 866 761,74	1 877 462,66
				083	Encours des engagements budgétaires sur subventions d'exploitation et transferts de revenus aux entreprises, ménages et reste du monde	96 331 155,98	91 314 396,71
				084	Encours des engagements budgétaires sur transferts de revenus à l'intérieur du secteur "Administrations publiques"	158 452 448,70	138 780 234,98
				085	Encours des engagements budgétaires sur transferts en capital aux entreprises, ménages et reste du monde	164 387 017,80	173 437 065,70
				086	Encours des engagements budgétaires sur transferts en capital à l'intérieur du secteur "Administrations publiques"	1 728 994 073,94	1 918 749 259,09
				087	Encours des engagements budgétaires sur investissements	617 199 871,26	643 468 474,88
				088	Encours des engagements budgétaires sur octrois de crédits et participations	75 433 260,00	37 145 972,01
				089	Encours des engagements budgétaires en matière d'amortissement financiers de dettes	0,00	0,00
				092	Obligations sous conditions suspensive de l'entité, autres que celles en matière de subventions	229 381 411,18	290 707 469,86
				093	Obligations sous conditions suspensive de l'entité, autres que celles en matière de subventions	12 798,96	0,00
	TOTAL	5 728 006 423,82	4 503 035 741,90		TOTAL	9 000 495 315,05	8 955 356 808,80



16.8. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS RÉELS SUR IMMEUBLES EN PROPRIÉTÉ

Contrat/Référence	Preneur du droit	TABLEAU DE SYNTHESE DES DROITS REELS SUR IMMEUBLES EN PROPRIETE			redevance annuelle	Nature du bien	remarque
		durée	Période date début	date fin			
EMPHYTEOSE							
P04/089 (rue de woeringen 20 - ASBL SOURCE D'ESPOIR)	ASBL SOURCE D'ESPOIR	27 ans	17/07/1997	17/07/2024	1 330,38	Terrain bâti	
P07/037 (Av. du pont de lutte 132 - COMMISSION COMMUNAUTAIRE DE BXL-CAP)	COMMISSION COMMUNAUTAIRE DE BRUXELLES-CAPITALE (Home Ariane)	27 ans	19/12/1996	19/12/2023	-	Terrain bâti	
P07/040 (Bld de la deuxième armée Britannique - TOURING)	TOURING	56 ans	16/12/1998	16/12/2054	1 983,15	Terrain à bâtir	canon non indexé
P07/043 (Av. van volxem 356 - CENTRE D'ARTS / COMMUNE DE FOREST)	CENTRE D'ARTS CONTEMPORAINS	2 X 27 ans	26/05/2003	26/05/2057	3 000,00	Terrain bâti	
	COMMUNE DE FOREST	27 ans	06/01/2004	06/01/2031	1 200,00	Terrain bâti	
P12/070 (Av. Jean Dubrucq - COMMUNE DE MOLENBEEK)	COMMUNE DE MOLENBEEK	99 ans	17/12/2008	17/12/2117	2 022,46	Terrain	
P15/006->P15/007 (Rue colonel Bourg - SLRB)	SLRB	27 ans	-	-	gratuit	Parking/Terrain bâti	Plan de logement - emphytéose prendra effet à compter de la réception provisoire des logements construits ; acte authentique signé à ce moment là
P16/063-P16/092 (Chée de la hulpe 51-61 - SAF)	SAU	99 ans	14/06/2013	14/06/2112	1,00	Activités de plein air / construction	
P16/089 (Rue château d'or - SLRB)	SLRB	27 ans	-	-	gratuit	Terrain à bâtir	Plan de logement - emphytéose prendra effet à compter de la réception provisoire des logements construits ; acte authentique signé à ce moment là
P17/088 (Rue des Pêcheries 97 - MAISON DE COMMERCE- Site de la Héronnière - Site van het Reigersbos)	SPRL FLYING G. MAISON DE COMMERCE (Restaurant)	99 ans	21/02/1992	21/02/2091		Terrain bâti	bail commercial
P04/157 (Houtweg)	UE	99 ans	07/09/1992	07/09/2091	1,00	Equipement public	canon annuel d'1 écu symbolique ; bail cédé à la STIB
P04/082 (Av. Antoine Van Oss - EUROBUSSING BRUSSELS)	SA EUROBUSSING BRUSSELS	30 ans	02/03/2015	02/03/2045	149 370,00	Terrain bâti	Canon payé à CityDev - projet Galilée Citydev
P01/199 (Bld Joseph Bracops - Rue de Lennik)	CORA SA	50 ans	01/01/1998	01/01/2048	41 500,00	Terrain	Montant du 1er canon
P01/204 (Drève olympique)	ANSIMMO	50 ans	19/12/2018	19/12/2068		Terrain	
P04/219 (Place des palais - Place Masui)	ASBL Zinneke	-	-	-	-	Construction	Bail à rénovation
P04/233 (Rue Royale 2 - Bruxelles)	ASBL FIDALIAN			30/11/2047	-	Bâtiment administratif	Bail
P01/193 (Bld Pointcarré 68/70)	Commune d'Anderlecht - ASBL SAMU SOCIAL			30/06/2043	-	Construction	Bail à rénovation
P10/008 (Avenue du Laerbeek 145 - Jette)	KRUYSLAND	60 ans	18/06/1991	17/06/2051	-	Construction	



TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS REELS SUR IMMEUBLES EN PROPRIÉTÉ

Contrat/Référence	Preneur du droit	Période			redevance annuelle	Nature du bien	remarque
		durée	date début	date fin			
P13/008 (Rue du lycée / Chée de Waterloo)	Commune de saint-Gilles	99 ans	20/02/2020	20/02/2119	1,00	Terrain	Canon initial : 205.800,00 euros Projet HORTA
P19/019 (Av. Edmond Parmentier 17)	ASBL Les Stations de plein air	99 ans	31/05/1991	31/05/2090	2 478,93	Parc	
SUPERFICIE							
P01/028 (Avenue d'Itterbeek - SLRB)	SLRB	50 ans	-	-	gratuit	Terrain - dépôt	Plan de logement - droit de superficie prendra effet à compter de la notification de l'entrepreneur ; acte authentique signé à ce moment là
P13/056-->P13/058 (Rue de Suède - SFAR)	SFAR	35 ans	15/09/2011	15/09/2046	gratuit	Terrain bâti	Plan de logement - ilot D
P13/059-->P13/063 (Rue de Mérode - SFAR)	SFAR	35 ans	15/09/2011	15/09/2046	gratuit	Terrain bâti	Plan de logement - ilot D
P13/064-->P13/066 (Rue de Russie - SFAR)	SFAR	35 ans	15/09/2011	15/09/2046	gratuit	Terrain bâti	Plan de logement - ilot D
P13/056-->P13/058 + P13/030 (Rue de Suède - Bruxelles Midi)	SFAR MIDI	32 ans	29/01/2014	29/01/2046	gratuit	Terrain	
P13/034 + P13/068 + P13/041 (Rue de Mérode - Bruxelles Midi)	SFAR MIDI	32 ans	29/01/2014	29/01/2046	gratuit	Terrain	
P13/049, P13/050, P13/069 (Rue de Norvège - Bruxelles Midi)	SFAR MIDI	32 ans	29/01/2014	29/01/2046	gratuit	Terrain + voirie désaffectée	
P16/043 - P16/045-->P16/049- P16/061-P16/066-->P16/069 (Rue des Polders 10-34 - SFAR)	SFAR	35 ans	08/07/2008	08/07/2043	gratuit	Terrain à bâtir	Plan de logement
P16/088 (Chaussée d'Alsemberg 1091 - SRIB)	SRIB	35 ans	cf. acte authentique	-	gratuit	Terrain à bâtir	Plan de logement
P17/088 (Rue des Pêcheries - SPRL FLYING G)	SPRL FLYING G	20 ans	31/12/1998	31/12/2018	1 (SPRB) / 1.809,62 (IBGE)	Terrain bâti	redevance mensuelle indexée, à verser à l'IBGE (gestionnaire du bien pour le compte du SPRB) à compter du 01/01/2011
P18/007 (Av. Jacques Brel - SLRB)	SLRB	50 ans	-	-	gratuit	Friche	Plan de logement - droit de superficie prendra effet à compter de la notification de l'entrepreneur ; acte authentique signé à ce moment là
PAS D'INFORMATION SUR LA NATURE DU DROIT							
P12/035 (Rue du rectangle 13 - Chaussée de ninove)	-	-	-	-	-	Terrain à bâtir	Parcelles à transférer à Bruxelles environnement dans le cadre de la réalisation du parc de la Porte de Ninove



16.9. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DROITS RÉELS SUR IMMEUBLES DES TIERS (EMPHYTÉOSE)

Contrat	Propriétaire	Période			canon initial	redevance annuelle	date de paiement	période couverte	code économique	compte général	remarque: montant restant à courir jusqu'à la fin du contrat
		durée	date début	date fin							
Bassin BECO (P04/232)	Port de Bruxelles (VIFO273)	80 ans	01/02/2012	31/01/2092	3.000.000,00 (2012)	1,00	31/12/N	du 01/01 au 31/12	2410	6101002410	71,00
					5.993.043,20 (2013)						
Place Royale (P04/233 - rue royale 2)	SAU (6728)	31 ans	01/01/2006	31/12/2036	1,00	1 620 718,00	15/01/N	du 01/01 au 31/12	1212	6109000000	25 931 488,00
Rue de la vanne 2 / Rue du couvent (P09/026)	SAU (6728)	30 ans	29/04/2014	28/04/2044	-	883 570,36	01/06/2015	du 01/06/N au 31/05/N+1	1212	6109000000	20 322 118,28
Allée de la recherche 26-28 (Tweeput Veld - P01/208)	SDRB - CityDev (1258)	30 ans	02/04/2014	02/04/2044	-	89 220,00	01/01/, 01/04, 01/07 et 01/10	du 01/01 au 31/12	1222	6109001222	2 052 060,00
Quai des matériaux (BECO Bis)	Port de Bruxelles (VIFO273)	75 ans	08/12/2017	31/12/2092	-	10 699,92	15/01/N	du 01/01 au 31/12	2410	6101002410	770 394,24
Bois de wilder	Commune de berchem-Ste-Agathe (229)	99 ans	22/01/1991	21/01/2090	-	0,44	22/01/N	du 01/01 au 31/12	2410	6101002410	30,80
Rue de Lusambo 55 sis à Forest	SDRB - CityDev (1258)	30 ans	01/07/2019	30/06/2049	-	12 798,96	01/01/, 01/04, 01/07 et 01/10	du 01/07/N au 30/06/N+1	1212	6111060000	364 770,36
TOTAL											49 440 932,68



16.10. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMEUBLES EN LOCATION/COPROPRIÉTÉ

Contrat/Référence	(CO)PROPRIETAIRE	Période		montant mensuel	montant restant dû	Nature du bien	remarque
		superficie en m2	fin du bail				
LOCATION							
IRIS TOWER (Place saint-lazare 2)	SILVER TOWER NV (18796)	44 506	31/10/2038	553 355,62	118 418 103,22	bâtiment administratif	tout le bâtiment (35 étages+Parkings)
ARTEMIS (Avenue des arts 6-9)	ROYANER SA (79227)	2 050	31/12/2025	34 655,40	2 079 324,20	bâtiment administratif	étages 8, 9, et 10/Parkings/Archives
BOTANIC (Rue St lazare 4-10)	BOTANIC BUILDING SPRL (80579)	5 211	31/08/2029	124 444,41	11 573 329,82	bâtiment administratif	étages 11, 12, 13, et 14 + rotonde RDC + Parkings (48 emplacements) ; contrat renégocié en 2019 et prolongé jusqu'au 31/08/2029; loyer à payer à compter du 01/12/2021.
ZENITH/91267 (Bld Albert II)	Groupe GAUCHERET SA (91267)	1 601	30/11/2023	27 706,22	969 717,70	bâtiment administratif	étage 12 + archives + 8 parkings
ARCADIA (URBAN) (Mont des arts 10-13)	CROWN BUILDING SA (82321)	8 901	30/09/2036	133 309,81	25 195 554,09	bâtiment administratif	bail de 18 ans à compter du 01/10/2018
TALENT (Bld Emile Jacqmain 12-22)	IMMOBILIERE ALHAMBRA SA (100781)	4 443	30/04/2027	69 200,30	5 259 222,80	bâtiment administratif	bail du 01/05/2018 au 30/04/2027 (09 ans) - Etages 0, 5 à 8
L01/001 (Quai d'Aa)	PORT.BRUSSELS (Vifo273)	2 250	31/12/2027	1 350,00	113 400,00	Terrain	site d'entreposage de sel de déneigement
Belgolaise (Cantersteen 1)	STIB (1100000011)	6 253	31/12/2040	15 146,94	3 635 265,00	bâtiment administratif	Location par MOBIRIS des étages du -2 au +4
PORT (Avenue du port 104-106)	PORT.BRUSSELS (Vifo273)	7 805	31/12/2028	15 688,36	1 694 342,88	bâtiment administratif	Espace de stockage - Archives
TOTAL LOCATION					168 938 259,71		
COPROPRIÉTÉ							
P18/010 (Gulledelle 100)	ETAT FEDERAL/REGION WALLONE/REGION FLAMANDE	12	-	-	-	bâtiment administratif	-
P18/010 (Gulledelle 100)	ETAT FEDERAL/REGION WALLONE/REGION FLAMANDE	14 013	-	-	-	bâtiment administratif	-
P07/045 (Rue des moines 13-15)	M. Alois PUTS	425	-	-	-	Complexe culturel	-
P01/194 - P01/195 - P12/075 (Rue Ropsy Chaudron 63-67)	M. Rodruigues DOS SANTOS	1 253	-	-	-	Entrepôt - Magasin	-
P07/048 (Rue des moines 19A)	EASYSYNDIC	141	-	-	-	Appartement	Propriétaire du RDC
P04/228 (Rue de la loi 26)	SPRL GML	766	-	-	-	bâtiment	Salle d'archives (n° 318 bis)
P07/053 (Rue des moines 17)	ACP MOINES	498	-	-	-	Entrepôt	-



16.11. MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE ANNUEL

Méthodologie pour l'établissement de l'inventaire annuel des actifs immobilisés pour le périmètre immobilier du SPRB et propositions concernant la valorisation des infrastructures de voiries et de métro à la suite de la réunion avec la Cour des comptes du 17 décembre 2013

Cadre réglementaire :

- AR du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'Etat fédéral, aux Communautés, aux Régions, et à la Commission communautaire commune :

Art. 4. Les entités comptables procèdent, au moins en fin d'exercice, aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir, à la même date, un inventaire complet de leurs avoirs et droits, de leurs dettes, obligations et engagements, ainsi que de leur patrimoine net. L'inventaire est ordonné de la même manière que le plan comptable normalisé. Les comptes sont mis en concordance avec les données de l'inventaire.

Art. 8. §1^{er}, alinéa 1 Les terrains et les bâtiments sont réévalués annuellement à leur valeur de marché selon les modalités et sur la base de valeurs unitaires et de coefficients de revalorisation fixés, par catégories de terrains et de bâtiments, par le Ministre des Finances, sur proposition de la Commission de la comptabilité publique, après avis conforme de la conférence interministérielle des Finances et du Budget.

Art.8. §1^{er}, alinéa 2. Les autres installations à caractère immobilier et les ouvrages de génie civil sont réévalués annuellement à leur valeur de remplacement déterminée pour chaque catégorie retenue compte tenu des valeurs unitaires moyennes du marché actuel et des éléments physiques en cause, selon les modalités fixées par le Ministre des Finances, sur proposition de la Commission de la comptabilité publique, après avis conforme de la conférence interministérielle des Finances et du Budget.

Art. 13. Les réévaluations visées aux articles 8, 9 et 11 §1^{er}, ne doivent pas être opérées si elles n'ont qu'un effet d'importance négligeable.

De plus, le rapport au Roi de cet arrêté royal précise que les règles d'évaluation particulières et les modalités d'amortissement doivent être « élaborées au sein de la Commission de la comptabilité publique et fixées par le Ministre des Finances, sur avis conforme de la Conférence interministérielle des Finances et du Budget ». « Les règles spécifiques (adaptées aux réalités économiques et administratives de chacune d'entre elles) qui président in concreto aux évaluations lors de l'inventaire, mais aussi aux différents types d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques, ainsi qu'aux réévaluations, seront publiées, dans un but de transparence réciproque, par chacune des entités ».

Début 2014, ces règles et modalités d'amortissement n'ont pas encore fait l'objet d'une publication.

- Circulaire du Ministre des Finances du 14 Décembre 2020, visant à faire appliquer les règles comptables prévues par l'OOBCC, appelée communément la circulaire n°3 :

Art 9. les valeurs de remplacement sont déterminées sur la base des valeurs fournies par chaque fonctionnaire général pour ce qui le concerne, selon les dispositions figurant dans le tableau 2 joint en annexe de la circulaire.

Art 12, §1. Le comptable régional enregistre dans la comptabilité les mouvements comptables en application des règles d'évaluation, d'amortissements et de réévaluation.



Art. 12, §2. Dans le cas où il se révélerait impossible d'appliquer les règles dont question au § 1er, le comptable régional peut, à titre exceptionnel et dans le but unique de la présentation régulière et sincère des comptes, déroger aux règles visées au § 1er et décider de l'application de règles différentes.

Ces dérogations doivent figurer en annexe du compte général et en être valablement justifiées.

Art 13 à 15. Ce sont ceux qui précisent la préparation de l'inventaire.

Méthodologie proposée relative aux inventaires :

1. Les durées d'amortissement et les taux d'amortissement par catégorie d'actifs immobilisés sont ceux indiqués dans les annexes de la circulaire du 14 décembre 2020.
2. Conformément à l'article 13 §2 de la circulaire n°3, en guise de préparation de l'inventaire annuel, le comptable régional fournit à chaque fonctionnaire général une liste qui reprend par bien inventorié au minimum, le numéro d'inventaire du bien, le libellé de l'actif, le numéro de compte comptable auquel est lié le bien, sa valeur comptable nette et le centre de coût.
3. Compte tenu de la complexité technique de certains biens à inventorier (métro, routes, etc.), et conformément à l'art.13, §3 de la circulaire n°3, il appartient au fonctionnaire général et à ses services d'effectuer le travail de vérification des listes d'inventaire. Ce contrôle consiste en plusieurs tâches.
 - a. Vérification du caractère exhaustif de la liste d'inventaire transmise. Le fonctionnaire général doit informer le comptable régional des actifs immobilisés gérés par son administration (et propriété du SPRB) qui ne se retrouveraient pas dans la liste d'inventaire établie par le Comptable régional. Ces biens doivent faire l'objet d'une valorisation particulière dans la comptabilité ; pour ce faire, les informations suivantes sont requises : le libellé du bien, son centre de coût, son niveau d'usure en pourcentage, sa catégorie d'immobilisé, et sa valorisation à neuf.
 - b. Vérification que les biens présents sur la liste d'inventaire sont toujours propriété du SPRB et gérés par l'administration mentionnée. En vertu de l'article 8 § 1er, alinéas 1 et 2 et de l'article 13 de l'AR ci-dessus, seuls les terrains, les bâtiments, les autres installations de nature immobilière, et les ouvrages de génie civil doivent faire l'objet d'une réévaluation annuelle. Cette réévaluation se fera soit à leur valeur de marché (pour les terrains et constructions), soit à leur valeur de remplacement (pour les autres installations à caractère immobilier et les ouvrages de génie civil). Pour ce qui concerne plus précisément les réévaluations des autres installations et des ouvrages de génie civil, celles-ci seront comptabilisées dans la mesure où le fonctionnaire général informera le Comptable régional de tous les biens qui devront faire l'objet d'une réévaluation, motivées par un dossier d'expertise. Ce dossier d'expertise devra comprendre au minimum, les motivations techniques, la valorisation à neuf du bien, et son niveau d'usure. Par conséquent, le calcul de revalorisations sur base d'un indice quelconque est abandonné. C'est uniquement au fonctionnaire général qu'appartient la décision d'introduire un dossier d'expertise pour la revalorisation d'un bien.
 - c. A l'occasion des inventaires, le Comptable régional rappellera au fonctionnaire général ses obligations conformément à la circulaire n°3, et selon l'article 13 de l'AR ci-dessus ; les réévaluations visées ne doivent pas être opérées si elles n'ont qu'un effet d'importance négligeable. Par conséquent, le fonctionnaire général peut maintenir la dernière réévaluation comptabilisée lors d'un exercice antérieur s'il considère que l'environnement technologique et/ou l'environnement de marché n'a pas évolué sensiblement.
4. En ce qui concerne les infrastructures de voiries et de métro (catégories d'immobilisés devant faire l'objet d'une réévaluation annuelle), seule une liste limitée de fiches immobilisées est maintenue en vue de faciliter le travail de revalorisation et de faciliter le travail des comptables. Ces fiches immobilisées englobent des biens du même type c.-à-d. qu'il n'y a qu'une fiche immobilisée pour une même catégorie



de biens (exemple : une fiche pour la signalisation, une fiche pour les œuvres d'art, une fiche pour les routes, une fiche pour les autoroutes, une fiche pour le gros œuvre métro, une fiche pour le parachèvement métro, etc...). Il sera demandé au service gestionnaire de fournir une liste la plus détaillée possible, motivant chacune des valeurs comptabilisées ; cette liste sera considérée comme pièce justificative comptable.

5. Pour les biens qui ne font pas partie du périmètre de la Régie Foncière, des infrastructures métro et voiries, aucune réévaluation n'est à prévoir car les actifs en question consistent essentiellement en des biens meubles.

Méthodologie proposée relative à la valorisation des infrastructures de voiries et de métro :

1. On retient une liste limitée de fiches d'immobilisés conformément au point 4 ci-dessus.
2. Conformément à l'article 9 de la circulaire n°3, les valeurs de remplacement sont déterminées sur la base des valeurs fournies par chaque fonctionnaire général pour ce qui le concerne.
3. Les infrastructures de voiries et de métro seront réévaluées à leur valeur de remplacement pour autant qu'un dossier d'expertise ait été fourni par le fonctionnaire général. La valeur de remplacement est définie comme la valeur à neuf, déduction faite d'un taux d'usure. Ces deux informations seront fournies par les services gestionnaires.
4. Un exemple concret de calcul de la valeur de remplacement compte tenu d'un taux d'usure est présenté ci-dessus :

Hypothèses pour une infrastructure de métro :

Valeur neuve : 1.000.000 € au 31.12.2013 (montant fourni par les services gestionnaires dans le cadre des inventaires).

Niveau d'usure : 30% au 31.12.2013 (taux fourni par les services gestionnaires dans le cadre des inventaires).

Durée d'amortissement (circulaire 2) = 50 ans linéaire.

Au 31.12.2013, les valeurs comptables seront les suivantes :

Valeur nette : 700.000 €.

Les amortissements futurs (calcul automatique dans SAP) s'élèveront à 700.000 € / 70% de 50 ans soit 35 ans) = 20.000 € par an sur la période résiduelle (35 ans).

5. Cette méthode de calcul est applicable aux infrastructures de métro et de voiries reprises au compte général de l'année 2013 et servira de base à la valorisation de ces catégories d'immobilisés pour les années futures.



16.12. MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE DU MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU

Procédure comptable destinée à la direction Facilities pour la gestion comptable des actifs immobilisés (matériel et mobilier de bureau)

Cadre réglementaire :

- AR du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'Etat fédéral, aux Communautés, aux Régions, et à la Commission communautaire commune :

Art. 4. Les entités comptables procèdent, au moins en fin d'exercice, aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir, à la même date, un inventaire complet de leurs avoirs et droits, de leurs dettes, obligations et engagements, ainsi que de leur patrimoine net. L'inventaire est ordonné de la même manière que le plan comptable normalisé. Les comptes sont mis en concordance avec les données de l'inventaire.

Art. 8. §1^{er}, alinéa 1 Les terrains et les bâtiments sont réévalués annuellement à leur valeur de marché selon les modalités et sur la base de valeurs unitaires et de coefficients de revalorisation fixés, par catégories de terrains et de bâtiments, par le Ministre des Finances, sur proposition de la Commission de la comptabilité publique, après avis conforme de la conférence interministérielle des Finances et du Budget.

Art.8. §1^{er}, alinéa 2. Les autres installations à caractère immobilier et les ouvrages de génie civil sont réévalués annuellement à leur valeur de remplacement déterminée pour chaque catégorie retenue compte tenu des valeurs unitaires moyennes du marché actuel et des éléments physiques en cause, selon les modalités fixées par le Ministre des Finances, sur proposition de la Commission de la comptabilité publique, après avis conforme de la conférence interministérielle des Finances et du Budget.

Art. 13. Les réévaluations visées aux articles 8, 9 et 11 §1^{er}, ne doivent pas être opérées si elles n'ont qu'un effet d'importance négligeable.

De plus, le rapport au Roi de cet arrêté royal précise que les règles d'évaluation particulières et les modalités d'amortissement doivent être « élaborées au sein de la Commission de la comptabilité publique et fixées par le Ministre des Finances, sur avis conforme de la Conférence interministérielle des Finances et du Budget ». « Les règles spécifiques (adaptées aux réalités économiques et administratives de chacune d'entre elles) qui président in concreto aux évaluations lors de l'inventaire, mais aussi aux différents types d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques, ainsi qu'aux réévaluations, seront publiées, dans un but de transparence réciproque, par chacune des entités ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure, il faut différencier 2 types d'actifs pour le périmètre d'activité de la direction Facilities :

- le mobilier standard : c'est le mobilier que l'on retrouve en grand nombre dans nos locaux et qui fait l'objet d'acquisitions récurrentes ; c'est l'équipement traditionnel du poste de travail d'un agent (exemple : téléphone, bureau, desserte, armoire de rangement,...)
- le mobilier particulier : c'est le mobilier qui est présent soit de façon unique pour une utilisation bien particulière, soit en quantité limitée (exemple : équipement de la salle de gymnastique, stand de foire, etc.).



1) Le mobilier standard

a. Inventaire de départ

La direction Facilities établit, en tenant compte de la liste d'inventaire comptable actuelle, la liste des biens standards du SPRB dont elle assure la gestion ou dont elle a géré l'acquisition.

Par actif, elle renseigne la quantité (par extrapolation si nécessaire).

Pour la valorisation des actifs, elle fournit une valeur unitaire sur base d'une facture récente et un degré d'usure moyen en % par actif.

b. Gestion quotidienne comptable

Pour ce qui concerne les nouvelles acquisitions, la direction Facilities communique (via l'interface comptable de validation des factures d'achat VIM) la fiche immobilisée à utiliser pour la comptabilisation de la facture.

Pour ce faire, elle sélectionne le numéro de la fiche immobilisée dans une liste annuelle qui est préétablie par la direction de la comptabilité. Si aucune fiche ne correspond à la nature du bien acheté, elle informe la direction de la comptabilité de la situation afin que cette dernière puisse mettre à jour la liste annuelle préalablement établie.

c. Vente ou mise au rebut

Si la direction Facilities souhaite se séparer d'une partie des actifs immobilisés, elle prend contact avec Finshop qui pourrait procéder à l'opération pour le compte du SPRB.

Les documents émanant de Finshop, qui résultent de cette cession, sont adressés à la direction de la comptabilité qui les utilise comme pièces justificatives comptables pour acter la sortie d'inventaire (via une vente ou une mise au rebut).

Une mise au rebut sans passer par Finshop serait acceptée dans les cas suivants :

- les actifs n'ont pas de valeur de revente, ou présentent une valeur de revente insuffisante au regard des frais relatifs à la vente.
- la direction Facilities avertit la Direction de la comptabilité de son intention de mettre au rebut un ou plusieurs actifs immobilisés, préalablement à la mise au rebut physique ;
- la direction Facilities adresse à la direction de la comptabilité le bon de déclassement signé par l'Ordonnateur compétent.

d. Cession à titre gratuit ou don

Conformément à l'article 96 de l'OOBCC, l'octroi d'un don ne peut se faire que par une ordonnance.

Si l'année d'acquisition des actifs à sortir n'est pas déterminable, la sortie comptable concerne d'abord les biens dont l'âge comptable est le plus élevé (selon la technique de gestion de stock FIFO –First In First Out).

2) Le mobilier particulier

a. Inventaire de départ

La direction Facilities établit, en tenant compte de la liste d'inventaire comptable actuelle, la liste des biens particuliers du SPRB dont elle assure la gestion. Par actif, elle renseigne la quantité.

Pour la valorisation des actifs, elle fournit une valeur unitaire sur base d'une facture récente et un degré d'usure moyen en % par actif.

Elle fournit également une localisation pour faciliter le contrôle et le suivi de inventaires dans le futur.



- b. **Gestion quotidienne comptable**
Pour ce qui concerne les nouvelles acquisitions, la direction Facilities crée la fiche immobilisée et communique son numéro via l'interface comptable de validation des factures VIM.

- c. **Vente ou mise au rebut**
Cf § « c. » ci-dessus.

- d. **Cession à titre gratuit ou don**
Cf. § « d. » ci-dessus.



16.13. MÉTHODOLOGIE POUR LA RÉÉVALUATION DES OUVRAGES D'ART - 2019

Les actifs immobilisés des périmètres « Tunnels – Ponts – Viaducs » ont fait l'objet d'une réévaluation complète et individualisée au 31 décembre 2019.

Sur le territoire de la Région, on décompte une centaine de ponts, une douzaine de viaducs et une trentaine de tunnels.

Cadre réglementaire :

La réévaluation a été effectuée conformément à l'article 8, §1 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009 qui définit la valeur de réévaluation comme : "la valeur de remplacement en tenant compte des valeurs unitaires moyennes du marché actuel et des éléments physiques en cause".

Méthodologie :

Les ouvrages d'arts ont été répartis en 3 catégories pour lesquelles trois méthodes de calcul différentes ont été déterminées, en fonction des caractéristiques des ouvrages :

- les ponts et viaducs dont INFRABEL SA est propriétaire et pour lesquels la Région est uniquement responsables des revêtements de la voirie supérieure ;
- les ponts et les viaducs qui appartiennent à la Région ;
- les tunnels qui appartiennent à la Région.

Pour chacune de ces catégories, il a fallu déterminer une valeur à neuf et un degré d'usure.

Le degré d'usure a été déterminé sur la base d'une durée d'amortissement linéaire.

L'ensemble des données chiffrées détaillées de cette revalorisation sont reprises dans des tableaux disponibles à la Direction de la comptabilité.

1) Ponts et viaducs – INFRABEL SA

Pour ces ouvrages, Bruxelles Mobilité est responsable de l'entretien des voiries et du remplacement des garde-corps métalliques, qui se situent des 2 côtés du pont.

Le coût au mètre d'un garde-corps neuf a été calculé sur la base des nouveaux garde-corps du viaduc 29bis dont l'installation est en cours et se terminera en 2020.

Le degré de vétusté a été déterminé en tenant compte d'un amortissement sur 10 ans de ces structures.

À l'exclusion du pont sur la Chaussée de la Hulpe érigé en 2016, toutes les autres structures sont complètement amorties, car installées il y a plus de 10 ans.

Les garde-corps en maçonnerie du pont sur le chemin de fer de la Chaussée de Zellik ont une durée de vie évaluée à 100 ans.



2) Ponts et viaducs – Région

Ces ouvrages appartiennent à la Région, aussi bien pour les voiries que pour le génie-civil dont ils sont constitués. On en décompte 73.

Un prix unitaire global au m², comprenant aussi bien le génie-civil que les garde-corps, a été déterminé, en utilisant comme élément de référence le coût de construction du nouveau pont à Bruxelles (cf. projet de réhabilitation des ponts de la Petite-île sis à Anderlecht).

Ce prix unitaire, actualisé en fonction de l'indice ABEX, a été appliqué à l'ensemble des ouvrages, y compris certains ouvrages qu'on pourrait cataloguer comme des tunnels (ils sont identifiés de la sorte), mais qui sont structurellement des ponts.

Un niveau d'usure a été défini en tenant compte d'une durée d'amortissement de 99 ans (durée de vie théorique des ouvrages en béton).

Un seul ouvrage de cette rubrique a été valorisée différemment ; il s'agit de la nouvelle passerelle de Gosselies. En effet, il s'agit d'un ouvrage particulier du fait de sa conception innovante ; sa valeur a été calculée sur la base du coût réel de l'ouvrage ; s'agissant d'un ouvrage dont la construction date de 2020, nous ne l'avons pas retenu dans notre valorisation au 31/12/2019.

3) Tunnels – Région

La Région compte 37 tunnels sur son territoire.

À la différence des ponts, les tunnels ont une composante électromécanique.

Aussi, la réévaluation de cette rubrique ne s'est pas faite de manière globale ; le génie civil a été évalué différemment des équipements électriques et électromécaniques.

a) Évaluation du génie civil

La valeur à neuf du génie-civil a été déterminée sur la base du coût au m² de la construction du tunnel OTAN, dernier ouvrage construit pour le compte de la Région, qui s'est achevée en 2012.

Ce coût au m² a été actualisé en tenant compte de l'évolution de l'indice ABEX.

Le taux de vétusté a été déterminé en tenant compte d'une valeur d'amortissement de 99 ans.

Un autre facteur correctif a été appliqué pour tenir compte de la réalité physique propre à chacun ouvrage.

Il s'agit du degré de complexité technique du bien, qui a été évalué pour chaque ouvrage, en tenant compte :

- de la profondeur ;
- du bâti environnant (interaction avec d'autres ouvrages) ;
- et de la qualité du terrain.

Le coût au m² ainsi déterminé a été appliquée à chaque ouvrage suivant sa superficie.

b) Évaluation des équipements électriques et électromécaniques

Pour cette rubrique, les installations de ventilation, l'éclairage et les installations électriques ont été considérés comme des postes qui impactent le plus la valeur de l'ouvrage auquel ils réfèrent.



La valeur à neuf de l'éclairage a été déterminée sur la base du coût au mètre de l'éclairage d'un ouvrage dont la rénovation est en cours (le tunnel Léopold).

Il faut savoir que la longueur de l'éclairage dans un tunnel est équivalente à 2 fois la longueur de ce tunnel ; en effet, de manière générale, il y a 2 rangées d'éclairage dans chaque tunnel.

Le taux de vétusté appliqué à l'éclairage tient compte d'un amortissement d'une durée de 18 ans.

C'est sur la base du mètre des travaux de rénovation dans ce même tunnel, que le coût unitaire à neuf des installations de ventilation (extracteurs d'air et accélérateurs) et des installations électriques (postes de basse et haute tension) a été déterminé.

Les valeurs résiduelles de ces éléments ont été déterminées sur la base d'une durée d'amortissement respective de 18 ans et 25 ans.

NB : Les valeurs communiquées par Bruxelles Mobilité pour la revalorisation de l'éclairage dans les tunnels seront exploitées ultérieurement, dans le cadre d'un travail d'évaluation différenciée des voiries, et ce pour des raisons pratiques de gestion comptable ; il existe bien une valorisation globale de l'éclairage des voiries régionales au 31/12/2019, mais il s'agit d'une valeur non réévaluée.



16.14. CRÉANCES SPRB - AEC

DENOMINATION AEC	N° COMPTE GENERAL	SOLDE AU 31/12/2020
BEYROUTH (Liban)	4160001001	101 958,53
MILAN (Italie)	4160001003	37 217,17
BERLIN (Allemagne)	4160001004	24 219,81
MONTREAL (Canada)	4160001005	150 024,05
HANOI (Vietnam)	4160001006	54 273,78
KOWEIT CITY (Koweït)	4160001007	57 508,59
CHINE (Shanghai/Pékin/Shenzen)	4160001008	113 699,56
MADRID (Espagne)	4160001009	115 816,16
NEW YORK (Etats-Unis)	4160001010	125 501,66
PARIS (France)	4160001011	31 239,29
MONTEVIDEO (Uruguay)	4160001013	4 818,45
LONDRES (Grande-Bretagne)	4160001014	27 312,81
TEL AVIV (Israël)	4160000015	104 899,30
STOCKHOLM (Suède)	4160001017	136 497,94
TOKYO (Japon)	4160001018	34 939,79
COLOGNE (Allemagne)	4160001020	130 159,90
VARSOVIE (Pologne)	4160001021	84 260,87
LA HAYE (Pays-bas)	4160001022	111 694,69
ISTAMBUL (Turquie)	4160001023	3 299,00
LA HAVANE (Cuba)	4160001024	30 036,06
SINGAPOUR (Singapour)	4160001025	40 080,62
NAIROBI (Kenya)	4160001026	49 222,05
ALGER (Algérie)	4160001027	158 601,92
BELGRADE (Serbie)	4160001028	107 223,53
KINSHASA (RDC)	4160001029	6 909,56
DUBLIN (Irlande)	4160001030	4 868,37
MOSCOU (Russie)	4160001032	9 557,74
CROATIE (Zaghreb)	4160001034	16 346,95
CHENNAI (Inde)	4160001035	103 524,30
CALIFORNIE (Etats-Unis)	4160001036	39 546,97
VANCOUVER (Canada)	4160001037	63 504,95
RIO	4160001038	68 186,53
UE COSTA	4160001039	1 057,99
TOTAL		2 148 008,90



16.15. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES FONDS BUDGÉTAIRES (AXE FINANCIER ET BANCAIRE)

Dénomination	Comptes bancaires	Articles budgétaires de recettes	Comptables des recettes	Montants perçus en 2020	Solde au 01/01/2020	entrées 2020	sorties 2020	Solde au 31/12/2020
Fonds d'aide aux entreprises	091-2310942-43	02.200.06.01.86109	Bendadou Nabila	721 440,54	34 582,81	740 350,54	701 915,49	73 017,86
	091-2310943-44	02.200.06.02.86109		-	-	-	-	-
Fonds pour l'équipement et les déplacements	091-2310919-20	02.260.06.03.38309	Delforge Patrice	363 988,42	13 815,00	364 515,49	358 161,85	20 168,64
	091-2310920-21	02.260.06.01.16119		1 134 670,25	18 079,02	1 144 863,60	169 803,51	993 139,11
		02.260.06.11.28309		7 390,83				
	091-2310921-22	02.260.06.10.59119		4 429,98	9 020,00	4 429,98	4 429,98	9 020,00
	091-2310923-24	02.260.06.02.36909		411 773,30	10 599,51	411 773,30	401 133,06	21 239,75
	091-2310925-26	02.260.06.06.38109		-	15 062,50	111 387,66	103 262,66	23 187,50
		02.260.06.07.38109		68 562,50				
	091-2310926-27	02.260.06.08.16119		168 763,38	36 333,18	169 382,44	140 556,86	65 158,76
		02.260.05.01.36909		-				
	091-2310929-30*	02.260.06.09.16119		855 831,33	1 476,00	885 541,33	883 047,33	3 970,00
Fonds pour la gestion des eaux usées et pluviales	091-2310871-69	02.270.05.01.36209	Van Den Branden Francis	58 722,92	81 571,34	58 722,92	123 183,12	17 111,14



Dénomination	Comptes bancaires	Articles budgétaires de recettes	Comptables des recettes	Montants perçus en 2020	Solde au 01/01/2020	entrées 2020	sorties 2020	Solde au 31/12/2020	
Fonds d'aménagement urbain et foncier	091-2310952-53	02.280.06.06.28309	Eeckhaute Olivier	-	8 099,23	1 215,90	-	9 315,13	
		02.280.06.07.06009		-					
		02.280.06.08.39109		-					
		02.280.06.09.39209		-					
		02.280.06.13.76119		-					
		02.280.06.27.16119		1 195,00					
		02.280.06.28.16129		20,00					
		02.280.06.30.38509		-					
	091-2310955-56*	091-2310955-56*	02.280.06.17.36909	Eeckhaute Olivier	3 981 840,01	5 238 214,28	4 153 989,75	4 153 989,75	5 238 214,28
			02.280.06.18.36909		-				
			02.280.06.19.36909		-				
			02.280.06.20.36909		-				
			02.280.06.21.36909		-				
			02.280.06.22.63219		-				
	091-2310956-57	091-2310956-57	02.280.06.23.26109	Blommaers Nathalie	2 176,87	1 796,50	132 769,97	132 651,97	1 914,50
			02.280.06.02.58209		125 424,63				
	091-2310951-52	091-2310951-52	02.280.06.07.06009	Mendes Murteira Antonio	-	6 144,01	1 136 641,73	1 131 000,93	11 784,81
			02.280.06.10.89359		-				
			02.280.06.11.89329		-				
			02.280.06.14.58209		62 789,82				
			02.280.06.31.26109		214,66				
			02.280.06.32.52109		59 872,82				
			02.280.06.33.63219		976 027,25				
			02.280.06.26.53109		37 256,06				
	091-2310978-79*	091-2310978-79*	02.280.06.04.38509	Dagrain Mailis	10 403,37	14 792,26	278 510,40	15 527,00	277 775,66



Dénomination	Comptes bancaires	Articles budgétaires de recettes	Comptables des recettes	Montants perçus en 2020	Solde au 01/01/2020	entrées 2020	sorties 2020	Solde au 31/12/2020				
		02.280.06.12.38109		-								
		02.280.06.24.26109		950,72								
		02.280.06.29.38509		-								
Fonds budgétaire régional de solidarité	091-2310959-60	02.300.06.01.38509	Joiris Olivier	646 834,70	39 746,55	659 445,24	618 398,47	80 793,32				
		02.300.06.04.26109		8 358,91								
		02.300.06.05.38509		-								
	091-2310950-51	02.300.06.02.38509		11 000,00					4 774,41	13 115,77	10 408,08	7 482,10
	02.300.06.03.38509	-										
	091-2310955-56*	02.310.06.14.39509		-					5 238 214,28	4 153 989,75	4 153 989,75	5 238 214,28
Fonds pour l'investissement et pour le remboursement des charges de la dette dans le secteur du logement social	091-2310958-59*	02.310.06.02.86209	Blommaers Nathalie	25 237 450,18	27 237 541,06	32 481 703,75	32 478 424,58	27 240 820,23				
		02.310.06.09.39109		-								
		02.310.06.10.06009		9 000,00								
		02.310.06.11.34319		144 029,57								
		02.310.06.15.26209		2 080 551,81								
		02.310.06.16.26109		1 626,28								
	091-2310957-58	02.310.06.03.58209		-					-	-	-	-
Fonds du patrimoine immobilier	091-2310954-55	02.320.06.01.38509	Giordano Michele	-	209,00	20 532,13	20 532,13	209,00				
		02.320.06.05.38509		-								
		02.320.06.06.06009		-								
		02.320.06.07.16119		16 541,93								
		02.320.06.08.76319		-								
		02.320.06.09.76329		-								
		02.320.06.10.39109		-								
		02.320.06.11.53109		-								
		02.320.06.12.38509		-								



Dénomination	Comptes bancaires	Articles budgétaires de recettes	Comptables des recettes	Montants perçus en 2020	Solde au 01/01/2020	entrées 2020	sorties 2020	Solde au 31/12/2020
Fonds pour la protection de l'environnement	091-2310961-62	02.330.06.01.06009	De Neve Ronald	-	33 025,00	392 946,27	381 961,27	44 010,00
		02.330.06.07.38109		169 823,35				
	091-2310964-65	02.330.06.01.06009		-	-	512 584,76	512 584,76	-
		02.332.06.01.38509		-	-	-	-	-
	091-2310965-66	02.330.06.01.06009		-	58 937,36	873 220,41	665 448,10	266 709,67
		02.330.06.02.38109		725 125,20				
		02.330.06.05.57209		-				
		02.330.06.07.38109		1 000,00				
	091-2310966-67	02.330.06.01.06009		-	27 188,80	4 275 246,88	4 256 794,88	45 640,80
		02.330.06.08.49409		3 960 000,00				
		02.330.06.07.38109		315 246,88				
	091-2310967-68	02.330.06.01.06009		-	15 072,82	124 447,92	117 241,55	22 279,19
		02.330.06.04.38509		123 870,42				
091-2310976-77	02.330.06.03.38109	24 608,86	2 400,00	30 079,77	27 579,77	4 900,00		
091-2310862-60	02.330.06.03.38109	7 653,07	31 494,54	7 320,73	31 432,71	7 382,56		
091-2310861-59	02.330.06.04.38509	7 320,73	106 549,45	74 830,07	103 577,52	77 802,00		
Fonds destiné à l'entretien, l'acquisition et à l'aménagement des espaces verts, de forêts et sites naturels, ainsi qu'au repoissonnement et aux interventions urgentes en faveur de la faune	091-2310962-63	02.340.06.02.37709	De Neve Ronald	6 454,72	-	7 232,72	7 232,72	-
	091-2310968-69	02.340.06.03.16119		176 610,06	925,00	176 610,06	174 632,41	2 902,65
	091-2310969-70	02.340.04.01.16209		160 391,00	-	160 391,00	160 391,00	-
Fonds relatif à la politique de l'énergie	091-2310970-71	02.240.05.01.36909	DemaiFFE Fabienne	5 703 073,13	1 846 366,48	28 513 628,77	25 779 521,05	4 580 474,20
		02.240.06.01.38109		-				
		02.240.06.02.38509		-				



Dénomination	Comptes bancaires	Articles budgétaires de recettes	Comptables des recettes	Montants perçus en 2020	Solde au 01/01/2020	entrées 2020	sorties 2020	Solde au 31/12/2020
		02.240.06.04.36909		22 415 770,27				
		02.240.06.05.36909		21 374,08				
		02.240.06.06.38509		4 209,89				
		02.240.06.07.53109		5 956,54				
		02.240.06.08.36909		-				
		02.240.06.09.38509		-				
		02.240.06.11.86109		840,16				
		02.240.06.12.26109		3,47				
		02.240.06.13.87209		3 700,37				
		02.240.06.14.26109		25,86				
		02.240.06.15.36909		18 221,00				
		02.240.06.16.36909		105 413,00				
Fonds social de guidance énergétique	091-2310960-61	02.240.05.02.36909	De Neve Ronald	300 161,77	97 011,10	1 479 939,14	1 323 828,68	253 121,56
		02.240.06.03.36909		1 179 777,37				
Fonds droit de gestion publique	091-2310958-59*	02.310.06.05.06009	Blommaers Nathalie	-	27 237 541,06	32 481 703,75	32 478 424,58	27 240 820,23
		02.310.06.06.86209		-				
		02.310.06.07.06009		700,00				
		02.310.06.20.38509		790,00				
		02.310.06.21.38109		-				
	091-2310975-76	02.310.06.08.38509		710 027,71	12 329,10	822 346,53	804 682,74	29 992,89
		02.310.06.17.26109		4 250,32				
Fonds de gestion de la dette régionale	091-2310901-02	01.090.06.01.96109	Verlinden Steven	90 000 000,00	-	27 532 094,95	14 798 093,13	12 734 001,82
		01.090.06.02.26109		25 425 443,57				
		01.090.06.03.16119		1 162 765,26				
		01.090.06.06.16209		943 886,12				



Dénomination	Comptes bancaires	Articles budgétaires de recettes	Comptables des recettes	Montants perçus en 2020	Solde au 01/01/2020	entrées 2020	sorties 2020	Solde au 31/12/2020	
		01.090.06.09.86709		-					
Fonds d'investissements fonciers	091-2310519-08	02.170.06.01.76119	Vandevelde Luc	-	10 722 246,59	1 343 316,52	673 398,97	11 392 164,14	
		02.170.06.02.76129		-					
		02.170.06.03.76319		-					
		02.170.06.04.76329		-					
Fonds Climat	091-2310980-81	02.330.05.01.36909	De Neve Ronald	-	2 627 132,79	26 375 893,04	23 547 519,15	5 455 506,68	
		02.333.05.01.36909		26 375 898,04					
		02.333.06.03.38109		-					
		02.333.06.04.38409		-					
		02.333.06.05.38509		-					
		02.333.06.06.46409		-					
	091-2310810-08	01.021.03.07.38509	Van Den Branden Francis	1 628 952,32	1 332 972 409,58	1 034 476 762,93	1 929 489 090,42	437 960 082,09	
		01.021.03.08.16129		258 151,60					
	091-2310807-05*	091-2310807-05*	02.333.05.02.36909	Van Den Branden Francis	927 497,09	8 102 565,07	4 659 602,12	20 904,33	12 741 262,86
			02.333.06.01.38109		-				
02.333.06.02.77309			-						
02.330.06.06.06009			-						
Fonds pour la prévention, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets	091-2310807-05*	02.331.05.01.36709	Van Den Branden Francis	3 705 238,88	8 102 565,07	4 659 602,12	20 904,33	12 741 262,86	
Fonds de la Sécurité routière de la Région de Bruxelles-Capitale	091-2310927-28	02.261.06.01.38509	Delforge Patrice	22 168 925,17	18 789 209,01	22 168 925,17	20 321 514,74	20 636 619,44	
	091-2310928-29	02.261.06.02.16119		188 868,63					
		02.261.06.03.16119		23 228,50					
		02.261.06.07.16119		-					
		02.261.06.09.89659		-					



Dénomination	Comptes bancaires	Articles budgétaires de recettes	Comptables des recettes	Montants perçus en 2020	Solde au 01/01/2020	entrées 2020	sorties 2020	Solde au 31/12/2020
	091-2310929-30*	02.261.06.04.16119		-	1 476,00	885 541,33	883 047,33	3 970,00
		02.261.06.05.16119		28 040,00				
Fonds de recherche, de constatation et de poursuite des infractions urbanistiques	091-2310978-79*	02.280.06.15.38509	Dagrain Mailis	133 961,65	14 792,26	278 510,40	15 527,00	277 775,66
		02.280.06.16.38109		128 160,45				
		02.280.06.25.26109		487,21				
TOTAL					1 409 019 339,23	1 196 988 780,79	2 064 855 721,80	541 2 398,22

* Compte bancaire utilisé pour 2 fonds



16.16. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES FONDS BUDGÉTAIRES (AXE BUDGÉTAIRE)

Dénomination	ENGAGEMENTS 2020			LIQUIDATIONS 2020				
	SOLDE AU 01/01/2020	RECETTES	DEPENSES	SOLDE AU 31/12/2020	SOLDE AU 01/01/2020	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE AU 31/12/2020
Fonds d'aide aux entreprises	19 075 135,61	721 440,54	-	19 796 576,15	19 049 806,58	721 440,54	-	19 771 247,12
Fonds pour la promotion du commerce extérieure	1 465 826,27	-	-	1 465 826,27	1 996 457,44	-	-	1 996 457,44
Fonds pour l'équipement et les déplacements	15 017 916,76	3 015 409,99	1 173 537,00	16 859 789,75	16 593 523,78	3 015 409,99	946 783,91	18 662 149,86
Fonds de redressement financier des communes et de l'Agglomération	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'aménagement urbain et foncier	31 748 020,93	5 258 172,11	429 928,52	36 576 264,52	37 043 789,57	5 258 172,11	441 708,77	41 860 252,91
Fonds pour l'investissement et pour le remboursement des charges de la dette dans le secteur du logement social	260 278 824,07	27 472 657,84	-	287 751 481,91	262 194 668,00	27 472 657,84	-	289 667 325,84
Fonds bruxellois pour le développement économique régional	2 752 285,29	-	-	2 752 285,29	2 810 238,10	-	-	2 810 238,10
Fonds social bruxellois	-24 787,74	-	-	-24 787,74	1 176,85	-	-	1 176,85
Fonds pour la protection de l'environnement	6 639 962,06	5 334 648,51	3 916 611,00	8 057 999,57	6 739 119,47	5 334 648,51	3 916 611,00	8 157 156,98
Fonds destiné à l'entretien, l'acquisition et à l'aménagement des espaces verts, de forêts et sites naturels, ainsi qu'au repoinçonnement et aux interventions urgentes en faveur de la faune	6 382 623,00	343 455,78	3 626 000,00	3 100 078,78	7 074 207,71	343 455,78	3 626 000,00	3 791 663,49
Fonds pour la gestion des eaux usées et pluviales	6 084 726,76	58 722,92	-	6 143 449,68	7 676 382,39	58 722,92	-	7 735 105,31
Fonds de gestion de la dette régionale	168 100 012,68	116 588 208,83	80 096 700,00	204 591 521,51	168 100 012,68	117 532 094,95	80 096 700,00	205 535 407,63
Fonds relatif à la politique de l'énergie	34 740 650,26	28 278 587,77	23 108 842,71	39 910 395,32	40 172 627,50	28 278 587,77	23 128 637,02	45 322 578,25
Fonds budgétaire régional de solidarité	1 852 998,90	666 193,61	367 208,29	2 151 984,22	1 852 998,90	666 193,61	367 208,29	2 151 984,22
Fonds du patrimoine immobilier	1 496 938,15	16 541,93	-	1 513 480,08	1 518 303,29	16 541,93	-	1 534 845,22
Fonds droit de gestion publique	3 422 304,29	715 768,03	186 414,35	3 951 657,97	3 500 561,93	715 768,03	274 624,66	3 941 705,30
Fonds social de guidance énergétique	2 001 347,87	1 479 939,14	1 300 000,00	2 181 287,01	2 705 103,14	1 479 939,14	1 300 000,00	2 885 042,28
Fonds d'investissements fonciers	5 625 000,00	-	-	5 625 000,00	5 625 000,00	-	-	5 625 000,00
Fonds Climat	64 927 519,63	29 190 494,05	13 717 000,00	80 401 013,68	64 992 031,83	29 190 494,05	13 728 000,00	80 454 525,88
Fonds pour la prévention, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets	5 189 181,15	3 705 238,88	3 111 000,00	5 783 420,03	5 189 181,15	3 705 238,88	3 111 000,00	5 783 420,03
Fonds de la Sécurité routière de la Région de Bruxelles-Capitale	74 891 993,26	22 409 062,30	12 974 473,47	84 326 582,09	81 814 044,48	22 409 062,30	10 643 488,99	93 579 617,79
Fonds de recherche, de constatation et de poursuite des infractions urbanistiques	267 113,02	262 609,31	109 092,83	420 629,50	342 975,52	262 609,31	37 829,68	567 755,15
Fonds d'orientation et de garantie pour l'agriculture de la Région de Bruxelles - Capitale	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	711 935 592,22	245 517 151,54	144 116 808,17	813 335 935,59	736 992 210,31	246 461 037,66	141 618 592,32	841 834 655,65

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

2020





INTRODUCTION AU COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

Dans le cadre de la VI^{ème} réforme, et du transfert de certaines compétences de l'Etat fédéral vers les régions, le SPRB, via les services de la fiscalité, a récupéré la gestion de plusieurs taxes (City tax, Précompte immobilier, taxe de circulation, etc.), sur lesquelles sont adossées des centimes additionnels à reverser aux communes ainsi qu'à l'agglomération de Bruxelles.

La région est ainsi chargée de prélever aux contribuables des centimes additionnels sur les taxes enrôlées, et de les reverser aux communes et à l'agglomération de Bruxelles.

Le mécanisme choisi, pour permettre aux communes une continuité de leur fonctionnement, compte tenu des mécanismes qui étaient d'application entre les communes et le Fédéral, est de leur verser des avances mensuelles, dans l'attente de la perception effective des taxes enrôlées ; ensuite, il est prévu de procéder à un clearing une fois par an afin de régulariser les écarts entre les perceptions effectives sur les enrôlements d'une part, et les avances effectuées d'autre part.

Soit l'écart est en faveur des communes, alors le solde déterminé sera reversé en sus des avances à verser l'année suivante ;

Soit l'écart est en faveur de la Région, qui a trop versé aux communes à titre d'avances :

- Dans le cadre de la taxe sur les hébergements touristiques, le montant supplémentaire versé est requalifié en subventions, et le compte d'exécution du budget est corrigé ;
- Dans le cadre du PRI et de la taxe de circulation, le solde trop versé sera déduit des avances qui seront effectuées l'année suivante.

Afin de permettre un suivi efficace et efficient des opérations relatives à ce mécanisme, il a été décidé de créer des allocations de bases en opérations internes au budget de la Région pour retracer les décaissements et les encaissements en lien avec les centimes additionnels, que la Région est chargée de percevoir pour le compte des communes et de l'agglomération.

Lors de son audit en 2017, la Cour des comptes a remis en cause le procédé qui consiste à faire figurer au budget ces opérations, en indiquant que ce devait être des opérations strictement financières, car effectuées pour le compte de tiers, et qu'elles ne devaient en aucun cas figurer dans les différents budgets.

Le Gouvernement qui a pris ses fonctions en juillet 2019 a complètement suivi l'avis de la Cour des comptes ; ces mouvements ne sont plus enregistrés au budget depuis l'exercice budgétaire 2020.

Une nouvelle procédure a été mise en place entre le Gouvernement et ses services pour liquider les sommes dues aux communes dans les délais fixés par les différentes conventions.

Le Gouvernement a également demandé à ses services de développer des reportings qui permettent un suivi strict et régulier des mouvements financiers liés à ces opérations pour compte de tiers.



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SORTIES ET ENTRÉES DE FONDS RELATIVES AU MÉCANISME DE GESTION DES CENTIMES ADDITIONNELS ET AUTRES FONDS DE TIERS EN MATIÈRE FISCALE

Dans la mesure où ces données ne figurent plus au budget de la Région, nous reprenons dans cet état les droits constatés (AER envoyés) et perçus (paiements réconciliés) de l'année.

	AVANCES			PERCEPTION		
	PREVISIONS	REALISATIONS	%	DROITS CONSTATES	REALISATIONS	%
Additionnels communaux sur le précompte immobilier (PRI)	541 008 000,00	541 008 000,00	99,89%	714 237 182,49	597 212 994,83	83,62%
Additionnels communaux sur la taxe régionale sur les hôtels (TAXE HOTEL)	-	-	-	7 001 095,64	6 363 868,29	90,90%
Additionnels Agglomération sur le précompte immobilier	-	-	-	236 280 812,56	203 065 492,71	85,94%
Additionnels communaux sur la taxe de circulation (TC)	-	-	-	11 780 240,39	7 908 268,99	67,13%
Additionnels Agglomération sur la taxe de circulation (TC)	-	-	-	2 944 614,16	1 979 366,14	67,22%
Prime BE HOME Schaerbeek	594 000,00	-	-	2 392 565,46	1 386 924,00	57,97%
TOTAL	541 602 000,00	541 008 000,00	99,89%	974 636 510,70	817 916 914,96	83,92%



COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS 2020	CRÉDITS BUDGÉTAIRES		EXÉCUTION BUDGETAIRE		%GE DE RÉALISATION	
	DR	DRF	DR	DRF	DR	DRF
MISSION 01 : FINANCEMENT GENERAL	5 459 499 000,00	255 976 000,00	6 123 484 065,61	120 981 016,73	112,16%	47,26%
PROGRAMME 010 : LOI SPECIALE DE FINANCEMENT, IMPOTS REGIONAUX	1 369 931 000,00	-	1 413 842 298,51	-	103,21%	-
PROGRAMME 020 : TAXES REGIONALES	100 276 000,00	-	92 781 451,37	-	92,53%	-
PROGRAMME 021 : INTERETS DE RETARD, AMENDES ET RECETTES EXCEPTIONNELLES LIES A LA FISCALITE	-	2 000 000,00	576 354,00	4 428 837,04	-	221,44%
PROGRAMME 022 : VENTE DE SERVICES EN PROVENANCE DES COMMUNES	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 030 : ANCIENNES TAXES PROVINCIALES	7 208 000,00	-	6 386 491,43	-	88,60%	-
PROGRAMME 040 : TAXIS	36 000,00	-	250 000,36	-	694,45%	-
PROGRAMME 060 : LOI SPECIALE DE FINANCEMENT, PART RELATIVE AUX IMPOTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES	1 925 927 000,00	-	1 934 870 986,04	-	100,46%	-
PROGRAMME 070 : MAINMORTES	116 480 000,00	-	116 480 323,00	-	100,00%	-
PROGRAMME 080 : COMPETENCES D'AGGLOMERATION	325 385 000,00	-	239 124 538,52	-	73,49%	-
PROGRAMME 090 : RECETTES FINANCIERES	1 549 020 000,00	253 976 000,00	2 250 920 688,05	116 552 179,69	145,31%	45,89%
PROGRAMME 100 : VERSEMENTS D'ORGANISMES BRUXELLOIS	6 654 000,00	-	9 591 055,14	-	144,14%	-
PROGRAMME 110 : RECETTES DIVERSES	58 581 000,00	-	58 657 726,88	-	100,13%	-
PROGRAMME 120 : FINANCES	1 000,00	-	2 152,31	-	215,23%	-
PROGRAMME 130 : PRODUIT DE PRISES DE PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES	-	-	-	-	-	-
MISSION 02 : FINANCEMENT SPECIFIQUE	180 580 000,00	131 977 000,00	236 575 127,56	133 920 632,34	131,01%	101,47%
PROGRAMME 150 : FONCTION PUBLIQUE	10 308 000,00	-	7 716 312,94	-	74,86%	-
PROGRAMME 151 : RECETTES ICT	1 000,00	-	-	-	0,00%	-
PROGRAMME 160 : EGALITE DES CHANCES	15 000,00	-	-	-	0,00%	-
PROGRAMME 170 : GESTION IMMOBILIERE REGIONALE	4 942 000,00	-	70 612 140,76	-	1428,82%	-
PROGRAMME 180 : POUVOIRS LOCALUX	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 200 : AIDE AUX ENTREPRISES	13 000 000,00	1 700 000,00	6 016 212,43	2 156 472,52	46,28%	126,85%
PROGRAMME 201 : ACCES A LA PROFESSION	215 000,00	-	142 934,00	-	66,48%	-
PROGRAMME 202 : REMBOURSEMENT PAR CITYDEV.BRUSSELS DE L'EMPRUNT DE 10 MILLIONS D'EUROS OCTROYE PAR LE SPRB DANS LE CADRE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE	300 000,00	-	65 880,00	-	21,96%	-
PROGRAMME 203 : HEBERGEMENT TOURISTIQUE	93 000,00	-	74 979,00	-	80,62%	-
PROGRAMME 210 : AGROALIMENTAIRE	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 220 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE	149 000,00	-	122 946,91	-	82,51%	-
PROGRAMME 230 : COMMERCE EXTERIEUR	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 240 : ENERGIE	-	29 449 000,00	-	29 756 739,26	-	101,04%
PROGRAMME 250 : EMPLOI	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 251 : EMPLOI-INSPECTION	360 000,00	-	450 240,00	-	125,07%	-
PROGRAMME 252 : AGENCES D'EMPLOI PRIVEES ET AGENCES DE TRAVAIL INTERIMAIRE	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 253 : ENTREPRISES D'INSERTION ET INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	-	-	34 500,00	-	-	-
PROGRAMME 254 : TITRES-SERVICES	1 579 000,00	-	1 767 726,52	-	111,95%	-
PROGRAMME 255 : CARTES PROFESSIONNELLES	140 000,00	-	136 270,00	-	97,34%	-
PROGRAMME 260 : EQUIPEMENT & DEPLACEMENTS	142 768 000,00	3 345 000,00	142 768 855,64	3 251 383,72	100,00%	97,20%
PROGRAMME 261 : RECETTES LIEES A LA SECURITE ROUTIERE	-	22 596 000,00	-	22 538 641,10	-	99,75%
PROGRAMME 262 : RECETTES LIEES A LA NAVIGATION INTERIEURE	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 263 : FINANCEMENT INTERNATIONAL OU EUROPEEN POUR DES PROJETS MOBILITE	60 000,00	-	-	-	0,00%	-
PROGRAMME 270 : TRAVAUX HYDRAULIQUES	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 280 : AMENAGEMENT URBAIN ET FONCIER	-	4 466 000,00	-	5 734 540,73	0,00%	128,40%
PROGRAMME 300 : LOGEMENT	-	616 000,00	-	761 121,41	-	123,56%
PROGRAMME 301 : FINANCEMENT INTERNATIONAL OU EUROPEEN POUR DES PROJETS - LOGEMENT	1 500 000,00	-	1 499 999,56	-	100,00%	-
PROGRAMME 310 : LOGEMENT SOCIAL	5 140 000,00	29 340 000,00	5 152 570,80	29 412 988,57	100,24%	100,25%
PROGRAMME 320 : PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	-	75 000,00	-	17 641,17	-	23,52%
PROGRAMME 330 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-	6 179 000,00	-	5 319 674,71	-	86,09%



COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS 2020	CRÉDITS BUDGÉTAIRES		EXÉCUTION BUDGETAIRE		%GE DE RÉALISATION	
	DR	DRF	DR	DRF	DR	DRF
PROGRAMME 331 : RECETTES LIEES AU FONDS POUR LA PREVENTION, LE TRI, LE REEMPLOI, LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES DECHETS	-	3 190 000,00	-	3 668 636,07	-	115,00%
PROGRAMME 332 : RECETTES LIEES AU BIEN-ETRE ANIMAL	10 000,00	-	13 559,00	-	135,59%	-
PROGRAMME 333 : CLIMAT	-	27 395 000,00	-	27 725 471,50	-	101,21%
PROGRAMME 340 : ESPACES VERTS, FORETS, SITES NATURELS	-	3 626 000,00	-	3 577 321,58	-	98,66%
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES : MISSION 01 + MISSION 02	5 640 079 000,00	387 953 000,00	6 360 059 193,17	254 901 649,07	112,77%	65,70%
					109,74%	





COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET DES DÉPENSES

NUMERO	MISSION	PROGRAMME	CREDITS D'ENGAGEMENT		CREDITS D'ENGAGEMENT VARIABLES		CREDITS DE LIQUIDATION		CREDITS DE LIQUIDATION VARIABLES		
			CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	
01	001	Financement du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	Financement du fonctionnement du Parlement	48 245 000,00	48 245 000,00	0,00	0,00	48 245 000,00	48 245 000,00	0,00	0,00
	002		Financement des investissements du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 01				48 245 000,00	48 245 000,00	0,00	0,00	48 245 000,00	48 245 000,00	0,00	0,00
02	001	Financement du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	Financement du cabinet du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	4 934 000,00	4 813 482,92	0,00	0,00	4 934 000,00	4 813 482,92	0,00	0,00
	002		Financement du cabinet du premier des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant au rôle linguistique le moins nombreux	2 775 000,00	1 735 252,89	0,00	0,00	2 775 000,00	1 735 252,49	0,00	0,00
	003		Financement du cabinet du premier des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	2 683 000,00	2 021 833,35	0,00	0,00	2 683 000,00	2 013 207,00	0,00	0,00
	004		Financement du cabinet du deuxième des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant au rôle linguistique le moins nombreux	2 832 000,00	2 226 146,24	0,00	0,00	2 832 000,00	2 221 159,72	0,00	0,00
	005		Financement du cabinet du deuxième des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	2 528 000,00	2 495 710,39	0,00	0,00	2 528 000,00	2 489 345,17	0,00	0,00
	006		Financement du cabinet du premier des Secrétaires d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	2 455 000,00	2 450 431,02	0,00	0,00	2 455 000,00	2 450 431,02	0,00	0,00
	007		Financement du cabinet du Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le moins nombreux	2 390 000,00	1 978 061,44	0,00	0,00	2 390 000,00	1 977 912,54	0,00	0,00
	008		Financement du cabinet du deuxième des Secrétaires d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	2 312 000,00	1 313 216,96	0,00	0,00	2 312 000,00	1 313 216,96	0,00	0,00
	009		Païement des traitements des Ministres et Secrétaires d'Etat	2 288 000,00	2 195 238,92	0,00	0,00	2 288 000,00	2 195 238,92	0,00	0,00
	010		Charges liées aux anciens cabinets	2 054 000,00	1 990 267,15	0,00	0,00	2 054 000,00	1 990 267,15	0,00	0,00
TOTAL 02				27 251 000,00	23 219 641,28	0,00	0,00	27 251 000,00	23 199 513,89	0,00	0,00
03	002	Initiatives communes du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	Initiatives spécifiques	42 099 000,00	41 806 760,75	0,00	0,00	47 119 000,00	46 710 628,25	0,00	0,00
	003		"Stratégie 2025"	11 224 000,00	11 213 512,72	0,00	0,00	11 224 000,00	11 213 512,72	0,00	0,00
	004		Programmes européens	11 265 000,00	3 958 472,22	0,00	0,00	15 929 000,00	10 586 000,21	0,00	0,00
	005		Be Connected	53 361 000,00	42 118 949,81	0,00	0,00	50 072 000,00	36 146 016,65	0,00	0,00
TOTAL 03				117 949 000,00	99 097 695,50	0,00	0,00	124 344 000,00	104 656 157,83	0,00	0,00
04	001	Gestion des ressources humaines et matérielles du SPRB, ainsi que la simplification	Support de la politique générale	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
	002		Dépenses générales en vue d'assurer la réalisation des missions du SPRB	154 513 000,00	149 022 735,03	0,00	0,00	154 449 000,00	146 404 184,08	0,00	0,00
	003		Diffusion de l'information concernant les missions du SPRB	305 000,00	289 320,45	0,00	0,00	305 000,00	276 700,15	0,00	0,00



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	CREDITS D'ENGAGEMENT		CREDITS D'ENGAGEMENT VARIABLES		CREDITS DE LIQUIDATION		CREDITS DE LIQUIDATION VARIABLES		
			CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	
004	administrative au niveau régional	La simplification administrative au niveau régional	1 130 000,00	729 854,70	0,00	0,00	1 130 000,00	672 878,06	0,00	0,00	
TOTAL 04			155 953 000,00	150 041 910,18	0,00	0,00	155 889 000,00	147 353 762,29	0,00	0,00	
05	002	Développement d'une politique d'égalité des chances Projets dans le cadre de l'égalité des chances	2 445 000,00	2 291 132,53	0,00	0,00	2 445 000,00	1 555 853,96	0,00	0,00	
TOTAL 05			2 445 000,00	2 291 132,53	0,00	0,00	2 445 000,00	1 555 853,96	0,00	0,00	
06	001	Gestion et contrôle financier et budgétaire	Support de la politique générale	59 674 000,00	442 279,06	0,00	0,00	4 412 000,00	365 388,35	0,00	0,00
	002		Exécution de la politique en matière de dette publique	354 763 000,00	351 519 540,25	224 585 000,00	80 096 700,00	354 763 000,00	351 449 360,25	220 335 000,00	80 096 700,00
	003		Fiscalité	16 227 000,00	16 210 482,56	0,00	0,00	16 227 000,00	16 210 482,56	0,00	0,00
	004		Gestion centralisée des trésoreries des organismes membres du Centre de coordination financière de la Région de Bruxelles-Capitale	1 548 000,00	1 546 875,78	0,00	0,00	1 548 000,00	1 546 875,78	0,00	0,00
TOTAL 06			432 212 000,00	369 719 177,65	224 585 000,00	80 096 700,00	376 950 000,00	369 572 106,94	220 335 000,00	80 096 700,00	
07	002	Gestion en matière de technologie de l'information et des communications (TIC)	Soutien au fonctionnement général du Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB)	36 132 000,00	34 869 000,00	0,00	0,00	34 869 000,00	34 869 000,00	0,00	0,00
	003		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans le cadre de projets transversaux	18 818 000,00	18 818 000,00	0,00	0,00	18 818 000,00	18 818 000,00	0,00	0,00
	004		Exploitation et développement informatiques au sein du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (M.R.B.C.)	16 288 000,00	10 781 522,69	0,00	0,00	14 989 000,00	14 336 798,89	0,00	0,00
	005		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les communes et CPAS	555 000,00	555 000,00	0,00	0,00	555 000,00	555 000,00	0,00	0,00
	006		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les organismes d'intérêt public.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	007		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les établissements d'enseignement	1 908 000,00	1 908 000,00	0,00	0,00	1 908 000,00	1 908 000,00	0,00	0,00
	008		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les hôpitaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	009		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans le cadre de projets européens et internationaux	2 250 000,00	2 250 000,00	0,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00	0,00	0,00
	010		Soutien à la digitalisation	375 000,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00	174 656,09	0,00	0,00
	TOTAL 07			76 326 000,00	69 181 522,69	0,00	0,00	73 764 000,00	72 911 454,98	0,00	0,00
08	001	Support de la politique générale	842 000,00	656 044,90	0,00	0,00	842 000,00	732 948,08	0,00	0,00	



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	CREDITS D'ENGAGEMENT		CREDITS D'ENGAGEMENT VARIABLES		CREDITS DE LIQUIDATION		CREDITS DE LIQUIDATION VARIABLES		
			CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	
	002	Régie foncière: politique générale	Gestion immobilière publique	40 703 000,00	39 601 549,52	0,00	0,00	43 914 000,00	36 421 496,25	0,00	0,00
	003		Bâtiments non administratifs	23 895 000,00	21 759 061,98	0,00	0,00	16 138 000,00	12 636 046,09	0,00	0,00
TOTAL 08				65 440 000,00	62 016 656,40	0,00	0,00	60 894 000,00	49 790 490,42	0,00	0,00
	001	Lutte contre l'incendie	Support de la politique générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09	002	et Aide médicale urgente	Financement de l'organisme régional et des associations publiques chargés de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente	109 902 000,00	109 902 000,00	0,00	0,00	109 902 000,00	109 902 000,00	0,00	0,00
TOTAL 09				109 902 000,00	109 902 000,00	0,00	0,00	109 902 000,00	109 902 000,00	0,00	0,00
	001	Soutien et accompagnement des pouvoirs locaux	Support de la politique générale	1 993 000,00	1 073 091,81	0,00	0,00	1 565 000,00	1 132 958,02	0,00	0,00
	002		Organisation des élections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	003		Formation du personnel des pouvoirs locaux	3 237 000,00	3 237 000,00	0,00	0,00	2 974 000,00	2 973 750,00	0,00	0,00
	004		Financement général des communes	491 001 000,00	490 999 369,97	0,00	0,00	490 189 000,00	490 121 411,63	0,00	0,00
	005		Financement de projets spécifiques des communes	118 779 000,00	86 156 662,79	0,00	0,00	118 684 000,00	85 405 842,61	0,00	0,00
	006		Financement des investissements d'intérêt public	8 471 000,00	4 775 273,63	0,00	0,00	24 066 000,00	18 204 084,33	0,00	0,00
	007		Sécurité	149 995 000,00	145 044 000,00	0,00	0,00	145 044 000,00	145 044 000,00	0,00	0,00
	008		Financement de l'organisme régional chargé du refinancement des trésoreries communales	27 610 000,00	27 556 000,00	0,00	0,00	27 610 000,00	27 556 000,00	0,00	0,00
	009		Financement des services du Vice-Gouverneur	224 000,00	198 866,49	0,00	0,00	224 000,00	198 866,49	0,00	0,00
	010		Intervention régionale dans le cadre des calamités	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 10				801 455 000,00	759 040 264,69	0,00	0,00	810 356 000,00	770 636 913,08	0,00	0,00
	001	Financement des cultes et de l'assistance morale laïque	Support de la politique générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	002		Intervention dans les frais et les déficits	6 499 000,00	5 453 165,42	0,00	0,00	5 369 000,00	5 256 046,89	0,00	0,00
TOTAL 11				6 499 000,00	5 453 165,42	0,00	0,00	5 369 000,00	5 256 046,89	0,00	0,00
	001	Soutien à l'économie et à l'agriculture	Support de la politique générale	2 712 000,00	602 569,24	0,00	0,00	724 000,00	493 922,96	0,00	0,00
	002		Aides logistiques, financières et fiscales aux entreprises	1 237 000,00	320 059,50	0,00	0,00	5 807 000,00	5 479 258,57	0,00	0,00
	003		Soutien au secteur agro-alimentaire, à l'horticulture et aux secteurs connexes	1 656 000,00	1 548 434,14	0,00	0,00	1 495 000,00	1 381 949,60	0,00	0,00
	004		Soutien aux écoles techniques et professionnelles	1 200 000,00	300 000,00	0,00	0,00	763 000,00	210 722,91	0,00	0,00
	006		Support des activités économiques développées par la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (S.D.R.B.)	23 998 000,00	9 998 000,00	0,00	0,00	21 463 000,00	11 462 055,00	0,00	0,00
	008		Support des activités développées par le Fonds de garantie bruxellois	2 350 000,00	1 386 300,00	0,00	0,00	2 350 000,00	1 194 836,76	0,00	0,00
	009		Support des activités développées par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC)	3 735 000,00	3 735 000,00	0,00	0,00	3 955 000,00	3 763 500,00	0,00	0,00
	011		Support des activités développées par la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB)	151 277 000,00	133 039 693,11	0,00	0,00	62 277 000,00	57 677 846,35	0,00	0,00
	012		Aides à l'investissement	5 865 000,00	5 285 784,34	0,00	0,00	14 119 000,00	14 075 393,50	0,00	0,00
	013		Commerce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	014		Financement des centres d'entreprises et des guichets d'économie locale	2 645 000,00	2 607 000,00	0,00	0,00	2 612 000,00	2 526 000,00	0,00	0,00
	015		Support des activités développées par le fonds bruxellois de participation	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
	016		Accès à la profession	141 000,00	64 333,52	0,00	0,00	106 000,00	47 034,52	0,00	0,00
	017		Tourisme	240 000,00	127 068,15	0,00	0,00	240 000,00	103 186,18	0,00	0,00



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	CREDITS D'ENGAGEMENT		CREDITS D'ENGAGEMENT VARIABLES		CREDITS DE LIQUIDATION		CREDITS DE LIQUIDATION VARIABLES		
			CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	
	018	Soutien de la politique économique moyennant des subventions de fonctionnement facultatives non réglementées	10 036 000,00	9 341 250,47	0,00	0,00	10 155 000,00	9 100 542,17	0,00	0,00	
	019	Soutien de la politique économique moyennant des subventions d'investissement facultatives non réglementées	650 000,00	627 691,50	0,00	0,00	650 000,00	509 864,90	0,00	0,00	
	020	Support des activités développées par la "SA Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise"	19 569 000,00	19 569 000,00	0,00	0,00	19 569 000,00	18 303 330,00	0,00	0,00	
	021	Aides dans le cadre des ordonnances du 3 mai 2018 - développement économique / chantiers en voirie publique - Primes uniques aux PME qui sont touchées par les mesures prises contre la propagation du Covid-19	238 814 000,00	197 887 767,22	0,00	0,00	232 622 000,00	190 512 235,09	0,00	0,00	
	022	Mesures d'octroi de prêts aux loyers commerciaux dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19	4 050 000,00	1 050 000,00	0,00	0,00	3 350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	
TOTAL 12			471 675 000,00	387 489 951,19	0,00	0,00	383 757 000,00	317 191 678,51	0,00	0,00	
13	001	Promotion du commerce extérieur, attraction des investissements étrangers en Région de Bruxelles-Capitale et internationalisation des entreprises	Support de la politique générale	50 000,00	11 196,01	0,00	0,00	40 000,00	5 233,04	0,00	0,00
	003		Actions et missions de promotion du commerce extérieur	1 322 000,00	938 870,58	0,00	0,00	1 295 000,00	724 177,32	0,00	0,00
	004		Subventions pour des initiatives de promotion du commerce extérieur	4 068 000,00	1 934 137,77	0,00	0,00	3 120 000,00	2 294 786,20	0,00	0,00
	006		Attraction des investissements étrangers en Région de Bruxelles-Capitale	48 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
	007		Financement de l'ABAE	18 144 000,00	18 144 000,00	0,00	0,00	18 144 000,00	17 095 930,00	0,00	0,00
TOTAL 13			23 632 000,00	21 028 204,36	0,00	0,00	22 607 000,00	20 120 126,56	0,00	0,00	
14	001	Soutien à la recherche scientifique	Support de la politique générale	7 610 000,00	7 578 609,60	0,00	0,00	7 610 000,00	7 578 609,60	0,00	0,00
	002		Encouragement de la recherche scientifique à finalité économique	49 407 000,00	41 912 065,00	0,00	0,00	50 785 000,00	43 636 105,12	0,00	0,00
	003		Encouragement à la recherche scientifique sans finalité économique	4 963 000,00	4 919 000,00	0,00	0,00	4 977 000,00	4 873 000,00	0,00	0,00
TOTAL 14			61 980 000,00	54 409 674,60	0,00	0,00	63 372 000,00	56 087 714,72	0,00	0,00	
15	002	Promotion de l'efficacité énergétique et régulation des marchés de l'énergie	Promotion de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des investissements y afférents	0,00	0,00	0,00	0,00	578 000,00	430 679,23	0,00	0,00
	003		Organisation et politique sociale des marchés de l'énergie	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
	004		Soutien à l'organisme régional chargé de la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ainsi que de l'organisation des marchés de l'énergie	12 740 000,00	9 585 000,00	0,00	0,00	12 740 000,00	9 585 000,00	0,00	0,00
	005		Soutien à l'organisme régional chargé de la régulation des marchés d'électricité et du gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	007		Alliance Emploi et Environnement et Economie verte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	009		Dépenses de la politique URE et fonctionnement du régulateur Brugel financés par le Fonds relatif à la politique de l'Energie et par le Fonds Climat	8 385 000,00	7 949 422,75	26 179 000,00	23 108 842,71	8 385 000,00	7 625 117,18	25 555 000,00	23 128 637,02
010	Subrogation des droits et obligations du Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE) près de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la 6ème Réforme de l'Etat	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00		
TOTAL 15			21 125 000,00	17 534 422,75	27 709 000,00	24 408 842,71	21 703 000,00	17 640 796,41	26 881 000,00	24 428 637,02	
16	001	Support de la politique générale	4 030 000,00	561 695,26	0,00	0,00	3 892 000,00	2 590 519,20	0,00	0,00	



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	CREDITS D'ENGAGEMENT		CREDITS D'ENGAGEMENT VARIABLES		CREDITS DE LIQUIDATION		CREDITS DE LIQUIDATION VARIABLES		
			CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	
002	Assistance et médiation dans l'offre et la demande d'emplois	Financement des communes relatif à la promotion de l'emploi et à la résorption du chômage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003		Financement des projets du Ministère en matière d'économie sociale	16 755 000,00	15 952 249,97	0,00	0,00	19 157 000,00	18 008 853,74	0,00	0,00	
004		Soutien aux politiques de partenariat via Actiris en matière d'insertion socio-professionnelle et de recherche active d'emploi	282 437 000,00	282 437 000,00	0,00	0,00	282 437 000,00	266 815 670,27	0,00	0,00	
005		Financement général d'Actiris	139 927 000,00	139 927 000,00	0,00	0,00	139 927 000,00	138 762 509,29	0,00	0,00	
006		Soutien apporté à Actiris pour l'exécution de sa mission de placement et de remise au travail de demandeurs d'emploi	219 540 000,00	219 540 000,00	0,00	0,00	219 540 000,00	219 399 139,58	0,00	0,00	
007		Financement des projets promotionnels d'Actiris et du Ministère	4 077 000,00	3 745 007,92	0,00	0,00	4 115 000,00	3 407 773,74	0,00	0,00	
008		Garantie jeune	8 721 000,00	8 720 833,34	0,00	0,00	8 721 000,00	8 720 833,34	0,00	0,00	
009		Titres-services	225 905 000,00	224 693 819,34	0,00	0,00	225 494 000,00	224 693 818,65	0,00	0,00	
010		Fonds de l'Expérience Professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	
011		Congé Education Payé	13 700 000,00	13 691 213,78	0,00	0,00	13 700 000,00	13 691 213,78	0,00	0,00	
014		Accompagnement des chômeurs	1 920 000,00	1 920 000,00	0,00	0,00	1 920 000,00	1 920 000,00	0,00	0,00	
015		Financement de dispositifs spécifiques en matière d'emploi	156 000,00	156 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	
016		Aide au secteur culturel et créatif	2 180 000,00	2 170 000,00	0,00	0,00	2 180 000,00	2 170 000,00	0,00	0,00	
TOTAL 16			919 348 000,00	913 514 819,61	0,00	0,00	921 214 000,00	900 310 331,59	0,00	0,00	
17		Développement et promotion de la politique de mobilité	Support de la politique générale	13 821 000,00	11 497 745,26	0,00	0,00	8 652 000,00	7 612 673,45	0,00	0,00
			Soutien aux tiers pour la promotion de la mobilité et de la participation citoyenne	7 800 000,00	7 437 583,36	0,00	0,00	4 835 000,00	4 496 451,78	0,00	0,00
	Développement d'une politique régionale en matière de stationnement		18 705 000,00	8 563 285,96	0,00	0,00	13 587 000,00	8 563 285,96	0,00	0,00	
	Soutien au Centre de gestion de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale (Mobiris)		9 100 000,00	4 748 257,78	0,00	0,00	3 565 000,00	3 287 788,45	0,00	0,00	
	Aides matérielles et financières aux écoles dans le cadre de la mobilité		150 000,00	120 408,87	0,00	0,00	150 000,00	61 838,56	0,00	0,00	
	Projet interrégional tarification kilométrique poids lourds - mise en œuvre de l'accord de coopération entre les 3 régions relatif à l'instauration de la tarification kilométrique sur le territoire des trois régions		130 000,00	129 000,00	0,00	0,00	130 000,00	129 000,00	0,00	0,00	
	Gestion, développement et promotion des compétences relatives à la circulation et à la sécurité routière, qui dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat ont été transférées à la Région de Bruxelles-Capitale		0,00	0,00	14 853 000,00	12 974 590,47	0,00	0,00	11 978 000,00	10 663 299,89	
	Projets Mobilité financés par l'UE		60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL 17			49 766 000,00	32 496 281,23	14 853 000,00	12 974 590,47	30 979 000,00	24 151 038,20	11 978 000,00	10 663 299,89	
18	Construction et gestion du réseau des transports en commun	Support de la politique générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Développement et gestion de l'infrastructure des transports publics ainsi que l'insertion d'œuvres d'art	128 050 000,00	114 844 830,47	0,00	0,00	122 260 000,00	90 982 088,91	0,00	0,00	
		Politique de partenariat avec la Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB)	809 802 000,00	809 468 916,30	0,00	0,00	809 802 000,00	809 468 916,30	0,00	0,00	
TOTAL 18			937 852 000,00	924 313 746,77	0,00	0,00	932 062 000,00	900 451 005,21	0,00	0,00	
19	001	Support de la politique générale	7 810 000,00	5 734 860,56	267 000,00	157 920,00	6 462 000,00	5 592 575,05	267 000,00	73 899,48	



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	CREDITS D'ENGAGEMENT		CREDITS D'ENGAGEMENT VARIABLES		CREDITS DE LIQUIDATION		CREDITS DE LIQUIDATION VARIABLES		
			CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	
	002	Construction, gestion et entretien des voiries régionales et des infrastructures et équipements routiers	Développement et gestion de l'infrastructure des transports routiers, ainsi que l'insertion d'oeuvres d'art	211 105 000,00	174 897 627,49	6 275 000,00	1 015 500,00	250 798 000,00	222 245 714,04	2 127 000,00	853 073,53
TOTAL 19				218 915 000,00	180 632 488,05	6 542 000,00	1 173 420,00	257 260 000,00	227 838 289,09	2 394 000,00	926 973,01
20	001	Développement des transports rémunérés de personnes, à l'exclusion des transports en commun	Support de la politique générale	177 000,00	139 109,09	0,00	0,00	71 000,00	47 920,37	0,00	0,00
	002		Soutien des services de taxis et de location de voitures avec chauffeur	2 471 000,00	1 819 408,36	0,00	0,00	1 319 000,00	770 243,18	0,00	0,00
TOTAL 20				2 648 000,00	1 958 517,45	0,00	0,00	1 390 000,00	818 163,55	0,00	0,00
21	001	Exploitation et développement du canal, du port, de l'avant-port et de leurs dépendances en vue d'une meilleure mobilité urbaine durable par une approche multimodale et du développement économique créateur d'emplois	Support de la politique générale	285 000,00	67 327,38	0,00	0,00	130 000,00	67 327,38	0,00	0,00
	002		Soutien aux organismes, associations ou pouvoirs subordonnés pour leurs actions de promotion	645 000,00	630 000,00	0,00	0,00	755 000,00	714 423,10	0,00	0,00
	003		Politique de partenariat avec le Port de Bruxelles	14 845 000,00	14 426 000,00	0,00	0,00	14 856 000,00	14 436 700,92	0,00	0,00
TOTAL 21				15 775 000,00	15 123 327,38	0,00	0,00	15 741 000,00	15 218 451,40	0,00	0,00
22	001	Politique en matière de production et de distribution d'eau, de réglementation technique relative à la qualité de l'eau potable, d'épuration des eaux usées et d'égouttage	Support de la politique générale	60 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
	003		Lutte contre les inondations, collecte et épuration des eaux usées	28 100 000,00	28 100 000,00	0,00	0,00	25 290 000,00	25 290 000,00	0,00	0,00
	004		Soutien à l'organisme public régional chargé de l'exécution de la politique de l'eau	39 564 000,00	39 342 500,00	0,00	0,00	39 564 000,00	39 342 500,00	0,00	0,00
TOTAL 22				67 724 000,00	67 442 500,00	0,00	0,00	64 864 000,00	64 632 500,00	0,00	0,00
23	002	Protection de l'environnement, Conservation de la nature et le Bien-être animal	Soutien à l'organisme régional chargé de l'exécution de la politique de l'environnement	125 229 000,00	125 229 000,00	31 478 000,00	21 411 611,00	124 229 000,00	124 229 000,00	23 478 000,00	21 422 611,00
	003		Bien-être animal	1 675 000,00	1 574 000,00	0,00	0,00	1 657 000,00	1 574 000,00	0,00	0,00
TOTAL 23				126 904 000,00	126 803 000,00	31 478 000,00	21 411 611,00	125 886 000,00	125 803 000,00	23 478 000,00	21 422 611,00
24	001	Enlèvement et traitement des déchets	Support de la politique générale	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
	002		Financement de l'organisme régional chargé de l'enlèvement et du traitement des déchets	180 574 000,00	180 423 764,01	605 000,00	605 000,00	180 594 000,00	180 564 943,78	605 000,00	605 000,00



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	CREDITS D'ENGAGEMENT		CREDITS D'ENGAGEMENT VARIABLES		CREDITS DE LIQUIDATION		CREDITS DE LIQUIDATION VARIABLES		
			CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	
003		Financement de l'IBGE et de l'ARP dans le cadre du Fonds pour la prévention, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets	0,00	0,00	2 433 000,00	2 354 000,00	0,00	0,00	2 433 000,00	2 354 000,00	
TOTAL 24			180 583 000,00	180 423 764,01	3 038 000,00	2 959 000,00	180 603 000,00	180 564 943,78	3 038 000,00	2 959 000,00	
25	001	Logement et habitat	Support de la politique générale	1 487 000,00	1 216 800,09	0,00	0,00	1 385 000,00	655 503,41	0,00	0,00
	002		Soutien aux organismes, associations ou pouvoirs subordonnés	1 693 000,00	1 505 547,50	0,00	0,00	1 853 000,00	1 462 193,55	0,00	0,00
	003		Initiatives spécifiques dans le domaine du Code du logement	200 000,00	162 008,96	587 000,00	553 622,64	200 000,00	162 008,96	731 000,00	641 832,95
	004		Mise en œuvre du droit de gestion publique des logements	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
	005		Soutien aux organismes chargés de l'exécution de la politique du logement social	257 453 000,00	81 496 507,22	0,00	0,00	348 603 000,00	166 463 505,84	0,00	0,00
	006		Promotion de la propriété privée	35 000,00	9 880,00	0,00	0,00	38 000,00	6 832,00	0,00	0,00
	007		Politique en faveur des ménages	107 346 000,00	7 344 624,00	0,00	0,00	107 121 000,00	5 960 069,80	0,00	0,00
	008		Politique en faveur des plus démunis	52 452 000,00	46 712 574,55	0,00	0,00	53 088 000,00	38 144 306,53	0,00	0,00
	009		Financement international européen	2 888 000,00	2 872 572,13	0,00	0,00	2 714 000,00	2 675 518,08	0,00	0,00
TOTAL 25			423 554 000,00	141 320 514,45	1 087 000,00	553 622,64	515 002 000,00	215 529 938,17	1 231 000,00	641 832,95	
27	014	Politique de la Ville	Fonctionnement BUP	35 000,00	24 447,20	0,00	0,00	35 000,00	24 447,20	0,00	0,00
TOTAL 27			35 000,00	24 447,20	0,00	0,00	35 000,00	24 447,20	0,00	0,00	
28	001	Statistiques et analyses et planification	Support de la politique générale	31 361 000,00	31 361 000,00	0,00	0,00	31 361 000,00	31 361 000,00	0,00	0,00
TOTAL 28			31 361 000,00	31 361 000,00	0,00	0,00	31 361 000,00	31 361 000,00	0,00	0,00	
29	002	Tourisme, relations extérieures et promotion de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale	Promotion de l'image nationale et internationale de la Région de Bruxelles-Capitale	9 483 000,00	9 270 005,17	0,00	0,00	9 503 000,00	9 450 781,58	0,00	0,00
	003		Octroi des licences en matière d'importations, d'exportations et de transfert d'armes	25 000,00	3 137,83	0,00	0,00	25 000,00	3 137,83	0,00	0,00
	004		Développement et maintien des relations extérieures de la Région de Bruxelles-Capitale	1 038 000,00	759 736,87	0,00	0,00	1 081 000,00	863 871,32	0,00	0,00
	005		Initiatives communes du Gouvernement pour la promotion de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale	8 331 000,00	8 087 641,19	0,00	0,00	8 503 000,00	8 451 619,64	0,00	0,00
	006		Coopération au Développement	1 272 000,00	1 271 477,71	0,00	0,00	1 258 000,00	1 257 826,03	0,00	0,00
	007		Tourisme	30 070 000,00	30 064 679,98	0,00	0,00	30 100 000,00	30 040 834,29	0,00	0,00
TOTAL 29			50 219 000,00	49 456 678,75	0,00	0,00	50 470 000,00	50 068 070,69	0,00	0,00	
30	002	Financement des Commissions communautaires	Financement des Commissions communautaires française et flamande en application de l'article 83ter, §1er de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises (droits de tirage)	314 801 000,00	314 799 508,00	0,00	0,00	314 801 000,00	314 799 508,00	0,00	0,00
	003		Financement des Commissions Communautaires française et flamande et de la Commission commune en application de l'article 83ter, §2 et 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises (financement des missions provinciales de l'ex-province du Brabant en matière d'enseignement)	53 674 000,00	53 672 607,00	0,00	0,00	53 674 000,00	53 672 607,00	0,00	0,00
	004		Financement des Commissions Communautaires française et flamande et de la Commission commune en application de l'article 83ter, §2 et 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux	360 188 000,00	360 185 906,00	0,00	0,00	360 188 000,00	360 185 906,00	0,00	0,00



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	CREDITS D'ENGAGEMENT		CREDITS D'ENGAGEMENT VARIABLES		CREDITS DE LIQUIDATION		CREDITS DE LIQUIDATION VARIABLES		
			CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	CREDITS	EXECUTION	
		Institutions bruxelloises (financement des missions, autres que l'enseignement de l'ex-province du brabant)									
TOTAL 30			728 663 000,00	728 658 021,00	0,00	0,00	728 663 000,00	728 658 021,00	0,00	0,00	
31	001	Fiscalité	Gestion de l'administration	26 596 000,00	22 856 935,49	0,00	0,00	26 521 000,00	22 337 973,75	0,00	0,00
			Gestion du processus fiscal	67 523 000,00	63 062 638,03	0,00	0,00	66 405 000,00	60 446 430,96	0,00	0,00
			Stratégie en matière de compétences fiscales	30 663 000,00	25 745 122,96	0,00	0,00	24 980 000,00	20 168 371,80	0,00	0,00
TOTAL 31			124 782 000,00	111 664 696,48	0,00	0,00	117 906 000,00	102 952 776,51	0,00	0,00	
32	001	Bruxelles Fonction Publique	Gestion des ressources humaines de BruFOP	5 013 000,00	3 839 293,70	0,00	0,00	5 013 000,00	3 730 101,50	0,00	0,00
			Gestion des moyens pour l'achat de biens non durables et de services et pour la gestion des biens patrimoniaux	2 516 000,00	2 119 254,24	0,00	0,00	2 516 000,00	1 716 793,40	0,00	0,00
			Dépenses générales pour assurer l'appui et la coordination régionale en matière de fonction publique	3 025 000,00	1 914 997,06	0,00	0,00	3 025 000,00	1 385 255,60	0,00	0,00
TOTAL 32			10 554 000,00	7 873 545,00	0,00	0,00	10 554 000,00	6 832 150,50	0,00	0,00	
33	001	Urbanisme et Patrimoine	Gestion de personnel et organisation	26 099 000,00	24 390 433,03	0,00	0,00	25 599 000,00	23 503 134,38	0,00	0,00
			Subventions aux bénéficiaires en matière de développement territorial	43 860 000,00	37 640 198,99	0,00	0,00	73 869 000,00	69 577 296,13	0,00	0,00
			Etudes, information et promotion en matière d'urbanisme et mesures prévues par le Code bruxellois de l'Aménagement du territoire	1 241 000,00	919 952,71	4 970 000,00	109 092,83	1 355 000,00	850 978,54	2 299 000,00	49 609,93
			Politique de revitalisation des quartiers et de la rénovation urbaine	55 780 000,00	48 830 811,31	430 000,00	429 928,52	68 400 000,00	62 826 400,57	430 000,00	429 928,52
			Politique du Patrimoine, protection et restauration du patrimoine classé	25 126 000,00	24 337 804,29	0,00	0,00	17 916 000,00	17 330 090,68	0,00	0,00
TOTAL 33			152 106 000,00	136 119 200,33	5 400 000,00	539 021,35	187 139 000,00	174 087 900,30	2 729 000,00	479 538,45	
TOTAL			6 462 878 000,00	5 827 856 966,95	314 692 000,00	144 116 808,17	6 457 977 000,00	5 863 421 643,67	292 064 000,00	141 618 592,32	

ANNEXE DIVERSES

2020



TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES AU COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET	135
Crédits d'engagement (hors crédit variables)	135
Crédits d'engagement (variables)	147
ORDONNANCE TRANSPARENCE	159
Liste des marchés publics	159
Liste des voyages des fonctionnaires dirigeants / directeurs généraux	159



ANNEXES AU COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

Crédits d'engagement (hors crédit variables)

NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)
01	001	Financement du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	Financement du fonctionnement du Parlement	-	48 245 000,00	48 245 000,00	-	-	-
	002		Financement des investissements du Parlement	-	-	-	-	-	-
TOTAL 01			-	48 245 000,00	48 245 000,00	-	-	-	-
02	001	Financement du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	Financement du cabinet du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	-	4 934 000,00	4 813 482,92	120 517,08	-	120 517,08
	002		Financement du cabinet du premier des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant au rôle linguistique le moins nombreux	3 860,58	2 775 000,00	1 735 252,89	1 039 747,11	-	1 039 747,11
	003		Financement du cabinet du premier des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	9 973,59	2 683 000,00	2 021 833,35	661 166,65	-	661 166,65
	004		Financement du cabinet du deuxième des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant au rôle linguistique le moins nombreux	7 059,67	2 832 000,00	2 226 146,24	605 853,76	-	605 853,76
	005		Financement du cabinet du deuxième des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	360,26	2 528 000,00	2 495 710,39	32 289,61	-	32 289,61
	006		Financement du cabinet du premier des Secrétaires d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	3 498,85	2 455 000,00	2 450 431,02	4 568,98	-	4 568,98
	007		Financement du cabinet du Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le moins nombreux	5 929,92	2 390 000,00	1 978 061,44	411 938,56	5 929,92	411 938,56



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)	
008		Financement du cabinet du deuxième des Secrétaires d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	4 461,76	2 312 000,00	1 313 216,96	998 783,04	-	998 783,04	4 461,76	
009		Paiement des traitements des Ministres et Secrétaires d'Etat	-	2 288 000,00	2 195 238,92	92 761,08	-	92 761,08	-	
010		Charges liées aux anciens cabinets	-	2 054 000,00	1 990 267,15	63 732,85	-	63 732,85	-	
TOTAL 02			35 144,63	27 251 000,00	23 219 641,28	4 031 358,72	5 929,92	4 031 358,72	49 342,10	
03	002	Initiatives communes du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	Initiatives spécifiques	144 916 397,74	42 099 000,00	41 806 760,75	292 239,25	34 472,89	292 239,25	139
	003		"Stratégie 2025"	-	11 224 000,00	11 213 512,72	10 487,28	-	10 487,28	-
	004		Programmes européens	114 968 069,26	11 265 000,00	3 958 472,22	7 306 527,78	-	7 306 527,78	108 340 541,27
	005		Be connected	-	53 361 000,00	42 118 949,81	11 242 050,19	-	11 242 050,19	5 972 933,16
TOTAL 03			259 884 467,00	117 949 000,00	99 097 695,50	18 851 304,50	34 472,89	18 851 304,50	254 291 531,78	
04	001	Gestion des ressources humaines et matérielles du SPRB, ainsi que la simplification administrative au niveau régional	Support de la politique générale	-	5 000,00	-	5 000,00	-	5 000,00	-
	002		Dépenses générales en vue d'assurer la réalisation des missions du SPRB	3 447 303,63	154 513 000,00	149 022 735,03	5 490 264,97	794 217,22	5 490 264,97	5 271 637,36
	003		Diffusion de l'information concernant les missions du SPRB	-	305 000,00	289 320,45	15 679,55	-	15 679,55	12 620,30
	004		La simplification administrative au niveau régional	501 170,37	1 130 000,00	729 854,70	400 145,30	61 138,75	400 145,30	497 008,26
TOTAL 04			3 948 474,00	155 953 000,00	150 041 910,18	5 911 089,82	855 355,97	5 911 089,82	5 781 265,92	



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)	
05	002	Développement d'une politique d'égalité des chances	Projets dans le cadre de l'égalité des chances	720 328,09	2 445 000,00	2 291 132,53	153 867,47	54 796,89	153 867,47	1 400 809,77
TOTAL 05			720 328,09	2 445 000,00	2 291 132,53	153 867,47	54 796,89	153 867,47	1 400 809,77	
06	001	Gestion et contrôle financier et budgétaire	Support de la politique générale	200 099,61	59 674 000,00	442 279,06	59 231 720,94	11 273,02	59 231 720,94	265 717,30
	002		Exécution de la politique en matière de dette publique	23 083,73	354 763 000,00	351 519 540,25	3 243 459,75	216,23	3 243 459,75	93 047,50
	003		Fiscalité	-	16 227 000,00	16 210 482,56	16 517,44	-	16 517,44	-
	004		Gestion centralisée des trésoreries des organismes membres du Centre de coordination financière de la Région de Bruxelles-Capitale	-	1 548 000,00	1 546 875,78	1 124,22	-	1 124,22	-
TOTAL 06			223 183,34	432 212 000,00	369 719 177,65	62 492 822,35	11 489,25	62 492 822,35	358 764,80	
07	002	Gestion en matière de technologie de l'information et des communications (TIC)	Soutien au fonctionnement général du Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB)	-	36 132 000,00	34 869 000,00	1 263 000,00	-	1 263 000,00	-
	003		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans le cadre de projets transversaux	-	18 818 000,00	18 818 000,00	-	-	-	-
	004		Exploitation et développement informatiques au sein du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (M.R.B.C.)	10 354 135,62	16 288 000,00	10 781 522,69	5 506 477,31	678 582,00	5 506 477,31	6 120 277,42
	005		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les communes et CPAS	-	555 000,00	555 000,00	-	-	-	-
	006		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les organismes d'intérêt public.	-	-	-	-	-	-	-
	007		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les établissements d'enseignement	-	1 908 000,00	1 908 000,00	-	-	-	-



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)
008		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les hôpitaux	-	-	-	-	-	-	-
009		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans le cadre de projets européens et internationaux	-	2 250 000,00	2 250 000,00	-	-	-	-
010		Soutien à la digitalisation	470 880,50	375 000,00	-	375 000,00	-	375 000,00	296 224,41
TOTAL 07			10 825 016,12	76 326 000,00	69 181 522,69	7 144 477,31	678 582,00	7 144 477,31	6 416 501,83
08	001	Régie foncière: politique générale	1 005 785,94	842 000,00	656 044,90	185 955,10	21 602,86	185 955,10	907 279,90
	002	Gestion immobilière publique	21 543 190,96	40 703 000,00	39 601 549,52	1 101 450,48	89 098,19	1 101 450,48	24
	003	Bâtiments non administratifs	6 484 346,37	23 895 000,00	21 759 061,98	2 135 938,02	13 190,72	2 135 938,02	634 146,04
TOTAL 08			29 033 323,27	65 440 000,00	62 016 656,40	3 423 343,60	123 891,77	3 423 343,60	15 594 171,54
09	001	Protection contre l'incendie et Aide médicale urgente	-	-	-	-	-	-	-
	002	Financement de l'organisme régional et des associations publiques chargés de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente	20 000,00	109 902 000,00	109 902 000,00	-	-	-	20 000,00
TOTAL 09			20 000,00	109 902 000,00	109 902 000,00	-	-	-	20 000,00
10	001	Soutien et accompagnement des pouvoirs locaux	465 575,55	1 993 000,00	1 073 091,81	919 908,19	88 123,00	919 908,19	317 586,34
	002	Organisation des élections	850,62	-	-	-	850,62	-	-
	003	Formation du personnel des pouvoirs locaux	546 000,00	3 237 000,00	3 237 000,00	-	-	-	809 250,00
	004	Financement général des communes	14 871 088,39	491 001 000,00	490 999 369,97	1 630,03	875 043,30	1 630,03	14
	005	Financement de projets spécifiques des communes	11 901 385,92	118 779 000,00	86 156 662,79	32 622 337,21	2 049 772,16	32 622 337,21	874 003,43
	006	Financement des investissements d'intérêt public	107 492 959,18	8 471 000,00	4 775 273,63	3 695 726,37	38 222 847,87	3 695 726,37	10
	007	Sécurité	526 413,51	149 995 000,00	145 044 000,00	4 951 000,00	526 413,51	4 951 000,00	602 433,94
									55 841 300,61
									-



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)	
008		Financement de l'organisme régional chargé du refinancement des trésoreries communales	19 502,00	27 610 000,00	27 556 000,00	54 000,00	19 502,00	54 000,00	-	
009		Financement des services du Vice-Gouverneur	-	224 000,00	198 866,49	25 133,51	-	25 133,51	-	
010		Intervention régionale dans le cadre des calamités	-	145 000,00	-	145 000,00	-	145 000,00	-	
TOTAL 10			135 823 775,17	801 455 000,00	759 040 264,69	42 414 735,31	41 782 552,46	42 414 735,31	82 444 574,32	
11	001	Financement des cultes et de l'assistance morale laïque	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	
	002		Intervention dans les frais et les déficits	47 468,42	6 499 000,00	5 453 165,42	1 045 834,58	34 500,00	1 045 834,58	210 086,95
TOTAL 11			47 468,42	6 499 000,00	5 453 165,42	1 045 834,58	34 500,00	1 045 834,58	210 086,95	
12	001	Soutien à l'économie et à l'agriculture	Support de la politique économique	239 232,74	2 712 000,00	602 569,24	2 109 430,76	51 752,12	2 109 430,76	296 126,90
	002		Aides au fonctionnement dans le cadre d'ordonnances et de lois spécifiques relatives au soutien de l'économie	10 973 441,17	1 237 000,00	320 059,50	916 940,50	4 277 025,64	916 940,50	1 537 216,46
	003		Soutien au secteur agro-alimentaire, à l'horticulture et aux secteurs connexes	473 168,06	1 656 000,00	1 548 434,14	107 565,86	3 310,15	107 565,86	636 342,45
	004		Soutien aux écoles techniques et professionnelles	691 504,85	1 200 000,00	300 000,00	900 000,00	160 760,29	900 000,00	620 021,65
	006		Support des activités économiques développées par la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (S.D.R.B.)	23 591 940,00	23 998 000,00	9 998 000,00	14 000 000,00	30 624,00	14 000 000,00	22 097 261,00
	008		Support des activités développées par le Fonds de garantie bruxellois	106 985,38	2 350 000,00	1 386 300,00	963 700,00	106 985,38	963 700,00	191 463,24
	009		Support des activités développées par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC)	320 375,00	3 735 000,00	3 735 000,00	-	17 750,00	-	274 125,00
	011		Support des activités développées par la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB)	349 600,00	151 277 000,00	133 039 693,11	18 237 306,89	-	18 237 306,89	75 711 446,76
	012		Aides à l'investissement dans le cadre d'ordonnances et de lois spécifiques relatives au soutien de l'économie	10 154 538,96	5 865 000,00	5 285 784,34	579 215,66	1 311 727,21	579 215,66	53 202,59
	013		Support des activités développées par Atrium	4 786,65	-	-	-	4 786,65	-	-
	014		Financement des centres d'entreprises et des guichets d'économie locale	295 495,13	2 645 000,00	2 607 000,00	38 000,00	95,13	38 000,00	376 400,00
	015		Support des activités développées par le Fonds bruxellois de Participation	-	1 500 000,00	-	1 500 000,00	-	1 500 000,00	-



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)	
016		Accès à la profession	10 211,66	141 000,00	64 333,52	76 666,48	-	76 666,48	27 510,66	
017		Tourisme	9 183,80	240 000,00	127 068,15	112 931,85	-	112 931,85	33 065,77	
018		Soutien de la politique économique moyennant des subventions de fonctionnement facultatives non réglementées	2 698 641,25	10 036 000,00	9 341 250,47	694 749,53	295 488,63	694 749,53	2 643 860,92	
019		Soutien de la politique économique moyennant des subventions d'investissement facultatives non réglementées	74 505,52	650 000,00	627 691,50	22 308,50	-	22 308,50	192 332,12	
020		Support des activités développées par la "SA Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise"	-	19 569 000,00	19 569 000,00	-	-	-	1 265 670,00	
021		Aides dans le cadre des ordonnances du 3 mai 2018 - développement économique / chantiers en voirie publique - primes uniques aux PME qui sont touchées par les mesures prises contre la propagation du Covid-19	1 827 934,65	238 814 000,00	197 887 767,22	40 926 232,78	221 309,74	40 926 232,78	8 982 157,04	
022		Mesures d'octroi de prêts aux loyers commerciaux dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19	-	4 050 000,00	1 050 000,00	3 000 000,00	-	3 000 000,00	700 000,00	
TOTAL 12			51 821 544,82	471 675 000,00	387 489 951,19	84 185 048,81	6 481 614,94	84 185 048,81	115 638 202,56	
13	001	Promotion du commerce extérieur, attraction des investissements étrangers en Région de Bruxelles-Capitale et internationalisation des entreprises	Support de la politique générale	641,30	50 000,00	11 196,01	38 803,99	-	38 803,99	6 604,27
	003		Actions et missions de promotion du commerce extérieur	71 228,00	1 322 000,00	938 870,58	383 129,42	5 780,26	383 129,42	280 141,00
	004		Subventions pour des initiatives de promotion du commerce extérieur	2 744 885,93	4 068 000,00	1 934 137,77	2 133 862,23	770 900,37	2 133 862,23	1 613 337,13
	006		Attraction des investissements étrangers en Région de Bruxelles-Capitale	-	48 000,00	-	48 000,00	-	48 000,00	-
	007		Financement de l'ABAE	-	18 144 000,00	18 144 000,00	-	-	-	1 048 070,00
TOTAL 13			2 816 755,23	23 632 000,00	21 028 204,36	2 603 795,64	776 680,63	2 603 795,64	2 948 152,40	
14	001	Soutien à la recherche scientifique	Support de la politique générale	35 586,95	7 610 000,00	7 578 609,60	31 390,40	-	31 390,40	35 586,95
	002		Encouragement de la recherche scientifique à finalité économique	61 353 389,25	49 407 000,00	41 912 065,00	7 494 935,00	4 022 693,94	7 494 935,00	55 606 655,19
	003		Encouragement à la recherche scientifique sans finalité économique	5 132 524,81	4 963 000,00	4 919 000,00	44 000,00	-	44 000,00	5 178 524,81
TOTAL 14			66 521 501,01	61 980 000,00	54 409 674,60	7 570 325,40	4 022 693,94	7 570 325,40	60 820 766,95	



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)
15	002	Promotion de l'efficacité énergétique et régulation des marchés de l'énergie	1 906 549,67	-	-	-	1 146 103,70	-	329 766,74
	003	Organisation et politique sociale des marchés de l'énergie	-	-	-	-	-	-	-
	004	Soutien à l'organisme régional chargé de la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ainsi que de l'organisation des marchés de l'énergie	-	12 740 000,00	9 585 000,00	3 155 000,00	-	3 155 000,00	-
	005	Soutien à l'organisme régional chargé de la régulation des marchés d'électricité et du gaz	-	-	-	-	-	-	-
	007	Alliance Emploi et Environnement et Economie verte	-	-	-	-	-	-	-
	009	Dépenses de la politique URE et fonctionnement du régulateur Brugel financés par le Fonds relatif à la Politique de l'Energie et par le Fonds Climat	-	8 385 000,00	7 949 422,75	435 577,25	-	435 577,25	324 305,57
	010	Subrogation des droits et obligations du Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE) près de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la 6ème Réforme de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 15			1 906 549,67	21 125 000,00	17 534 422,75	3 590 577,25	1 146 103,70	3 590 577,25	654 072,31
16	001	Assistance et médiation dans l'offre et la demande d'emplois	3 149 742,59	4 030 000,00	561 695,26	3 468 304,74	167,04	3 468 304,74	1 120 751,61
	002	Financement des communes relatif à la promotion de l'emploi et à la résorption du chômage	1 826,00	-	-	-	1 826,00	-	-
	003	Financement des projets du Ministère en matière d'économie sociale	6 012 059,11	16 755 000,00	15 952 249,97	802 750,03	403 143,41	802 750,03	3 552 311,93
	004	Soutien aux politiques de partenariat via Actiris en matière d'insertion socio-professionnelle et de recherche active d'emploi	4 106 841,00	282 437 000,00	282 437 000,00	-	4 106 841,00	-	15 621 329,73
	005	Financement général d'Actiris	50 000,00	139 927 000,00	139 927 000,00	-	50 000,00	-	1 164 490,71
	006	Soutien apporté à Actiris pour l'exécution de sa mission de placement et de remise au travail de demandeurs d'emploi	-	219 540 000,00	219 540 000,00	-	-	-	140 860,42
	007	Financement des projets promotionnels d'Actiris et du Ministère	424 917,50	4 077 000,00	3 745 007,92	331 992,08	25 350,00	331 992,08	736 801,68



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNUELS (E)	CREDITS ANNUELS AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)
008		Garantie jeune	-	8 721 000,00	8 720 833,34	166,66	-	166,66	-
009		Titres-services	0,43	225 905 000,00	224 693 819,34	1 211 180,66	0,43	1 211 180,66	0,69
010		Fonds de l'Expérience Professionnelle	57 996,00	-	-	-	57 996,00	-	-
011		Congé Education Payé	-	13 700 000,00	13 691 213,78	8 786,22	-	8 786,22	-
014		Accompagnement des chômeurs	-	1 920 000,00	1 920 000,00	-	-	-	-
015		Financement de dispositifs spécifiques en matière d'emploi	26 000,00	156 000,00	156 000,00	-	26 000,00	-	26 000,00
016		Aide au secteur culturel et créatif	-	2 180 000,00	2 170 000,00	10 000,00	-	10 000,00	-
TOTAL 16			13 829 382,63	919 348 000,00	913 514 819,61	5 833 180,39	4 671 323,88	5 833 180,39	22 362 546,77
17	001	Développement et promotion de la politique de mobilité	8 341 549,21	13 821 000,00	11 497 745,26	2 323 254,74	144 875,62	2 323 254,74	12 081 745,40
	002	Soutien aux tiers pour la promotion de la mobilité et de la participation citoyenne	2 105 508,69	7 800 000,00	7 437 583,36	362 416,64	792 843,45	362 416,64	4 253 796,82
	003	Développement d'une politique régionale en matière de stationnement	12 000 000,00	18 705 000,00	8 563 285,96	10 141 714,04	-	10 141 714,04	12 000 000,00
	004	Soutien au Centre de gestion de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale (Mobiris)	4 689 767,92	9 100 000,00	4 748 257,78	4 351 742,22	497 615,50	4 351 742,22	5 652 621,75
	005	Aides matérielles et financières aux écoles dans le cadre de la mobilité	278 233,38	150 000,00	120 408,87	29 591,13	168 945,68	29 591,13	167 858,01
	006	Projet interrégional tarification kilométrique poids lourds - mise en œuvre de l'accord de coopération entre les 3 régions relatif à l'instauration de la tarification kilométrique sur le territoire des trois régions	-	130 000,00	129 000,00	1 000,00	-	1 000,00	-
	007	Gestion, développement et promotion des compétences relatives à la circulation et à la sécurité routière, qui dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat ont été transférées à la Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-	-	-	-	-
	008	Projets Mobilité financés par l'UE	-	60 000,00	-	60 000,00	-	60 000,00	-
TOTAL 17			27 415 059,20	49 766 000,00	32 496 281,23	17 269 718,77	1 604 280,25	17 269 718,77	34 156 021,98
18	001	Construction et gestion du réseau des transports en commun	-	-	-	-	-	-	-



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)
	002	Financement de l'organisme régional chargé de l'enlèvement et du traitement des déchets	238 315,55	180 574 000,00	180 423 764,01	150 235,99	18 150,00	150 235,99	78 985,78
	003		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 24			238 315,55	180 583 000,00	180 423 764,01	159 235,99	18 150,00	159 235,99	78 985,78
25	001	Logement et habitat	439 507,91	1 487 000,00	1 216 800,09	270 199,91	43 393,25	270 199,91	957 411,34
	002	Soutien aux organismes, associations ou pouvoirs subordonnés	732 453,79	1 693 000,00	1 505 547,50	187 452,50	58 009,93	187 452,50	717 797,81
	003	Initiatives spécifiques dans le domaine du Code du logement	-	200 000,00	162 008,96	37 991,04	-	37 991,04	-
	004	Mise en œuvre du droit de gestion publique des logements	-	-	-	-	-	-	-
	005	Soutien aux organismes chargés de l'exécution de la politique du logement social	1 158 359 045,66	257 453 000,00	81 496 507,22	175 956 492,78	476 121,03	175 956 492,78	1 072 915 926,01
	006	Promotion de la propriété privée	6 000,00	35 000,00	9 880,00	25 120,00	1 200,00	25 120,00	7 848,00
	007	Politique en faveur des ménages	4 168 884,80	107 346 000,00	7 344 624,00	100 001 376,00	113 156,00	100 001 376,00	5 440 283,00
	008	Politique en faveur des plus démunis	7 242 501,62	52 452 000,00	46 712 574,55	5 739 425,45	1 224 382,69	5 739 425,45	14 586 386,95
	009	Financement international ou européen	395 973,44	2 888 000,00	2 872 572,13	15 427,87	-	15 427,87	593 027,49
TOTAL 25			1 171 344 367,22	423 554 000,00	141 320 514,45	282 233 485,55	1 916 262,90	282 233 485,55	1 095 218 680,60
27	014	Politique de la Ville	-	35 000,00	24 447,20	10 552,80	-	10 552,80	-
TOTAL 27			-	35 000,00	24 447,20	10 552,80	-	10 552,80	-
28	001	Statistiques et analyses et planification	-	31 361 000,00	31 361 000,00	-	-	-	-
TOTAL 28			-	31 361 000,00	31 361 000,00	-	-	-	-
29	002	Tourisme, relations extérieures et promotion de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale	1 984 451,93	9 483 000,00	9 270 005,17	212 994,83	89 020,94	212 994,83	1 714 654,58
	003	Octroi des licences en matière d'importations, d'exportations et de transfert d'armes	-	25 000,00	3 137,83	21 862,17	-	21 862,17	-
	004	Développement et maintien des relations extérieures de la Région de Bruxelles-Capitale	302 079,86	1 038 000,00	759 736,87	278 263,13	10 425,93	278 263,13	187 519,48



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)
005		Initiatives communes du Gouvernement pour la promotion de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale	2 327 900,00	8 331 000,00	8 087 641,19	243 358,81	7 141,55	243 358,81	1 956 780,00
006		Coopération au Développement	239 501,07	1 272 000,00	1 271 477,71	522,29	20 995,92	522,29	232 156,83
007		Tourisme	2 266 100,00	30 070 000,00	30 064 679,98	5 320,02	349 145,69	5 320,02	1 940 800,00
TOTAL 29			7 120 032,86	50 219 000,00	49 456 678,75	762 321,25	476 730,03	762 321,25	6 031 910,89
30	002	Financement des Commissions communautaires	-	314 801 000,00	314 799 508,00	1 492,00	-	1 492,00	-
	003	Financement des Commissions Communautaires française et flamande et de la Commission commune en application de l'article 83ter, §2 et 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises (financement des missions provinciales de l'ex-province du Brabant en matière d'enseignement)	-	53 674 000,00	53 672 607,00	1 393,00	-	1 393,00	-
	004	Financement des Commissions Communautaires française et flamande et de la Commission commune en application de l'article 83ter, §2 et 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises (financement des missions, autres que l'enseignement de l'ex-province du brabant)	5 000 000,00	360 188 000,00	360 185 906,00	2 094,00	-	2 094,00	5 000 000,00
TOTAL 30			5 000 000,00	728 663 000,00	728 658 021,00	4 979,00	-	4 979,00	5 000 000,00
31	001	Fiscalité	877 922,39	26 596 000,00	22 856 935,49	3 739 064,51	118 219,92	3 739 064,51	1 278 664,21
	002	Gestion du processus fiscal	35 227 973,36	67 523 000,00	63 062 638,03	4 460 361,97	1 577 035,71	4 460 361,97	36 267 144,72
	003	Stratégie en matière de compétences fiscales	11 405 278,32	30 663 000,00	25 745 122,96	4 917 877,04	995 271,87	4 917 877,04	15 986 757,61
TOTAL 31			47 511 174,07	124 782 000,00	111 664 696,48	13 117 303,52	2 690 527,50	13 117 303,52	53 532 566,54
32	001	Bruxelles Fonction Publique	46 511,91	5 013 000,00	3 839 293,70	1 173 706,30	37 124,09	1 173 706,30	118 580,02



NUMERO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS (B)	ENGAGEMENTS IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020 (G)
	002	Gestion des moyens pour l'achat de biens non durables et de services et pour la gestion des biens patrimoniaux	143 254,43	2 516 000,00	2 119 254,24	396 745,76	35 737,17	396 745,76	509 978,10
	003	Dépenses générales pour assurer l'appui et la coordination régionale en matière de fonction publique	474 236,01	3 025 000,00	1 914 997,06	1 110 002,94	177 644,78	1 110 002,94	826 332,69
TOTAL 32			664 002,35	10 554 000,00	7 873 545,00	2 680 455,00	250 506,04	2 680 455,00	1 454 890,81
33	001	Urbanisme et Patrimoine	Gestion de personnel et organisation	1 911 241,82	26 099 000,00	24 390 433,03	1 708 566,97	234 699,07	2 563 841,40
	002	Subventions aux bénéficiaires en matière de développement territorial	206 569 460,93	43 860 000,00	37 640 198,99	6 219 801,01	746 968,42	6 219 801,01	173 885 395,37
	003	Etudes, information et promotion en matière d'urbanisme et mesures prévues par le Code bruxellois de l'Aménagement du territoire	805 721,99	1 241 000,00	919 952,71	321 047,29	110 274,18	321 047,29	764 421,98
	004	Politique de revitalisation des quartiers et de la rénovation urbaine	297 870 137,51	55 780 000,00	48 830 811,31	6 949 188,69	13 339 023,67	6 949 188,69	270 535 524,58
	005	Politique du Patrimoine, protection et restauration du patrimoine classé	72 713 494,81	25 126 000,00	24 337 804,29	788 195,71	1 973 732,14	788 195,71	77 747 476,28
TOTAL 33			579 870 057,06	152 106 000,00	136 119 200,33	15 986 799,67	16 404 697,48	15 986 799,67	525 496 659,61
TOTAL			3 170 197 085,40	6 462 878 000,00	5 827 856 966,95	635 021 033,05	98 821 361,70	635 021 033,05	3 035 811 046,98



Crédits d'engagement (variables)

NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
01	Financement du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	Financement du fonctionnement du Parlement	-	-	-	-	-	-	-
		Financement des investissements du Parlement	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 01			-	-	-	-	-	-	-
02	Financement du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	Financement du cabinet du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-	-	-	-	-
		Financement du cabinet du premier des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant au rôle linguistique le moins nombreux	-	-	-	-	-	-	-
		Financement du cabinet du premier des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	-	-	-	-	-	-	-
		Financement du cabinet du deuxième des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, appartenant au rôle linguistique le moins nombreux	-	-	-	-	-	-	-
		Financement du cabinet du deuxième des Ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	-	-	-	-	-	-	-
		Financement du cabinet du premier des Secrétaires d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	-	-	-	-	-	-	-
		Financement du cabinet du Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le moins nombreux	-	-	-	-	-	-	-
		Financement du cabinet du deuxième des Secrétaires d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au rôle linguistique le plus nombreux	-	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES (E)	CREDITS ANNUELS AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
009		Paiement des traitements des Ministres et Secrétaires d'Etat	-	-	-	-	-	-	-
010		Charges liées aux anciens cabinets	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 02			-	-	-	-	-	-	-
03	Initiatives communes du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	Initiatives spécifiques	-	-	-	-	-	-	-
003		"Stratégie 2025"	-	-	-	-	-	-	-
004		Programmes européens	-	-	-	-	-	-	-
005		Be connected	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 03			-	-	-	-	-	-	-
04	Gestion des ressources humaines et matérielles du SPRB, ainsi que la simplification administrative au niveau régional	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
002		Dépenses générales en vue d'assurer la réalisation des missions du SPRB	-	-	-	-	-	-	-
003		Diffusion de l'information concernant les missions du SPRB	-	-	-	-	-	-	-
004		La simplification administrative au niveau régional	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 04			-	-	-	-	-	-	-
05	002	Développement d'une politique d'égalité des chances							
		Projets dans le cadre de l'égalité des chances	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 05			-	-	-	-	-	-	-
06	Gestion et contrôle financier et budgétaire	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
002		Exécution de la politique en matière de dette publique	-	224 585 000,00	80 096 700,00	144 488 300,00	-	144 488 300,00	-
003		Fiscalité	-	-	-	-	-	-	-
004		Gestion centralisée des trésoreries des organismes membres du Centre de coordination financière de la Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 06			-	224 585 000,00	80 096 700,00	144 488 300,00	-	144 488 300,00	-
07	002	Gestion en matière de technologie de l'information et des communications (TIC)							
		Soutien au fonctionnement général du Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB)	-	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
003		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans le cadre de projets transversaux	-	-	-	-	-	-	-
004		Exploitation et développement informatiques au sein du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (M.R.B.C.)	-	-	-	-	-	-	-
005		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les communes et CPAS	-	-	-	-	-	-	-
006		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les organismes d'intérêt public.	-	-	-	-	-	-	-
007		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les établissements d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-
008		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans les hôpitaux	-	-	-	-	-	-	-
009		Financement du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) pour mener des actions d'impulsion en matière de technologie de l'information et de la communication dans le cadre de projets européens et internationaux	-	-	-	-	-	-	-
010		Soutien à la digitalisation	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 07			-	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
08	Régie foncière: politique générale	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
		Gestion immobilière publique							
		Bâtiments non administratifs	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 08			-	-	-	-	-	-	-
09	Protection contre l'incendie et Aide médicale urgente	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
		Financement de l'organisme régional et des associations publiques chargés de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 09			-	-	-	-	-	-	-
10	Soutien et accompagnement des pouvoirs locaux	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
		Organisation des élections	-	-	-	-	-	-	-
		Formation du personnel des pouvoirs locaux	-	-	-	-	-	-	-
		Financement général des communes	-	-	-	-	-	-	-
		Financement de projets spécifiques des communes	-	-	-	-	-	-	-
		Financement des investissements d'intérêt public	-	-	-	-	-	-	-
		Sécurité	-	-	-	-	-	-	-
		Financement de l'organisme régional chargé du refinancement des trésoreries communales	-	-	-	-	-	-	-
		Financement des services du Vice-Gouverneur	-	-	-	-	-	-	-
		Intervention régionale dans le cadre des calamités	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 10			-	-	-	-	-	-	-
11	Financement des cultes et de l'assistance morale laïque	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
		Intervention dans les frais et les déficits	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 11			-	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
12	Soutien à l'économie et à l'agriculture	Support de la politique économique	-	-	-	-	-	-	-
		Aides au fonctionnement dans le cadre d'ordonnances et de lois spécifiques relatives au soutien de l'économie	-	-	-	-	-	-	-
		Soutien au secteur agro-alimentaire, à l'horticulture et aux secteurs connexes	-	-	-	-	-	-	-
		Soutien aux écoles techniques et professionnelles	-	-	-	-	-	-	-
		Support des activités économiques développées par la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (S.D.R.B.)	-	-	-	-	-	-	-
		Support des activités développées par le Fonds de garantie bruxellois	-	-	-	-	-	-	-
		Support des activités développées par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC)	-	-	-	-	-	-	-
		Support des activités développées par la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB)	-	-	-	-	-	-	-
		Aides à l'investissement dans le cadre d'ordonnances et de lois spécifiques relatives au soutien de l'économie	-	-	-	-	-	-	-
		Support des activités développées par Atrium	-	-	-	-	-	-	-
		Financement des centres d'entreprises et des guichets d'économie locale	-	-	-	-	-	-	-
		Support des activités développées par le Fonds bruxellois de Participation	-	-	-	-	-	-	-
		Accès à la profession	-	-	-	-	-	-	-
		Tourisme	-	-	-	-	-	-	-
018		Soutien de la politique économique moyennant des subventions de fonctionnement facultatives non réglementées	-	-	-	-	-	-	-
019		Soutien de la politique économique moyennant des subventions d'investissement facultatives non réglementées	-	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
020		Support des activités développées par la "SA Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise"	-	-	-	-	-	-	-
021		Aides dans le cadre des ordonnances du 3 mai 2018 - développement économique / chantiers en voirie publique - primes uniques aux PME qui sont touchées par les mesures prises contre la propagation du Covid-19	-	-	-	-	-	-	-
022		Mesures d'octroi de prêts aux loyers commerciaux dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 12			-	-	-	-	-	-	-
001	Promotion du commerce extérieur, attraction des investissements étrangers en Région de Bruxelles-Capitale et internationalisation des entreprises	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
003		Actions et missions de promotion du commerce extérieur	-	-	-	-	-	-	-
004		Subventions pour des initiatives de promotion du commerce extérieur	-	-	-	-	-	-	-
006		Attraction des investissements étrangers en Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-	-	-	-	-
007		Financement de l'ABAE	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 13			-	-	-	-	-	-	-
001	Soutien à la recherche scientifique	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
002		Encouragement de la recherche scientifique à finalité économique	-	-	-	-	-	-	-
003		Encouragement à la recherche scientifique sans finalité économique	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 14			-	-	-	-	-	-	-
002	Promotion de l'efficacité énergétique et régulation des marchés de l'énergie	Promotion de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des investissements y afférents	-	-	-	-	-	-	-
003		Organisation et politique sociale des marchés de l'énergie	650 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	-	-	650 000,00	
004		Soutien à l'organisme régional chargé de la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ainsi que de l'organisation des marchés de l'énergie	-	-	-	-	-	-	-
005		Soutien à l'organisme régional chargé de la régulation des marchés d'électricité et du gaz	-	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES(E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
007		Alliance Emploi et Environnement et Economie verte	-	-	-	-	-	-	-
009		Dépenses de la politique URE et fonctionnement du régulateur Brugel financés par le Fonds relatif à la Politique de l'Energie et par le Fonds Climat	3 109 459,42	26 179 000,00	23 108 842,71	3 070 157,29	693 903,55	3 070 157,29	2 395 761,56
010		Subrogation des droits et obligations du Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE) près de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la 6ème Réforme de l'Etat	-	230 000,00	-	230 000,00	-	230 000,00	-
TOTAL 15			3 759 459,42	27 709 000,00	24 408 842,71	3 300 157,29	693 903,55	3 300 157,29	3 045 761,56
16	Assistance et médiation dans l'offre et la demande d'emplois	001	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-
002		Financement des communes relatif à la promotion de l'emploi et à la résorption du chômage	-	-	-	-	-	-	-
003		Financement des projets du Ministère en matière d'économie sociale	-	-	-	-	-	-	-
004		Soutien aux politiques de partenariat via Actiris en matière d'insertion socio-professionnelle et de recherche active d'emploi	-	-	-	-	-	-	-
005		Financement général d'Actiris	-	-	-	-	-	-	-
006		Soutien apporté à Actiris pour l'exécution de sa mission de placement et de remise au travail de demandeurs d'emploi	-	-	-	-	-	-	-
007		Financement des projets promotionnels d'Actiris et du Ministère	-	-	-	-	-	-	-
008		Garantie jeune	-	-	-	-	-	-	-
009		Titres-services	-	-	-	-	-	-	-
010		Fonds de l'Expérience Professionnelle	-	-	-	-	-	-	-
011		Congé Education Payé	-	-	-	-	-	-	-
014		Accompagnement des chômeurs	-	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNUELS (E)	CREDITS ANNUELS AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
015		Financement de dispositifs spécifiques en matière d'emploi							
016		Aide au secteur culturel et créatif	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 16			-	-	-	-	-	-	-
17	Développement et promotion de la politique de mobilité	001		-	-	-	-	-	-
002		Soutien aux tiers pour la promotion de la mobilité et de la participation citoyenne	-	-	-	-	-	-	-
003		Développement d'une politique régionale en matière de stationnement	-	-	-	-	-	-	-
004		Soutien au Centre de gestion de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale (Mobiris)	-	-	-	-	-	-	-
005		Aides matérielles et financières aux écoles dans le cadre de la mobilité	-	-	-	-	-	-	-
006		Projet interrégional tarification kilométrique poids lourds - mise en œuvre de l'accord de coopération entre les 3 régions relatif à l'instauration de la tarification kilométrique sur le territoire des trois régions	-	-	-	-	-	-	-
007		Gestion, développement et promotion des compétences relatives à la circulation et à la sécurité routière, qui dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat ont été transférées à la Région de Bruxelles-Capitale	6 458 566,76	14 853 000,00	12 974 590,47	1 878 409,53	192 919,95	1 878 409,53	8 576 937,39
008		Projets Mobilité financés par l'UE	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 17			6 458 566,76	14 853 000,00	12 974 590,47	1 878 409,53	192 919,95	1 878 409,53	8 576 937,39
18	Construction et gestion du réseau des transports en commun	001		-	-	-	-	-	-
002		Développement et gestion de l'infrastructure des transports publics ainsi que l'insertion d'oeuvres d'art	-	-	-	-	-	-	-
003		Politique de partenariat avec la Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 18			-	-	-	-	-	-	
19	001	Support de la politique générale	50 323,99	267 000,00	157 920,00	109 080,00	46 243,99	109 080,00	88 100,52



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
002	Construction, gestion et entretien des voiries régionales et des infrastructures et équipements routiers	Développement et gestion de l'infrastructure des transports routiers, ainsi que l'insertion d'oeuvres d'art	1 313 664,68	6 275 000,00	1 015 500,00	5 259 500,00	523,56	5 259 500,00	1 475 567,59
TOTAL 19			1 363 988,67	6 542 000,00	1 173 420,00	5 368 580,00	46 767,55	5 368 580,00	1 563 668,11
20	Développement des transports rémunérés de personnes, à l'exclusion des transports en commun	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
		Soutien des services de taxis et de location de voitures avec chauffeur	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 20			-	-	-	-	-	-	-
21	Exploitation et développement du canal, du port, de l'avant-port et de leurs dépendances en vue d'une meilleure mobilité urbaine durable par une approche multimodale et du développement économique créateur d'emplois	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
		Soutien aux organismes, associations ou pouvoirs subordonnés pour leurs actions de promotion	-	-	-	-	-	-	-
		Politique de partenariat avec le Port de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 21			-	-	-	-	-	-	
22	Politique en matière de production et de distribution d'eau, de réglementation technique relative à la qualité de l'eau potable, d'épuration des eaux usées et d'égouttage	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
		Lutte contre les inondations, collecte et épuration des eaux usées	-	-	-	-	-	-	-
		Soutien à l'organisme public régional chargé de l'exécution de la politique de l'eau	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 22			-	-	-	-	-	-	
23	Protection de l'environnement et conservation de la nature	Soutien à l'organisme régional chargé de l'exécution de la politique de l'environnement	64 512,20	31 478 000,00	21 411 611,00	10 066 389,00	-	10 066 389,00	53 512,20
		Bien-être animal	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 23			64 512,20	31 478 000,00	21 411 611,00	10 066 389,00	-	10 066 389,00	53 512,20
24	Enlèvement et traitement des déchets	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
		Financement de l'organisme régional chargé de l'enlèvement et du traitement des déchets	-	605 000,00	605 000,00	-	-	-	-
		Financement de l'IBGE et de l'ARP dans le cadre du Fonds pour la prévention, le tri, le recyclage, le recyclage et la valorisation des déchets	-	2 433 000,00	2 354 000,00	79 000,00	-	79 000,00	-
TOTAL 24			-	3 038 000,00	2 959 000,00	79 000,00	-	79 000,00	
25	Logement et habitat	Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES (E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
002		Soutien aux organismes, associations ou pouvoirs subordonnés	-	-	-	-	-	-	-
003		Initiatives spécifiques dans le domaine du Code du logement	143 485,48	587 000,00	553 622,64	33 377,36	-	33 377,36	55 275,17
004		Mise en œuvre du droit de gestion publique des logements	-	500 000,00	-	500 000,00	-	500 000,00	-
005		Soutien aux organismes chargés de l'exécution de la politique du logement social	-	-	-	-	-	-	-
006		Promotion de la propriété privée	-	-	-	-	-	-	-
007		Politique en faveur des ménages	-	-	-	-	-	-	-
008		Politique en faveur des plus démunis	-	-	-	-	-	-	-
009		Financement international ou européen	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 25			143 485,48	1 087 000,00	553 622,64	533 377,36	-	533 377,36	55 275,17
27	014	Politique de la Ville							
		Fonctionnement BUP	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 27			-	-	-	-	-	-	-
28	001	Statistiques et analyses et planification							
		Support de la politique générale	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 28			-	-	-	-	-	-	-
29									
	002	Promotion de l'image nationale et internationale de la Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-	-	-	-	-
	003	Octroi des licences en matière d'importations, d'exportations et de transfert d'armes	-	-	-	-	-	-	-
	004	Développement et maintien des relations extérieures de la Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-	-	-	-	-
	005	Initiatives communes du Gouvernement pour la promotion de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-	-	-	-	-
	006	Coopération au Développement	-	-	-	-	-	-	-
	007	Tourisme	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 29			-	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNULES(E)	CREDITS ANNULES AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
30	Financement des Commissions communautaires	Financement des Commissions communautaires française et flamande en application de l'article 83ter, §1er de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises (droits de tirage)	-	-	-	-	-	-	-
		Financement des Commissions Communautaires française et flamande et de la Commission commune en application de l'article 83ter, §2 et 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises (financement des missions provinciales de l'ex-province du Brabant en matière d'enseignement)	-	-	-	-	-	-	-
		Financement des Commissions Communautaires française et flamande et de la Commission commune en application de l'article 83ter, §2 et 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises (financement des missions, autres que l'enseignement de l'ex-province du brabant)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 30			-	-	-	-	-	-	-
31	Fiscalité	Gestion de l'administration	-	-	-	-	-	-	-
		Gestion du processus fiscal	-	-	-	-	-	-	-
		Stratégie en matière de compétences fiscales	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 31			-	-	-	-	-	-	
32	Bruxelles Fonction Publique	Gestion des ressources humaines de BruFOP	-	-	-	-	-	-	-
		Gestion des moyens pour l'achat de biens non durables et de services et pour la gestion des biens patrimoniaux	-	-	-	-	-	-	-
		Dépenses générales pour assurer l'appui et la coordination régionale en matière de fonction publique	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 32			-	-	-	-	-	-	
33	001	Urbanisme et Patrimoine	Gestion de personnel et organisation	-	-	-	-	-	-



NUMÉRO	MISSION	PROGRAMME	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 01.01.2020 (A)	CREDITS D'ENGAGEMENTS VARIABLES (B)	ENGAGEMENTS VARIABLES IMPUTES (C)	(D) = (B) - (C)	ENGAGEMENTS VARIABLES ANNUELS (E)	CREDITS ANNUELS AU 31/12/2020 (F)	ENCOURS DES ENGAGEMENTS VARIABLES AU 31/12/2020 (G)
002		Subventions aux bénéficiaires en matière de développement territorial	-	-	-	-	-	-	-
003		Etudes, information et promotion en matière d'urbanisme et mesures prévues par le Code bruxellois de l'Aménagement du territoire	4 451 043,42	4 970 000,00	109 092,83	4 860 907,17	-	4 860 907,17	4 510 526,32
004		Politique de revitalisation des quartiers et de la rénovation urbaine	-	430 000,00	429 928,52	71,48	-	71,48	-
005		Politique du Patrimoine, protection et restauration du patrimoine classé	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 33			4 451 043,42	5 400 000,00	539 021,35	4 860 978,65	-	4 860 978,65	4 510 526,32
TOTAL			16 241 055,95	314 692 000,00	144 116 808,17	170 575 191,83	933 591,05	170 575 191,83	17 805 680,75



ORDONNANCE TRANSPARENCE

En décembre 2017, le législateur bruxellois a publié une ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune, portant sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

En mai 2019, il a publié une nouvelle ordonnance portant modification de l'ordonnance du 14 décembre 2017.

En application de ces textes légaux, vous trouverez ci-dessous, les informations suivantes, disponibles à la date du rapport :

- l'inventaire des marchés publics ;
- la liste des voyages effectués par les fonctionnaires dirigeants ou directeurs généraux.

Liste des marchés publics

Les marchés publics permettent aux autorités publiques de s'assurer, via des contrats, les moyens indispensables à leur bon fonctionnement en matière de travaux, de fournitures et de services.

La loi sur les marchés publics du 17 juin 2016 prescrit, en son article 165, l'obligation pour les pouvoirs adjudicateurs (les services publics) de transmettre les renseignements et toutes autres données nécessaires à l'élaboration des statistiques relatives aux marchés publics.

Ces renseignements sont transmis de manière détaillée pour les marchés publics dont le montant est égal ou supérieure aux seuils fixés pour la publicité européenne, et de manière globale pour tous les marchés publics d'un montant inférieur aux seuils fixés pour la publicité européenne.

La valeur détaillée ou globale doit être ventilée suivant qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures ou de services.

L'ordonnance transparence ne donne pas de précisions particulières quant à la méthodologie de rapportage des différentes données ;

Compte tenu de la liste très longue de ces marchés, nous avons pris la décision de ne pas l'annexer au compte général ; toutefois, cette information est disponible et publiée par Easy.Brussels sur le site internet du SPRB (<https://servicepublic.brussels/transparence>).

Cette information a par ailleurs déjà été transmise à la Cour des comptes.

Liste des voyages des fonctionnaires dirigeants / directeurs généraux

L'article 7, §1^{er}, alinéa 3 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, modifié par l'article 4 de l'ordonnance conjointe du 16 mai 2019 donne l'obligation d'établir la liste des voyages effectués par les fonctionnaires dirigeants ou directeurs généraux des Services du Gouvernement.



Compte tenu de la pandémie du COVID-19 qui a sévit durant toute l'année 2020 et du confinement décidé par les autorités politiques au niveau mondial, les réunions, missions et autres congrès programmés n'ont pas toujours pu se tenir en présentiel, tandis que les voyages ont été fortement déconseillés.

Vous trouverez ci-dessous la liste des voyages qui ont pu se faire.

LISTE DES VOYAGES DES FONCTIONNAIRES DIRIGEANTS / DIRECTEURS GÉNÉRAUX (article 7, § 1 ^{er} , de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017)						
VOYAGE	DATE	MONTANT	ORGANISATEUR	MANDATAIRE	DATE DECISION MOTIVEE	DATE APPROBATION GOUVERNEMENT
Dublin - Irlande	02-03/03/2020-03-2020	916,06	DELOITTE CONSULTING	DE SMEDT Dirk	-	-
Londres - Angleterre	4/03/2020					
Lisbonne - Portugal	12-13/03/2020	583,01	SPRB - BI - Cellule Voyages	VANOERBEEK Christophe	20/02/2020	-
Amsterdam - Pays-bas	02-04/03/2020	643,28	SPRB - BI - Cellule Voyages	MARNIX Tack	20/02/2020	-
Rabat - Maroc	03-06/02/2020	755,91	SPRB - BI - Cellule Voyages	CLAES Anne	28/01/2020	-
TOTAL		2 898,26				